



Fédération Nationale des Salariés
de la **Construction**,
du **Bois**
et de l' **Ameublement CGT**



Comité National Fédéral



23 & 24 avril 2012
Montreuil



**Fédération Nationale des Salariés
de la Construction, du Bois
et de l'Ameublement - CGT**

263, rue de Paris, case 413
93514 - Montreuil Cedex
Tél. : 01 48 18 81 60 - Fax : 01 48 59 10 37
www.construction.cgt.fr

Directeur de la publication :
Jean-Pascal FRANÇOIS

Conception et réalisation :
Michèle BRAMARDI

Photos :
Allaoua SAYAD

Imprimerie :
Brunehaut

Bienvenue

Sommaire

- 4 Actualité Sociale
- 32 Cooptation de **Laurent TABBAGH** à la CEF
- 34 Point sur le **50^e Congrès Confédéral** et sur la création de la **nouvelle Fédération**
- 38 Point sur les CFA à l'occasion des **40 ans de la création des CFA du BTP**
- 42 Partenariat **Public / Privé**
- 62 Point d'information **CONSTRUCTYS** et **FORCLUM**
- 66 Point d'information sur le projet d'intervention dans le cadre du **1^{er} mai**
- 72 Résultats de la **Tombola**
- 74 **Protection Sociale**
- 88 Action **PRO BTP**

Je tiens à vous remercier, toutes et tous, de votre présence à notre CNF. Je remercie également ceux qui ont fait l'effort d'être présents à notre **rassemblement PRO-BTP** de ce matin.

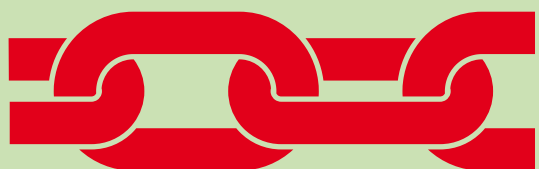
Tout d'abord, **Eric AUBIN** nous présentera le rapport d'actualité. Cette présentation sera suivie d'un débat.

Nous ferons ensuite un point sur le **50^e Congrès**, ainsi que sur **le rapprochement avec la Fédération du Verre et de la Céramique**, pour la création d'une nouvelle Fédération. Enfin, nous fêterons les **40 ans d'existence du syndicat CGT des CFA BTP**.

BRUNO CORNET







actualité sociale

Chers Camarades !

Bonjour à toutes et à tous et merci de vous être rendus disponibles pour ce CNF. La date retenue pour celui-ci n'a pas été judicieuse car nous sommes en période de vacances scolaires et pour beaucoup, il a fallu solder les congés payés. Mais je souhaitais vous alerter, membres de la Direction Fédérale, Secrétaires d'USCBA, d'URCBA : il me semble que ce n'est pas la première fois, que cet organe de décision, qui doit se réunir entre deux Congrès, en vertu de nos statuts, n'est pas pris en compte.

Malheureusement, cette incidence a un coût non négligeable puisque la Fédération aura à régler 3 000 euros de chambres d'hôtel non utilisées. Quand on y ajoute les repas, vous imaginez !

Au-delà du coût financier, il nous faut mesurer que ce CNF doit faire le point sur le contexte politique, bien entendu, au lendemain du premier tour des présidentielles, mais aussi sur notre campagne « **Emploi, Salaire, Retraite** », et sur les mobilisations en cours, que ce soit au niveau européen ou national. Nous devons donc alerter nos camarades qui considèrent que la priorité est ailleurs.

Il nous faut mesurer que ce CNF doit faire le point sur le contexte politique !

Je sais que si, vous, vous êtes là, c'est que vous en avez fait une priorité. Vous me direz donc que ce n'est pas la peine de vous faire cette remarque mais le rapport étant publié dans une « **Com' fédérale** », les lecteurs pourront en prendre connaissance.

Nous sommes au lendemain du premier tour des élections présidentielles. Permettez-moi un petit mot à ce sujet. La campagne que nous avons vécue ces dernières semaines n'a pas apporté de réponse aux préoccupations des salariés. Le social a de nouveau été relégué au second plan. Pourtant, les premières préoccupations des Français restent bien l'emploi, les salaires, le pouvoir d'achat et la protection sociale. Tout a été prétexte pour écarter ces sujets, à l'instar des événements de Toulouse.

Alors, ce n'est pas étonnant que près de 20 % des Français, soit près de 9 millions, ne se soient pas rendus aux urnes. C'est certes en dessous de ce que prédisaient les instituts de sondage mais la démocratie en pâtit et ce sont malheureusement les plus défavorisés, bien souvent, qui les boudent.



Arrêtons-nous maintenant sur le score du Front National qui fait son meilleur résultat à une élection présidentielle. 8 millions d'électeurs, soit quasiment un sur cinq, se sont tournés vers ce parti xénophobe qui prône l'exclusion et qui défend le contraire de ce que la CGT porte dans notre pays, c'est-à-dire l'égalité des droits pour tous les salariés, quelle que soit leur origine. C'est pour nous, la seule voie qui permettrait de garantir les droits de tous. Rappelons-nous, que lors des grandes mobilisations de 2010 contre la réforme des retraites, le Front National, en la personne de Marine LE PEN, nous traitait d'émeutiers et demandait à SARKOZY de faire intervenir les forces de l'ordre. Tout le monde doit être conscient que le Front National au pouvoir, c'est la fin de la démocratie, c'est une remise en cause de nos droits les plus élémentaires, le droit de s'organiser, de contester, de manifester. Alors oui, il est de notre devoir de dire autour de nous combien le vote FN est en contradiction avec nos valeurs.

Malgré cela et au vu des résultats de ce premier tour, la droite libérale est en difficulté. La politique menée ces dernières années a été rejetée massivement par les électeurs et l'objectif que s'était assignée la CGT de changer de Président de la République pour changer de politique est en passe d'être atteint.

La CGT n'a pas de candidat, nous l'avons réaffirmé à plusieurs reprises. Le score de la gauche, qui est le plus élevé depuis la mise en place de la V^e République, peut nous laisser espérer qu'une politique de gauche est à notre portée. Ne vendons pas la peau de l'ours avant de l'avoir tué mais soyons acteurs d'une alternance tant espérée qui peut changer le sort des salariés de ce pays, à condition que ceux-ci s'occupent de leurs affaires.

Car le patronat, qui est resté très discret ces derniers mois, ne va pas renoncer à ses objectifs et continuera de mener « *la lutte de classe* ».

Les agences de notation et les marchés financiers vont poursuivre leur chantage visant à imposer l'austérité contre le triple A ou, en tout cas, contre la meilleure note possible.

Il y a des attentes à satisfaire. Ces dernières années, des combats menés n'ont pas abouti mais la volonté de changer la donne est toujours bien présente. C'est le cas de la retraite, dont l'aspiration au retour à la retraite à 60 ans pour tous et à la reconnaissance de la pénibilité par un départ anticipé est bien réelle. C'est le cas concernant le SMIC dont le candidat PS, François HOLLANDE, dit vouloir lui donner un coup de pouce, mais de combien ? Ce sera, s'il est élu, dit-il, un des sujets abordés dans une conférence sociale qui devrait se tenir à la rentrée. Il y sera alors traité du SMIC et du coup de pouce à y apporter. Les questions liées à la retraite devraient également être au programme de cette conférence. Oui, des avancées sont possibles, il nous faut le mesurer et convaincre les salariés que seul le bulletin dans l'urne, même s'il est important, ne suffira pas.

Quel que soit le Président de la République élu au lendemain du deuxième tour de la présidentielle, nous devons nous mobiliser pour que de véritables avancées sociales soient réelles.

Nous avons, ce matin, mené **une action en direction de PROBTP** car la protection sociale, dans son ensemble, est menacée. Nous n'y échappons pas. Nous reviendrons sur ce sujet demain mais il m'a semblé indispensable, dans un rapport sur l'actualité sociale, d'en dire quelques mots.

Que ce soit le niveau de prestations ou l'action sociale, les droits des salariés de nos branches sont remis en cause par un patronat qui n'a de cesse que de vouloir baisser les cotisations.

Celles-ci ne leur appartiennent pourtant pas puisque les cotisations sociales sont du salaire différé que l'on a choisi de mettre en commun, pour garantir un revenu dans des périodes de vie difficiles, pendant lesquelles on ne peut pas subvenir à ses propres besoins par son travail.

Plusieurs voix du patronat l'ont dit. Rappelez-vous Denis KESSLER, alors n° 2 du MEDEF, qui entendait remettre en cause tous les acquis issus du programme du Conseil National de la Résistance. C'était la protection sociale qu'il visait.

Il y a quelques semaines, le gouvernement a fait voter au parlement la TVA dite sociale. Elle vise à transférer 5,4 % de cotisations famille vers l'impôt, qui plus est l'impôt le plus injuste qui soit, car il pèse plus sur les ménages les plus modestes. La TVA passera donc à 21,2 % au 1^{er} octobre prochain, si Nicolas SARKOZY est élu Président.

Les conséquences sont de deux ordres. D'abord, une perte de pouvoir d'achat car l'augmentation de la TVA augmente les prix des produits achetés. Certains, comme le Président de la République, disent que cela permet de faire financer la protection sociale par les produits d'importation sauf que seuls 30 % des produits sont importés, alors que l'augmentation se fera sur tous les produits, qu'ils soient importés ou pas.

Ensuite, une fragilisation de notre protection sociale telle qu'elle a été construite après 1945. C'est le passage d'une couverture col-



lective, solidaire, vers une couverture individuelle qui laissera sur le côté les plus fragiles. Ils veulent remettre en cause le principe selon lequel on cotise sur le travail selon ses moyens et on reçoit selon ses besoins.

De plus, l'impôt n'est pas affecté. Demain, cet impôt pourra servir à combler la dette du pays au vu des finances publiques.

La politique d'exonération de cotisations sociales a également pour conséquence un affaiblissement de notre système de protection sociale, pourtant reconnu comme ayant joué un rôle d'amortisseur pendant la crise.

Elle amène également un tassement des salaires vers le bas. L'exonération FILLON, qui consiste à baisser les cotisations sociales jusqu'à 1,6 SMIC ne conduit-elle pas à un effet d'aubaine pour les entreprises ?



**Il faut sortir de ce dogme
pour aller vers les propositions
que nous portons, à savoir :**

- un SMIC à 1 700 euros ;
- une revalorisation de l'ensemble des salaires et des pensions ;
- une reconnaissance des qualifications et des classifications ;
- une revalorisation du travail.

**La CGT défend
une réforme du financement
de la protection sociale par :**

- un élargissement de l'assiette de cotisation ;
- une mise à contribution des revenus financiers des entreprises ;
- une modulation des cotisations en fonction de la part de la masse salariale dans la valeur ajoutée ;
- et, si nécessaire, une augmentation des cotisations employeur.

La CGT engage un grand débat sur le financement de la protection sociale et soumet au débat une transformation de la CSG, qui est le seul mécanisme qui permet de faire contribuer les revenus financiers par un mécanisme qui permettra d'augmenter cette contribution tout en baissant, voire en supprimant, la CSG sur les revenus du travail. Vous aurez certainement l'occasion de participer à ce débat.





Depuis que le Président de la République est à l'Élysée, 380 000 emplois industriels ont été détruits. On nous dit même que certaines entreprises auraient retardé des annonces de PSE (*plan de licenciement*), campagne présidentielle oblige. Vous avez entendu comme moi, l'argument qui consiste à dire que c'est le coût du travail qui est trop élevé, qui pèse sur la compétitivité des entreprises. Il en est tout autre quand on y regarde de près.



D'abord, la CGT réaffirme que le travail n'est pas un coût, il crée des richesses. C'est le capital qui est un coût. Ensuite, il y a eu une comparaison faite avec l'Allemagne. Un rapport de l'INSEE a rétabli quelques vérités. Les salaires, dans l'industrie, ne sont pas plus élevés en France par rapport à l'Allemagne. Dans l'industrie automobile, ils sont même inférieurs de 25 à 30 %. La différence, c'est la politique industrielle menée.



Sans dire que l'Allemagne est un exemple, loin de là, la part des richesses consacrée à la recherche et au développement est nettement supérieure en Allemagne, avec 2,6 % sans argent public contre 2 % en France avec de l'argent public. De plus, 70 % des crédits impôts recherche vont vers la finance. Seulement 30 % vont vers l'industrie. Ce qui manque à la France, c'est un pôle public financier qui permette de financer notre industrie.

Et puis, il nous faut regarder la part des dividendes versée aux actionnaires. Elle est plus importante que la part consacrée à l'investissement productif. Ce n'est donc pas étonnant que l'emploi soit aussi dégradé.

Dans la période de crise que nous vivons depuis 2008, la CGT a fait des propositions, notamment dans le cadre de la négociation sur le chômage partiel :

simplifier les 3 dispositifs existants par une unification, alimenter un fond chômage partiel par :

- une remise en cause des heures défiscalisées, 1,5 milliard d'euros pourraient être dégagés ;
- une participation de l'UNEDIC, à hauteur de 300 millions ;
- une cotisation AGS (*assurance garantie des salaires*), qui ferait entrer 1,5 milliard d'euros.

Au total, nous disposerions d'un fond doté de 3,5 milliards qui garantirait le maintien du contrat de travail dans les entreprises en difficulté. Rappelons que l'Allemagne, qui n'est bien entendu pas un exemple, a consacré 6 milliards d'euros en 2011 pour le chômage partiel quand la France en consacrait 600 millions.



Plutôt que d'entendre la CGT, le patronat a préféré s'en remettre au gouvernement. Il a eu, bien entendu, un écho favorable, avec la proposition de mettre en place des « *accords compétitivité emploi* ». Le 18 janvier 2012, lors du sommet social convoqué par Nicolas SARKOZY, il a été annoncé une négociation « *compétitivité emploi* », appelée maintenant « *accord pour la sauvegarde de l'activité et de l'emploi* ». Celle-ci a fait l'objet de plusieurs réunions, la dernière en date avait lieu le 13 avril.

L'objectif du MEDEF est d'en finir avec le contrat de travail et, notamment, d'en finir avec la nature du licenciement lorsque le salarié refuse la modification substantielle du contrat de travail. Le patronat veut pouvoir modifier, comme il le souhaite, la durée du temps de travail. Le salaire pourra être adapté à ces nouveaux horaires, donc on pourra vous le baisser.

C'est une remise en cause du contrat de travail, une attaque sans précédent. Le patronat n'a pas obtenu de signature le 13 avril mais il ne renoncera pas à ses ambitions.

La sécurité juridique, pouvoir licencier sans se retrouver assigné devant un Tribunal : l'enjeu est de taille. Il nous faut donc combattre cette nouvelle attaque du patronat. La prochaine réunion a été fixée au 16 mai.

En matière d'emploi, nos secteurs professionnels ne sont pas épargnés. La FFB et la CAPEB annoncent 35 000 suppressions d'emploi, dont la moitié d'intérimaires. Alors que nous devons observer une croissance de l'emploi, notamment liée au Grenelle, mais pas seulement.

Nous devons avoir en tête que le besoin en logement est de 1 million. Pour renouveler le parc de logements anciens, qui est de 32 millions, nous devrions en construire chaque année au moins 500 000, ce qui n'a jamais été atteint ces dernières années.

3,5 millions personnes sont mal-logées (*surpeuplement, impayés de loyer, hébergement dans les logements sans confort, voire insalubres, habitation de fortune, etc.*). 1 200 000 demandes d'HLM sont insatisfaites.

Près de 700 000 personnes sont sans domicile personnel, dont plus de 100 000 à la rue. C'est malheureusement la situation vécue par les salariés dans notre pays, 5^e puissance mondiale. De plus, 10 % des logements sont en précarité énergétique, des travaux de réhabilitation seraient plus qu'indispensables, y compris pour améliorer le pouvoir d'achat des ménages qui consacrent de plus en plus au paiement de leur logement et aux factures d'énergie. Bien entendu, cette politique d'abandon a des conséquences sociales extrêmement graves mais aussi des répercussions sur tous les autres secteurs : le ciment, les carrières et matériaux, le négoce, la chauffe, le bois.

Dans cette période où les entreprises annoncent leurs résultats, il est à constater d'abord que la crise n'a en rien altéré les profits de nos principaux groupes, mais les salariés ne s'en laissent pas conter.

Au niveau européen, avec des manifestations exceptionnelles en **ESPAGNE**, mais aussi en **ITALIE**, en **BELGIQUE** et, bien sûr, en **GRÈCE**. La cause en est les plans d'austérité imposés partout en Europe et qui visent à casser les droits fondamentaux des travailleurs. En **ROUMANIE** ou en **BULGARIE**, les employeurs considèrent que le niveau des salaires est trop élevé. En ROUMANIE, en BULGARIE ! En BELGIQUE, c'est le SMIC qui est remis en cause. En ESPAGNE et en ITALIE, ce sont les règles liées au licenciement qui sont simplifiées et, ainsi, la précarité va s'amplifier, elle va devenir la règle.



Nous devons aussi mesurer à sa juste valeur la mobilisation du 29 février à l'appel de la CES, à laquelle ont répondu les organisations syndicales de 26 pays de l'Union Européenne. La CGT n'y est pas pour rien mais cette journée d'action doit en appeler d'autres.



En France, les salariés de nos secteurs ne sont pas en reste, à l'image des salariés de TP Provence qui ont obtenu, après 7 jours de grève, une étude sur le respect des qualifications et une remise à niveau des salaires : 2,7 % d'augmentation générale. Ils ont gagné aussi que les dates de congés payés et de RTT ne soient plus intégralement fixées par l'employeur.

Des avancées également en matière de conditions de travail puisque la direction a pris l'engagement de mettre en place des mobile-homes en guise de vestiaires, dans l'attente de la rénovation des locaux actuels.

A l'image également :

→ Des salariés de PROCME à Toulouse pour :

1) Le maintien des usages acquis (*re-tours périodiques, transports, logements*) ;

2) La reconnaissance de l'Unité Économique et Sociale des filiales françaises de PROCME ;

3) Le remboursement par l'entreprise des primes pour l'emploi, réclamées par l'administration fiscale.

→ D'AG CONSTRUCTION de Venelles, dans les Bouches-du-Rhône. Après avoir contraint, par la grève, à ce que l'employeur se mette à la table des négociations, ils ont obtenu un déblocage de 45 000 euros pour payer les salaires ;

→ Sans oublier la victoire devant les tribunaux des camarades de GUINTOLI sur les grands déplacements, Tribunal qui a confirmé que le montant de l'indemnité de grand déplacement ne pouvait être inférieur au prix d'une pension et que le salarié n'avait pas à fournir de justificatifs ;

→ De LEON GROSSE pour l'ouverture de négociations.

Et il y en a certainement d'autres dont vous pourrez parler dans ce CNF.

Dans le même registre, à FLAMANVILLE, la lutte continue pour que soit reconnu le droit des salariés étrangers. Trois plaintes ont été déposées par le Procureur de la République de Cherbourg et des dossiers ont été déposés aux Prud'hommes par plus de 100 Polonais pourtant renvoyés chez eux manu militari par BOUYGUES.

Nous avons, à partir de ce chantier, eu l'occasion de nous rendre au Parlement Européen de Strasbourg, à Londres, à 2 reprises, pour défendre la cause des salariés, quelle que soit leur origine. Oui, il nous faut obtenir l'égalité des droits pour les salariés et le droit à la dignité.

Pour ce faire, nous avons porté 3 propositions :

- pouvoir vérifier, dans les marchés de sous-traitance, que le niveau des prix permet d'appliquer le droit français ;
- limiter la sous-traitance à 2 niveaux ;
- renforcer la responsabilité fiscale, sociale et pénale.

Nous avons bon espoir d'être entendus et que les partis politiques européens qui nous ont reçus déposent des amendements en ce sens.

Ce sera aussi l'enjeu de notre **Colloque sur la Sous-Traitance le 20 juin**, ici même, dans cette salle, auquel nous avons invité les Fédérations de l'Industrie, la Fédération des Industries Chimiques, la Fédération de la Métallurgie et la Fédération des Mines et de l'Énergie. **Sam HÄGGLUND** devrait aussi nous faire l'amitié d'être présent et nous dira ce que propose la FETBB sur ce sujet.

Nous le voyons tous les jours, les conditions de travail doivent toujours être notre préoccupation première. Dans la revue de presse hebdomadaire de la Fédération, chaque semaine, nous apprenons le décès de salariés suite à des accidents du travail. Encore le 9 avril, « *le Populaire du Centre* » nous informait du décès de 3 ouvriers écrasés par la chute d'une palette. Le 5 avril, c'est un ouvrier de 57 ans qui est mort écrasé par un bloc de béton que déplaçait une grue.

Il est insupportable que ces accidents mortels successifs depuis de nombreuses années ne fassent pas plus de bruit dans l'opinion publique. Nous avons la responsabilité, non seulement d'engager des actions juridiques contre les employeurs de ces salariés victimes mais aussi de dénoncer, d'interpeller l'opinion publique par des conférences de presse, des interventions aussi auprès des Chambres Patronales, des Pouvoirs Publics, des Maires, des Conseils Généraux, des Conseils Régionaux, etc. Je vous rappelle qu'entre 1997 et 2007, 1 628 de nos collègues ont trouvé la mort sur les chantiers.

Malheureusement, cette situation se retrouve au niveau européen et international. Nous avons appris par l'IBB, il y a quelques jours, que 20 travailleurs du Bâtiment sont morts pendant la préparation des championnats de football de l'UEFA qui auront lieu en Pologne et en Ukraine du 8 juin au 1^{er} juillet 2012. Il y en avait eu 15 lors de la construction des stades pour la Coupe du monde de football en Afrique du Sud.

Ambet YUSON, Secrétaire Général de l'IBB, présent à notre Congrès de Nantes,

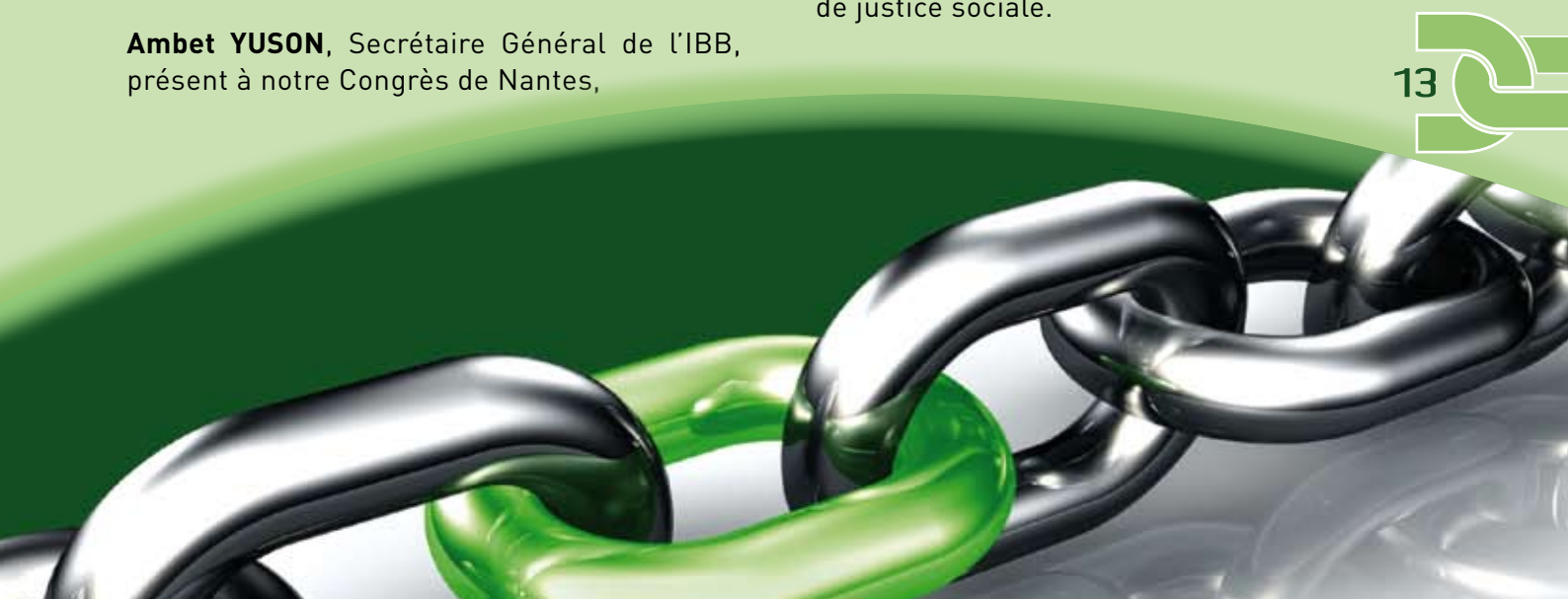
a déclaré lors de deux conférences de l'IBB, à Kiev et à Varsovie, je cite :

« La mort d'un travailleur est déjà un de trop. Ces décès ne sont pas acceptables et nous tenons les gouvernements, les entreprises contractantes, et l'UEFA pour responsables de la perte de leur vie. Les mesures de sauvegarde et les normes du travail auraient dû être strictement appliquées. Ils méritent tous un carton rouge pour ce mépris flagrant de la vie des travailleurs ». Fin de citation.

Oui notre combat est international. C'est par une sensibilisation que nous gagnerons sur ce terrain. Comme nous avons fait avancer le débat sur le dossier de la pénibilité, nous devons pointer le dossier des conditions de travail.

A propos de la pénibilité, nous devons mesurer ce que nous avons fait avancer mais nous devons aussi mesurer qu'il reste des étapes à franchir. D'abord, je vous livre quelques chiffres à propos du dispositif mis en place par la réforme de novembre 2010 des retraites. 1 243 salariés ont bénéficié d'un départ anticipé dans ce cadre. On est loin des 15 000 à 20 000 annoncés par le gouvernement pendant le conflit.

Dans nos secteurs, on estime à 50 000 environ le nombre de salariés qui devraient sortir de l'activité, car touchés par une réduction de l'espérance de vie et déjà très marqués physiquement par les travaux pénibles. C'est environ 460 millions d'euros qu'il nous faut trouver pour financer cette mesure. Plutôt que d'augmenter les dividendes versés aux actionnaires, comme à VINCI, de 6 %, cet argent pourrait participer au financement d'une mesure de justice sociale.



Nous avons eu, en fin d'année 2011, des négociations de branche sur cette question, négociations imposées par la réforme des retraites. Le résultat, c'est un accord signé dans le BTP par FO, CFTC et CGC, qui ne comprend pas de volet réparation. Juste un groupe de travail qui va étudier l'éventualité d'une possibilité de réparer... un leurre. Nous avons publié un communiqué de presse commun avec la CFDT que je vous invite à consulter car les Fédérations du BTP n'ont pas convié la CFDT et la CGT à la négociation qui se poursuit. En attendant, les employeurs ont évité de payer la pénalité de 1 % prévue par les textes et n'ont toujours pas répondu à la situation terrible vécue par les salariés.

Comme la CGT l'avait prévu, une étude de l'INED (*Institut National des Études Démographiques*) nous informe que l'espérance de vie en bonne santé baisse légèrement. Si cette espérance de vie a augmenté ces dernières décennies, c'est en partie grâce à la baisse du temps de travail journalier, hebdomadaire et sur la carrière. Aux États-Unis, il a déjà été constaté un recul de l'espérance de vie. Il en est et en sera de même en France si les salariés doivent travailler plus et plus longtemps. De ce point de vue, la réforme des retraites est un recul considérable.

En Italie, deux dirigeants des usines ETERNIT ont été jugés responsables de la mort de près de 3 000 personnes des suites de leur exposition à l'amiante produite dans ces usines et condamnés par le Tribunal de Turin à 16 ans de prison. Ce jugement fait peur à nombre d'entreprises qui n'ont eu aucun scrupule à envoyer des salariés, sans aucune protection parfois, travailler l'amiante. Pourtant, en France, cela fait 16 ans que les premières plaintes pénales ont été déposées et le procès des responsables n'a pas encore commencé. Alors qu'en Italie, on condamne les responsables, dans l'Hexagone, on annule 6 mises en examen de plusieurs dirigeants d'ETERNIT,

levant en particulier celle de Joseph CUVILLIER qui dirigea le premier groupe d'amiantement de 1971 à 1994.

Sur le **dossier amiante**, je veux vous alerter sur ce que l'on vient de découvrir. L'amiante est interdit depuis 1996 et l'on pensait que tout était réglé. Une étude rendue publique en novembre 2011 publiée par l'INRS vient de mettre en avant que des fibres fines et courtes d'amiante cancérogènes, non visibles précédemment, ont été identifiées. Les salariés de l'amiante sont restés des années exposés à ces poussières, avec des équipements qui ne les protégeaient pas. Nombre de salariés sont encore dans cette situation. Il nous faut être attentifs à cette étude et exiger que, dans nos entreprises, des mesures soient prises, voire qu'un moratoire soit mis en place. En tout état de cause, il faut informer les salariés sur le droit de retrait, indispensable pour leur vie, dans ces conditions.

Les entreprises de la branche routière sont aussi sur le qui-vive face au procès en cours. En première instance, le Tribunal des Affaires Sociales de Bourg-en-Bresse a jugé que la conjugaison des rayons du soleil et de l'exposition au **bitume** était à l'origine du décès de notre camarade **Serano ANDRADE**, alors salarié de VINCI. La Cour d'Appel de Lyon a demandé des compléments et nous sommes en attente des conclusions.

Des experts ont cependant amené de l'eau à notre moulin. En effet, le Centre National de Recherche sur le Cancer et l'Organisation Mondiale de la Santé ont conclu que l'exposition professionnelle aux bitumes oxydés et à leur émission pour les travaux d'étanchéité est dorénavant classée « *probablement cancérigène pour l'homme* ». De même pour les travaux routiers utilisant des bitumes de distillation directe et pour la mise en œuvre d'asphalte coulé utilisant des bitumes durs : l'exposition professionnelle aux bitumes est dorénavant classée « *possiblement cancérogène pour l'homme* ».



Ces premiers résultats nous encouragent à poursuivre notre combat pour que le principe de précaution prévale, pour que des produits alternatifs sans danger soient mis en place et que les machines soient équipées de capteurs permettant de connaître précisément le niveau d'exposition au produit. Des solutions existent, elles ont été mises en œuvre dans d'autres pays, le coût ne peut être un argument car la vie des salariés n'a pas de prix.

Le procès qui devait avoir lieu le 27 mars a été reporté en septembre. Nous devons rester mobilisés sur ce dossier. **Frédéric MAU**, qui suit ce dossier pour la Fédération, pourra donner plus de précisions. La Conférence de l'Industrie Routière, qui se tiendra du 4 au

8 juin prochain, ne manquera pas aussi de traiter de ce dossier.

Puisque l'on est dans les décisions juridiques, la Cour de Justice de l'Union Européenne vient de rendre un arrêt, le 24 janvier 2012, visant à répondre à une demande de la Cour de Cassation du 2 juin 2010 sur **les congés payés**. Elle a confirmé qu'il ne doit pas être fait de distinction entre les absences pour raisons d'accident du travail, maladie professionnelle, un accident de trajet ou une maladie ordinaire et que par conséquent, 4 semaines de congés payés devaient être accordées à tout salarié.





Fin 2012, nous aurons **les élections dans les TPE**. Nous aurons certainement l'occasion d'y revenir, mais je pense que nous ne devons pas perdre de temps sur ces élections. La campagne engagée par la Confédération, et relayée par notre Fédération, doit battre son plein.

De ces élections découlera la représentativité des organisations syndicales. A l'occasion des élections prud'homales, il a été constaté que les jeunes et les salariés des très petites entreprises votaient majoritairement pour la CGT.

Nous devons aller les rencontrer car pour eux, c'est une première. Ils n'ont pas de syndicat dans leur entreprise, ils n'en voient quasiment jamais. Il nous faut donc leur apporter notre analyse de la situation et leur faire part de nos propositions. Évitions de leur donner des leçons, contentons-nous de les écouter et de leur apporter des réponses aux nombreuses questions qu'ils se posent.

Dans notre activité au quotidien, nous sommes de plus en plus confrontés aux **grands chantiers** qui nous amènent à travailler avec des Unions Départementales, des Fédérations qui ont forcément des pratiques différentes.

La liste de ces grands chantiers commence à prendre de l'ampleur :

- EPR à Flamanville,
- la ligne LGV SEA,
- la ligne LGV Bretagne / Pays-de-Loire,
- la ligne LGV Nîmes / Montpellier,
- l'aéroport Notre-Dame-des-Landes,
- le canal Seine-Nord,
- le tunnel sur la ligne Lyon / Turin,
- la ligne électrique France / Espagne,
- Balard, le pentagone à la française,
- le nouveau Tribunal de Paris.

Face à leur développement, nous devons avoir une attention particulière et une cohérence sur chacun d'entre eux et sur l'ensemble de ces chantiers.

Les revendications à développer sont les suivantes :

Avant :

- obtenir un label grand chantier ;
- le problème de l'embauche, de la formation, des financements publics mis en place, nous exigeons des garanties d'emplois durables contre la précarité ;
- la bataille pour limiter à deux le nombre de niveaux de sous-traitance ;
- le problème du droit syndical, de possibilité d'informer, des libertés de circulation et donc d'entrer sur le chantier ;
- l'aménagement du cadre de vie des salariés amenés à intervenir.

Pendant :

- les problèmes d'égalité de droit en termes de salaire, grands déplacements sont des leviers à la mobilisation ;
- la surveillance de la sous-traitance ;
- les problèmes de sécurité, conditions de travail, conditions de vie.

Après :

- le problème de la pérennité de l'emploi.

Bien entendu, sur ces grands chantiers, nous avons une opportunité de syndicalisation importante. Des plans de syndicalisation doivent donc être mis en place. Notre état de syndicalisation fait état d'une stagnation du nombre d'adhérents. Nous sommes passés au-dessus des 19 000 syndiqués. Les règlements à COGETISE, s'ils assurent des reversements à toutes les organisations, amènent quelques désagréments. Notamment sur le fait, par exemple, que si une erreur de quelques centi-

mes apparaîts, le chèque est encaissé mais les adhérents ne sont pas comptabilisés. Pareil s'il y a un problème de code, etc. Nous vous demandons donc d'être très vigilants sur le formulaire de règlement qui doit être rempli sans erreur.

Chers camarades, nous constatons de plus en plus de syndicats, de syndiqués qui sont rattachés à d'autres Fédérations que la nôtre. Les Fédérations de l'Industrie, notamment, ont pris des décisions de Congrès qui visent à syndiquer les sous-traitants. Bien entendu, c'est une bonne chose mais en termes de contact, ils doivent être en relation avec les dirigeants de la Construction, du Bois et de l'Ameublement et régler également leurs cotisations à notre Fédération. Je vous demande donc de faire le point sur ces situations, là où vous êtes, et d'intervenir directement ou en passant par la Fédération qui vous aidera à traiter ce sujet. En tout état de cause, il n'est pas concevable que ces syndiqués cotisent à d'autres Fédérations et que ce soit nous qui intervenions pour régler les problèmes lorsqu'il y en a.

Les 9, 10 et 11 mai prochains, notre **UFR** tiendra son **Comité Général aux Carroz d'Arraches**, dans notre Centre de Vacances PROBTP. Au moment où de nombreux salariés de nos professions partent en retraite, interrogeons-nous sur la continuité syndicale. Est-il concevable que tous ces salariés, parfois syndiqués à la CGT, stoppent leur adhésion sur le seul fait qu'ils sont maintenant retraités ? C'est oublier que cette catégorie a tout aussi besoin de s'organiser, parce que leur situation, notamment leur pouvoir d'achat, le niveau de leur pension, leur difficulté face à un système de santé qui se

dégrade, face à la maladie, à la perte d'autonomie nécessitent qu'ils soient organisés.

Pour finir cette introduction et vous donner la parole, je ne peux occulter l'importance d'avoir **un 1^{er} mai revendicatif** de lutte dans une période tout à fait particulière puisque nous sommes entre les 2 tours de la présidentielle.

Une intersyndicale a travaillé sur un communiqué commun CGT, CFDT, FSU, Solidaires, UNSA affirmant leur volonté de faire du 1^{er} mai 2012, journée de solidarité internationale du monde du travail, une forte journée de mobilisation, de manifestation et d'expression revendicatives.

Un 1^{er} mai pour :

- faire entendre les priorités sociales et les préoccupations des salariés, des demandeurs d'emploi, des jeunes et des retraités, en France et en Europe ;
- exprimer la défense des droits fondamentaux et des libertés partout dans le monde ;
- faire reculer la xénophobie, le racisme et l'antisémitisme.

Chers camarades, voilà un programme alléchant. Alors, à vous la parole !

ERIC AUBIN





JEAN-PASCAL FRANÇOIS (CEF)

Je viens de prendre connaissance d'une information indiquant que Nicolas SARKOZY annonce que « le 1^{er} mai, nous organiserons la fête du vrai tra-

vail, de ceux qui travaillent dur, de ceux qui sont exposés, de ceux qui souffrent, de ceux qui ne veulent pas que, quand on ne travaille pas, on puisse gagner plus que lorsque l'on travaille ». Nicolas SARKOZY a donc l'intention d'organiser le 1^{er} mai un rassemblement sur le Champ de Mars pour s'opposer aux manifestations que nous organisons. Cette stratégie vise à récupérer des électeurs issus du Front National. Je considère que Nicolas SARKOZY déclare la guerre aux travailleurs.

JORGE MOURAO COSTA (COLAS)

Je suis allé récemment au Portugal et j'ai constaté à quel point certaines familles vivent dans la misère. Tous les jours, les salariés portugais perdent des droits. Les employeurs baffouent les droits de leurs employés qui n'ont pas les moyens de se défendre. Je crains que des situations identiques ne nous touchent prochainement en France où le droit du travail est mis à mal. Les résultats du 1^{er} tour des élections présidentielles laissent penser qu'une partie de la population qui s'est exprimée en faveur du Front National mesure mal les conséquences de son vote.



MICHEL ROQUES (CEF)

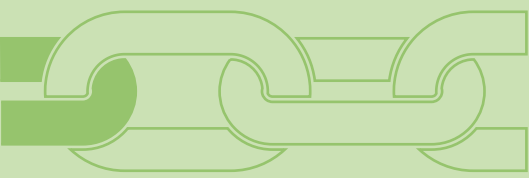
Les accords de compétitivité qui doivent être prochainement signés constituent un point important dont certains n'ont peut-être pas pris la mesure. Ils représentent une atteinte au Code du Travail et risquent de remettre gravement en cause nos acquis. Il est nécessaire d'expliquer ce que ces accords recouvrent et de se battre pour qu'ils ne soient pas mis en place. Quant aux résultats du Front National, j'estime que nous devons mener un travail de pédagogie auprès de ces électeurs, dont moins de 20 % sont des extrémistes. La plupart se sont dirigés vers les extrêmes parce qu'ils ne trouvent plus de repères. Il faut leur expliquer les conséquences de leur vote. Celles-ci sont graves, notamment pour le monde du travail. Il existe d'autres issues que le Front National et nous avons un rôle de pédagogie à jouer à ce sujet.



LIONEL CLAUSSE (CEF)

Il est effectivement important de souligner à quel point le programme du Front National est catastrophique pour le salariat et pour la France. Nous avons un devoir d'explication à ce sujet, vis-à-vis des salariés. Les accords de compétitivité constituent une catastrophe. Nous devons aller au-devant des salariés qui n'en ont pas pris conscience et leur expliquer en quoi ils sont dangereux. Le Code du Travail et les Conventions Collectives sont mis en danger par ces accords.





débat

FRÉDÉRIC MAU (CEF)

Nous avons clairement déclaré, lors des échanges que nous avons eus chez EUROVIA Bretagne au sujet des accords de compétitivité, que nous nous y opposerons avec la plus grande fermeté.

Au sujet de la santé au travail évoquée par **Eric AUBIN**, je considère que la population ne peut supporter davantage ce qu'elle endure aujourd'hui. Certaines familles subissent de véritables tragédies. Un sentiment de révolte domine, alors même que les facteurs humains sont négligés en faveur d'aspects d'ordre financier. Certains employeurs prennent eux-mêmes conscience de ces situations.

J'attire par ailleurs votre attention sur le fait que nombre de nos représentants au sein des CHSCT ne sont pas suffisamment formés, tandis que les sessions de ces instances sont nombreuses et pleines. Il est urgent de former correctement nos délégués intervenant en leur sein. Notre Fédération doit mener une politique forte à ce titre, notamment sur les procédures de saisine des experts.

Je considère que les accidents du travail mortels devraient ne plus être traités uniquement en juridiction civile mais donner lieu à des procès pénaux où les employeurs auraient à répondre de leur responsabilité pour homicide.

Le dossier relatif à la mise en cause du bitume représente 15 milliards de chiffre d'affaires par an, 4 millions de tonnes vendues par TOTAL et 80 000 emplois. VINCI, EIFFAGE et BOUYGUES sont des acteurs majeurs au sein des chambres patronales où ils exercent un puissant lobbying politique.

Je tiens à remercier les camarades de la Routière qui ont réalisé un travail d'importance au sein des CHSCT et sur leurs chantiers, grâce auquel une prise de conscience a eu lieu.

Les salariés connaissent désormais les risques liés au bitume et dénoncent la pénibilité des métiers dans ce secteur.

EUROVIA France vient de décider que les bitumes seraient désormais étendus à 120°. Ceci constitue une évolution sans précédent dans la profession.

Les essais relatifs aux épandages manuels auront lieu en mai ou en juin.

Je souligne que **Loïc ROUXEL** est absent aujourd'hui parce qu'il est en charge de l'organisation des élections chez EUROVIA Côtes d'Armor.



ROLAND BRUN (FNCSBA)

Je précise que les enroulés tièdes deviennent, au-delà d'une certaine température, plus toxiques que le bitume.

Les fiches de données sécurité à ce sujet n'existent pas. ...





JOËL ELLEN (USC BOUCHES-DU- RHÔNE)

J'ai apprécié globalement le reportage dédié à la sous-traitance que nous avons pu voir récemment. Il restait toutefois timide au sujet des créations de richesses et du statut des travailleurs. L'ancien directeur de la Centrale de Triscastin évoquait le coût social du travail et

le fait que la sous-traitance empêche les salariés de se réunir et de revendiquer. Le sénateur Jacques RALITE dénonçait le fait que, selon lui, « *le travail est malade* ». Je partage ce constat et je crois que nous devons faire preuve d'audace et de détermination dans nos revendications, qui doivent se centrer sur l'organisation du travail. Nous devons mener à ce sujet des discussions franches avec les autres fédérations. Nous pouvons nous attaquer à la sous-traitance en cascade au sein de nos entreprises du BTP et nous devons la combattre également dans l'industrie, secteur dans lequel nous sommes nous-mêmes des sous-traitants.

Pour ce qui concerne le 1^{er} mai, la CGT sait comment mener une manifestation qui pèse efficacement sur ses revendications. L'UMP et d'autres partis organisent des contre-manifestations et opposent les citoyens aux travailleurs. Nous devons nous prononcer à ce sujet pour que, au sein de nos entreprises, personne ne se trompe de manifestation.

RENÉ DE FROMENT (CEF)

Nous entrons dans une période d'incertitude où nous devons faire échec à celui qui a été un formidable instrument pour le patronat et un vecteur de recul social. Nicolas SARKOZY prétend représenter le travail, alors qu'il a créé du chômage et n'a pas revalorisé le SMIC durant 5 ans. Le bilan du quinquennat de SARKOZY, édité par la CGT, est encore disponible, ainsi que d'autres supports que nous pourrions distribuer, afin d'informer des méfaits dont il est responsable.

Il faut aussi préparer la manifestation du 1^{er} mai, dont nous ne pouvons nous laisser désespérer. C'est un symbole international de la lutte des salariés pour le progrès. Nous devons encourager nos camarades à y participer au sein de nos entreprises, parce que l'espoir sera vain sans mobilisation des salariés et sans syndicalisation. Nous devons mener cette bataille. Au niveau de l'UD du 63, nous allons distribuer un tract d'appel à la manifestation du 1^{er} mai et à la syndicalisation. Ceux qui défilent sous la bannière de la CGT ne seront



pas tous syndiqués mais ils attendent quelque chose de notre syndicat et celui-ci ne pourra rien faire sans eux. Le report de la signature des accords de compétitivité nous laisse un certain répit. Nous disposons d'un matériel confédéral à ce sujet. Il faut continuer la mobilisation parce que certaines organisations syndicales ne se sont pas opposées à ces accords.

Nous devons expliquer en quoi ceux-ci constituent une remise en cause des droits fondamentaux du travail. Nous devons nous mobiliser sur ces sujets, de même que sur la préparation de notre colloque sur la sous-traitance. Il faut également préparer la campagne sur les PME. Les distributions doivent être faites durant le mois de mai pour toucher les apprentis au sein des CFA. A Clermont-Ferrand, nous avons reprogrammé une discussion à ce sujet avec les jeunes, en présence de l'INTERPRO et de la Fédération du Commerce.

BRUNO BOUTHUA (UD DU MORBIHAN)

Le 1^{er} mai nous appartient et il nous appartient de le réussir. Je considère que les résultats des élections sont encourageants à certains égards. Par contre, le Front National s'avère très fort, malgré la position syndicale que nous avons exprimée et nos efforts pour démasquer ce parti, notamment avec la publication d'un numéro spécial de la revue des « Cahiers de la CGT » à ce sujet. Le tirage à un million d'exemplaires du bilan du quinquennat de Nicolas SARKOZY est aussi une opération confédérale très intéressante pour aller au contact des salariés.



L'espérance de vie des femmes s'est améliorée, passant de 84,8 ans en 2008 à 85,3 en 2010. Celle-ci est passée de 77,8 ans à 78,2 ans pour les hommes. Cependant, l'espérance de vie en bonne santé passe de 62,7 ans en 2008 à 61,9 ans en 2010 pour les hommes et, pour les femmes, de 64,6 ans à 63,5 ans. Elle se situe donc en dessous de l'âge légal de départ en retraite. Ces chiffres ouvrent le débat sur la santé au travail. La fréquence des visites auprès du médecin du travail est passée d'une visite tous les 2 ans à une visite tous les 4 ans en quelques années. Il est question qu'elle passe à une visite tous les 7 ans. Le Médecin du Travail aura toutefois la charge du suivi des conditions de travail et de l'exposition du salarié aux risques.

Alors que certains médecins sont opposés à cette réforme, je suis surpris de lire, dans « Santé au Travail » de ce mois-ci, une déclaration du Secrétaire Confédéral de la CFDT et du Conseiller Confédéral de la CGT qui dit : « il faut quitter les querelles sur les structures et l'éternelle quête d'une réforme idéale pour mettre les énergies au service d'actions concrètes pour l'amélioration des conditions de travail. Cette réforme n'est pas parfaite mais elle permet... ». Contrairement à cela, la fiche 22 de nos repères revendicatifs demande l'augmentation du nombre de médecins et de visites et la réparation totale par l'employeur. Il est honteux que l'on ne soit pas en mesure d'obtenir cette réparation, notamment pour les victimes de l'amiante qui ne se relèvent pas. Je considère que nous devons placer la valeur du travail au cœur de nos débats et peser pour que celui-ci soit reconnu à sa juste mesure....



PHILIPPE CHRISTMANN (ADMINISTRATEUR FNCSBA)

En dehors des points essentiels soulignés par **Eric AUBIN** au sujet de l'actualité sociale, je veux souligner que nous avons du mal à mener à bien l'organisation de nos US et UR dans nos départements, en région Nord-Pas-de-Calais notamment. Nous tenons de nombreuses réunions mais rien ne se passe sur le terrain, alors que le chantier du canal Seine-Nord est sur le point de démarrer. Une proposition a été émise en Commission Exécutive afin de définir une stratégie de travail et de trouver, au sein de nos US et UR, un pilote pour chacun des chantiers à venir. Je crois que nous manquons effectivement d'animateurs qui soient des éléments moteurs.

Nous disposons de matériel. Nous allons par ailleurs développer de façon plus simple les fiches techniques pour aider nos camarades qui se rendent sur les chantiers. Nous allons aussi



diffuser des supports à portée pédagogique. Il s'agit notamment d'un dessin animé de 2 à 3 minutes à disposition sur le site.

Le résultat des élections nous rappelle que nous avons besoin de reconquérir le terrain. La manifestation de ce matin concourt à nous redynamiser. Ce type d'action est porteur et doit être multiplié.

HADJ HADJERI (EIFFAGE)

La CGT n'a pas donné de consigne de vote pour le dernier scrutin et j'estime qu'il est grave que notre syndicat ne se prononce pas à ce sujet. Je considère que le gouvernement est dirigé par les patrons et les actionnaires. Le parti socialiste ne va rien proposer de mieux que l'UMP à ce propos. On se moque des salariés. La société EIFFAGE dont je fais partie est jusqu'à aujourd'hui une SNC et va devenir une SAS. J'ignore ce que cela signifie et je me demande ce que le patronat prépare. Quoi qu'il en soit, il décidera pour nous. Il s'est préparé pour que nous n'ayons pas notre mot à dire. Nous payons les actionnaires sur notre santé. Les personnes qui ne comprennent rien votent pour le Front National. La CGT doit se mobiliser et aller à la rencontre des salariés qui sont autour de nous et votent à droite ou à l'extrême droite parce qu'ils ne savent pas pour qui se prononcer.

DOMINIQUE BESSON (SCREG SUD-OUEST)

Je me suis battu ces derniers mois pour soutenir le Front de gauche, j'ai discuté avec certains collègues qui votent pour le Front National. J'attire votre attention sur le fait que le combat des législatives est devant nous. Les députés sont ceux qui votent nos lois. Nous devons faire progresser les élus de gauche qui devront œuvrer pour l'application de nos revendications.

Le groupe COLAS vient de nous proposer une information CHSCT sur le thème de la prévention de la pénibilité. Cette proposition est une honte. J'ai rappelé que la CGT s'est prononcée pour la reconnaissance de la pénibilité à 55 ans. J'invite ceux qui font partie du groupe à se battre pour s'opposer à cette proposition qui constitue une dégradation du système. Ce que le groupe nous propose est très grave et les grands groupes vont probablement aller dans le même sens.



débat

ANTOINE MIGNEMI (RETRAITÉ)



Notre raison d'être se situe dans la bataille pour la satisfaction de nos revendications et la mobilisation des travailleurs. Nous nous trouvons dans une confrontation de classes sans précédent. Si la gauche arrive au pouvoir, le patronat va entrer en résistance contre toute forme d'avancée sociale, sur le plan national comme européen. A la Libération, le groupe LAFARGE sabotait la production pour aller à l'encontre de la reconstruction de la France. Cela doit nous alerter par rapport au combat que nous allons mener.

J'ai entre les mains un document publié par la "**Ligue de la patrie française**" en 1903 contre ce qu'elle appelait les envahisseurs italiens de la Provence.

Il dit : « *ils sont 300 000 Italiens à avoir colonisé la Provence. Dans les usines de Marseille, ils ont remplacé jusqu'au dernier de nos nationaux. La Caserne de douane a été construite par eux. Marseille n'est-elle pas une ville italienne ? Ils volent les emplois. Les étrangers,*

les Italiens, puisqu'il faut les appeler par leur nom, prennent les emplois des nationaux et mettent les Français au chômage. Ils sont sales, ils emplissent les hôpitaux. Les œuvres de bienfaisance sont assiégées. L'assistance publique, remplie d'Italiens, refuse les Français. Ils se logent par groupe dans une seule pièce. C'est l'armée du crime. Le couteau, toujours le couteau, a fait son œuvre. Nombreux sont ceux qui ont payé de leur vie leur résistance à l'envahisseur. L'armée du crime est représentée par des bandes nombreuses, savamment organisées. 95 % des crimes leur sont imputables à Marseille. Le vol, l'assassinat sont devenus, pour les Italiens, un sport national, comme le football pour les Anglais. C'est un complot. L'envahissement s'étend rapidement à toute la Provence. Ils ont pris les emplois importants de l'administration, de la ville. Cela procède d'un plan préconçu, d'une organisation dûment méthodique pour transformer la Provence en province de l'Italie. La race française sera débordée avant peu à Marseille. Ils font bloc, il faut les chasser. Il faut reconduire à la frontière tous ceux qui prennent l'emploi des nationaux. Il faut les taxer par l'application d'une taxe sur tout individu de nationalité étrangère qui vient en France pour y gagner de l'argent. Il faut les empêcher de devenir français par la suppression de tout amendement ou rectificatif de la loi sur la naturalisation ».

Je tenais à vous lire ce document pour resituer l'enjeu face auquel il faut se battre. Hier, les Italiens étaient pointés. Aujourd'hui, il s'agit d'autres étrangers. ...





PASCAL BOURSIER (CEF)

Je souligne que le matériel mis à disposition par la Fédération concernant les accords de compétitivité permet de bien comprendre le mécanisme servant à démonter un contrat

de travail. Je me félicite du fait que Jean-Luc WARSMANN, à l'origine du projet de loi sur la simplification du droit des entreprises, vient d'échouer aux dernières élections dans son canton. Malheureusement, le Front National a beaucoup progressé dans les Ardennes, notamment dans les cités ouvrières.

Je rejoins le point de vue d'**Antoine MIGNEMI** au sujet de la stigmatisation des étrangers opérée par le Front National. Les militants peuvent aisément démonter ce type d'argumentaire. Les résultats du premier tour de l'élection présidentielle doivent être relativisés parce que de nombreux électeurs se sont prononcés pour le Front National afin d'exprimer leur mécontentement. Nous devons faire valoir nos arguments sur ce sujet.

KARIM ELHIJAD (USC INDRE-ET-LOIRE)

Je suis devenu syndicaliste après avoir participé en 2002 aux manifestations anti-Le Pen au second tour. J'ai compris en effet qu'une mobilisation purement électorale ne suffira pas à combattre ce phénomène. Une de nos camarades d'Indre-et-Loire côtoie des jeunes de 16 ou 17 ans au sein d'un lycée professionnel et constate qu'ils sont souvent racistes et relaient le discours patronal qui qualifie la CGT de cancer. Je crois que beaucoup de jeunes ont voté pour la droite et pour le FN, alors que, selon nous, les programmes de ces partis ne peuvent attirer les suffrages.

Un des partis de gauche a repris les revendications de la Confédération. Ceci confirme à mes yeux que, mêmes si nos revendications sont justes, la propagande électorale ne suffit pas. Qui comprend les programmes parmi les jeunes travailleurs ? Qui comprend sa propre exploitation ? Qui n'est pas pourri par la concurrence que le capitalisme installe entre les travailleurs ? Là se situe le problème. Nos objectifs de développement fédéraux parmi les travailleurs intérimaires et de la soustraction sont cohérents.

L'actualité le démontre.

Les grands chantiers nous poussent à utiliser tous les outils confédéraux. Ils nous permettent de lier les revendications immédiates sur les conditions de travail à la revendication politique territoriale ou industrielle.

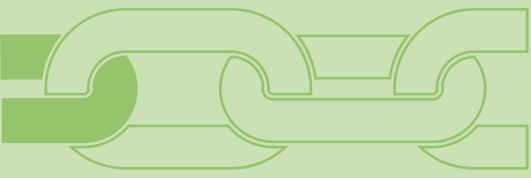


JORGE MOURAO COSTA (COLAS)

La France constitue un espoir pour de nombreuses personnes en Europe, à l'égard des droits sociaux notamment. J'attire votre attention sur le fait qu'en Espagne, le Ministre de l'Intérieur a prévu de mettre en œuvre la criminalisation de la résistance, y compris syndicale. Nous devons rester attentifs au fait que le nuage approche à grands pas.

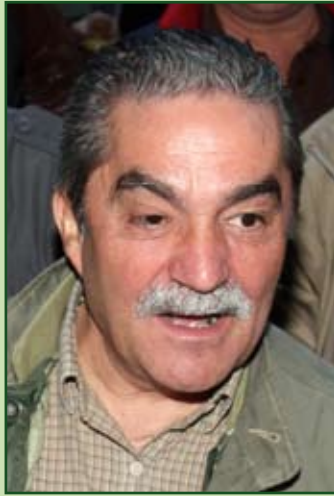
JOSÉ BALBOA (CEF)

Je ne sais pas si chacun mesure la gravité du résultat des élections qui ont accordé 18 % des suffrages au Front National. Notre avenir dépend de nos forces et de la politique qui nous sera imposée dans les 5 années à venir.



débat

La situation en Espagne, où les droits élémentaires des salariés ne sont pas respectés, est alarmante. Ce pays est à la porte de la France. Nous devons faire de nos luttes un succès et ne pas baisser les bras, même si les socialistes nous gouvernent.



Les 15 jours qui viennent doivent être l'occasion de nous exprimer sur le plan politique et de convaincre ceux qui ont voté pour le FN.

SERGE PLECHOT (CEF)

Je considère que le résultat des élections est désastreux mais je ne suis pas fataliste. Le Front de gauche a totalisé 12 % des suffrages et progressé de 8 points de façon inédite. Le FN totalisait il y a 5 ans 17 % des voix, contre 18 % aujourd'hui. Le Front de gauche a rassemblé des voix



de la classe ouvrière et populaire. Je crois que le FN a, quant à lui, progressé chez les jeunes et les retraités. C'est sur ce terrain que nous devons gagner, en vue du second tour.

Je crois que ceux qui travaillent et se lèvent tôt seront plus nombreux dans nos rangs le 1^{er} mai que sur le Champ de Mars.

Nous sommes des militants syndicaux qui portons les revendications des salariés et nous devons rester sur ce terrain. Si nous voulons que des changements s'opèrent, nous devons nous mobiliser en vue des échéances électorales du 1^{er} et du 6 mai, ainsi que dans la perspective du scrutin de juin. Nous devons également être actifs pour **les élections dans les TPE. Les grands chantiers** sont l'opportunité de se structurer à certains endroits, à l'image de la LGV Tours-Bordeaux où un collectif fonctionne bien et où les USC et les UD sont impliquées. Le CNF doit nous insuffler l'énergie pour mener nos batailles et nous engager à continuer notre travail de défense des salariés et des retraités.

JACQUES DANDURAND (RETRAITÉ)

J'estime que nous sommes aujourd'hui en difficulté, au niveau de la région comme de l'USC. Les retraités envisagent à Bordeaux d'aider les actifs dans leur action, sans toutefois prendre les initiatives à leur place. Nous pouvons contribuer en distribuant les tracts, en discutant avec les salariés. Nous constatons que les délégués rencontrent des difficultés avec leurs élus au sein de leurs entreprises. J'ai proposé que nous allions au-devant de ces élus, avant de rencontrer les salariés. ...





... J'ai proposé également que nous réalisons un tract qui devrait être traduit en plusieurs langues, avec l'aide de la Fédération, le cas échéant. Je constate toutefois que rien n'a évolué depuis un mois et que nous n'avons pas progressé en Aquitaine par rapport aux syndiqués depuis un an. Je me questionne sur notre part de responsabilité par rapport aux élections, dans la mesure où nous ne sommes pas sur le terrain pour discuter avec les salariés.

La manifestation à laquelle appelle Nicolas SARKOZY le 1^{er} mai sur le Champ de Mars a toutes les chances de ne réunir que des SDF - Sans Difficultés Financières - et non pas ceux à qui nous nous adressons.



ARESKI LOUNIS (CEF)

Je considère que les résultats des élections ne représentent qu'une demi-surprise. Je constate que nous entendons aujourd'hui des propos xénophobes dans la société en général mais également de la part de certains camarades. Si nous laissons ces propos se développer sur nos lieux de travail et dans nos échanges, les résultats des élections ne doivent pas nous surprendre. Des statistiques récentes ont révélé qu'une partie des membres de la CGT vote pour le FN. Nous n'avons pas suffisamment communiqué sur ce phénomène et nous devons n'accorder aucune concession sur ce sujet à l'avenir.

J'ai remarqué que la dénonciation des propos racistes et xénophobes est devenue un sujet tabou. Nos métiers nous confrontent à des univers cosmopolites.

J'en tiens pour preuve les origines variées des camarades présents dans la salle. Comment accepter qu'il y ait parmi nous des électeurs du FN ?

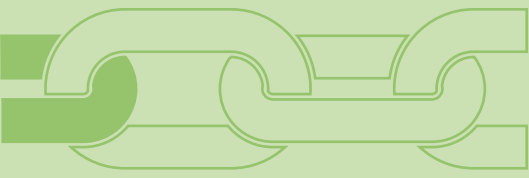
La campagne relative aux prochaines élections dans les TPE est l'occasion de travailler sur le message que nous souhaitons véhiculer. Ces entreprises occupent une forte proportion de salariés d'origine étrangère, maghrébine notamment.

La campagne électorale qui vient de se dérouler comportait des thèmes susceptibles de nous diviser alors qu'ils ne sont pas essentiels, comme la viande hallal ou le voile.

MILOUD HAKIMI (VINCI)

Je veux souligner que tous les grands chantiers actuels ou à venir font l'objet de PPP (*Partenariats Public Privé*) et donnent lieu à des appels d'offres privés. Les grands groupes (*EIFFAGE, VINCI, BOUYGUES*) vont se répartir les marchés et seront gagnants. Leurs engagements financiers seront assurés par l'État et les compagnies d'assurance. Ils vont par ailleurs réaliser des profits sur les entreprises qui travailleront pour eux. Le problème des PPP doit être pris à bras-le-corps. VINCI va assurer la réalisation de tous les stades de France, à l'exception de ceux de Nice et Marseille, de même que les stades de la Coupe du monde en Russie et les stades de la FIFA au Qatar. Le chantier du stade de Nice occupe 90 % d'intérimaires pour 10 % de salariés VINCI. L'Hôpital de Toulon occupe 20 salariés de VINCI. Les autres sont des intérimaires et des sous-traitants.

Le démantèlement du Code du Travail a commencé dès lors que le législateur a permis que les accords d'entreprise priment sur ce texte. On assiste actuellement chez VINCI à la renégociation de l'ensemble des contrats dans les sociétés où il n'y a pas d'IRP ainsi que dans les sociétés où la CFTC occupe une position



débat

dominante, puisque ce syndicat s'engage dans des accords inacceptables pour obtenir 10 % de représentativité au 31 décembre 2012 chez VINCI.

Je rappelle que la loi de 1991 accorde des pouvoirs considérables aux CHSCT. Je suis surpris que des camarades aient réclamé lors du Congrès des moyens supplémentaires pour ces instances qui disposent des moyens les plus importants, qui ne sont pas utilisés. Il est nécessaire que nous placions au sein des CHSCT des personnes qui sont formées et motivées, pour agir efficacement là où les employeurs défendent des enjeux importants.

Je veux également attirer votre attention sur le fait que, chez VINCI, ces 10 dernières années, 10 % de la population des ouvriers a désormais le statut d'ETAM. Il ne s'agit pas d'une

promotion parce que ces salariés ne perçoivent que leur paie et rien au-delà. Certains agents munis d'un Bac + 5 sont rémunérés 2 100 euros bruts.

Les accords de compétitivité représentent une aubaine pour les grands groupes. Ces derniers veulent arriver à une situation où une minorité de salariés sera en CDI. Une autre catégorie sera em-



ployée à la demande, selon les besoins. La dernière et plus importante catégorie répondra aux besoins ponctuels.

Pour ce qui concerne l'Europe, VINCI accuse une baisse de 25 % de ses effectifs en Espagne, en Tchéquie et en Slovaquie, une baisse de 18 % en Allemagne, grâce à des négociations avec les deux plus grands syndicats allemands.

La mise en place de la loi CHERPION permettra, si nous n'y sommes pas attentifs, de contourner la loi dans les grands groupes en matière de mise à disposition de personnel. Les employeurs pourront, par le biais d'avenants au contrat de travail, muter les salariés qui ne pourront refuser ces mesures, au risque d'un licenciement pour faute grave.

RÉGIS KOPEC (CEF)

Les résultats des élections doivent nous interpellier et nous donner l'espoir que SARKOZY s'en aille, tout particulièrement au moment où celui-ci veut organiser un rassemblement avec les travailleurs, selon ses propres termes. Je vis ces propos comme des insultes et une provocation à l'encontre de ceux qui se battent quotidiennement.

Nous devons organiser un 1^{er} mai exemplaire et s'en servir pour renforcer la syndicalisation. L'urgence est que Nicolas SARKOZY quitte le pouvoir. Dans un second temps, nous verrons comment nous organiser par rapport aux résultats du FN. ...





JEAN-PASCAL FRANCOIS (CEF)

Nous devons mener une résistance dure à l'encontre de la politique ultralibérale que le gouvernement tente de mettre en place, à la manière des pays anglo-saxons. Il est notamment question que les conventions collectives ne prennent plus en compte les diplômés. La loi WARSMANN tente d'instaurer des contrats de gré à gré qui ne fonctionnent que dans un monde idéal et ignorent la réalité des salariés face à leurs employeurs.

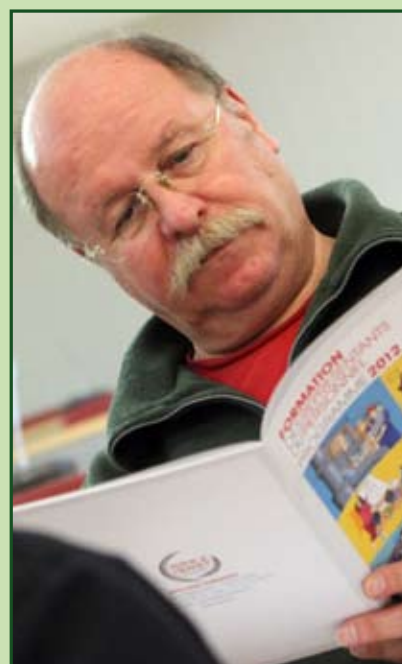
Face à ces évolutions, nous devons retrouver nos racines et encourager à la syndicalisation par le biais des grands chantiers. Sur l'EPR de FLAMANVILLE, la CGT a mené un important travail de syndicalisation et dénoncé les agissements de BOUYGUES, alors que la Directive Européenne sur le détachement permettait de faire travailler 300 Polonais pour 1 200 euros par mois en grand déplacement.

Le 20 juin sera l'occasion de nous former et de débattre au cours du **Colloque sur la Sous-Traitance**. Ce sera aussi le lieu pour faire valoir notre idéal et nos racines, comme le seront les prochaines élections des TPE.

Je suis le co-président d'une association créée en 1998 et nommée « *Combat contre le FN* ». Le Front National a réalisé 17,9 % des suffrages émis par 6,421 millions de Français qui ne sont pas tous des militants. Nous devons confronter les éléments de programme de ce parti avec nos propres revendications et développer notre argumentaire. Il s'agit là de notre travail de syndicalistes. Nous devons aller discuter des réalités économiques à la sortie des usines et démonter les mensonges colportés par le FN. Nous ne sommes pas sans arguments sur les sujets qui concernent le travail. Marine LE PEN a réussi à dédramatiser le FN mais a échoué à prendre le leadership des partis de droite. Le danger réside dans la constitution d'un parti qui rejoindrait l'UMP et le FN, comme cela s'est produit avec la création du Parti Populaire qui a porté PETAINE au pouvoir.

MARCEL SCHMITLIN (RETRAITÉ-CFC)

La seule visite marquante que N. SARKOZY ait faite en banlieue s'est déroulée à DRANCY où les invités n'ont été prévenus qu'une heure avant son arrivée, preuve de la peur que

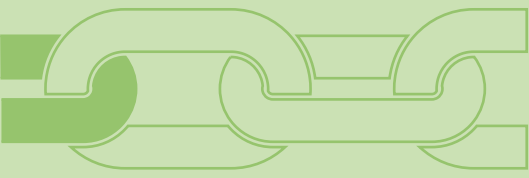


SARKOZY ressentait à cette occasion. Le bilan du quinquennat établi par la CGT a été distribué dans toutes les boîtes aux lettres de la ville. La gauche a réalisé un score nettement en hausse et supérieur à ceux de la droite sarkozyste et du Front National. Je tenais à le signaler parce que je crois aux moyens et quand une UL et les membres d'une Fédération s'unissent, les résultats sont à la hauteur des efforts déployés.



LAURENT TABBAGH (BRANCHES CONNEXES)

J'estime qu'il ne faut pas être surpris des résultats du FN aux élections. L'objectif de Marine LE PEN est que la gauche



débat

soit au pouvoir, afin d'y accéder elle-même en 2017. Les partis politiques sont tous responsables de ce phénomène parce qu'ils utilisent depuis 50 ans le FN à des fins électorales. Le FN attire des retraités, des jeunes ainsi que des ouvriers qui ont déclaré pour 40 % leur intention de voter pour ce parti.

Résoudre le problème du FN implique que l'on s'attaque au partage des richesses. La pauvreté est le terreau de ce parti, dont le discours est alléchant, au premier niveau. Les résultats du premier tour dégagent des perspectives intéressantes et laissent penser que nous aurons dans les 5 ans des échéances à ne pas manquer.

Nous devons reprendre le travail de terrain revendicatif, au travers de créations d'emplois et de la défense du pouvoir d'achat.

ROLAND CAUA (PRO BTP)

Je considère que le résultat du FN aux élections n'est pas une surprise. Nous avons en effet abandonné le terrain politique depuis longtemps, tandis que le FN creuse son chemin dans les usines et dans nos chantiers. Qui n'a pas entendu, à l'intérieur de nos sections syndicales, des camarades qui votent pour SARKOZY ou pour le FN ? D'autres ne le déclarent pas mais font de même.

Nous avons été par le passé une courroie de transmission, avant de devenir apolitiques. Le MEDEF, quant à lui, est resté sur le terrain politique et a appelé à voter pour SARKOZY. Tous les médias se sont offusqués quand Bernard THIBAULT a déclaré qu'il fallait faire barrage à



participe au fait que certains votent pour LE PEN.

SARKOZY. Ne serait-il pas temps que la CGT joue à nouveau un rôle de courroie de transmission du Front de gauche, par exemple ? Le syndicalisme et la politique sont liés.

Le manque de conscience politique se fait ressentir sur les lieux de travail et

ROLAND BRUN (COLAS)

Nous avons le projet, au sein de BOUYGUES, d'adresser une lettre à Martin BOUYGUES pour dénoncer la discrimination envers la CGT, les iniquités sur les augmentations de salaire, les profits distribués aux actionnaires plutôt qu'aux salariés. Il s'agit aussi de l'interpeller au sujet de l'annonce de Nicolas SARKOZY disant qu'il intégrerait BOUYGUES en cas de non-réélection. Nous souhaitons qu'il ne soit pas élu mais ne voulons pas de lui au sein de l'entreprise qui nous emploie. Nous serons malgré tout capables de l'affronter si nécessaire.





ERIC AUBIN (SECRÉTAIRE GÉNÉRAL FNCSBA)

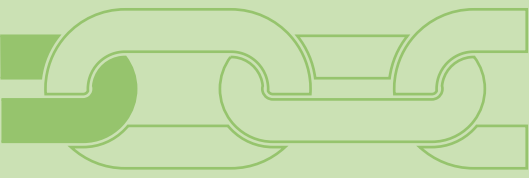
La montée du Front National ne se fait pas uniquement sur les sujets liés à l'immigration mais aussi sur le thème de la misère. Nombre d'électeurs du FN subissent la crise sociale et se réfugient en se tournant vers ce parti. Il faut s'inquiéter de ce vote, d'autant plus que certains y souscrivent parmi nos rangs. En 2007, 11 % des sympathisants de la CGT votaient pour le FN. Je m'inquiète de ce phénomène parce qu'une position de ce type va à l'encontre de nos valeurs. Que devons-nous faire pour combattre ce vote parmi nos militants ?

Il est nécessaire de se remémorer l'histoire et de rappeler aux salariés ce que le fascisme a produit dans le passé. Le dossier confédéral sur ce sujet est très bien fait. Il peut servir de base à des débats dans les entreprises et sur les chantiers.

Je ne crois pas que nous devions être la courroie de transmission d'un parti politique. Le problème qui se pose est celui de la dépolitisation et de la déconscientisation des salariés. A l'époque où la CGT portait la parole du Parti Communiste, une formation politique très forte était assurée aux militants. Nous devons réfléchir à une formation syndicale qui aborde les questions politiques.

Je crois que nous avons toutes les chances d'élire un Président de la République de gauche. Je pense que nous devons nous mobiliser très rapidement à l'issue du scrutin. HOLLANDE a annoncé la tenue d'une conférence nationale dédiée, notamment, au SMIC et aux retraites. Je considère que nous devons aborder l'ensemble des questions de la protection sociale et de son financement. Nous devons nous battre pour la revalorisation du SMIC et de l'ensemble des salaires.

HOLLANDE s'est prononcé en faveur d'une réforme systémique des régimes de retraite. Il n'a plus abordé ce thème au cours de la



débat

dernière période et nous sommes en partie responsables de ce changement. Il ne va pas prendre le risque d'avoir la CGT à dos sur cette question. Nous devons néanmoins rester très prudents sur ces questions.

Le débat sur le financement de la protection sociale sera prochainement ouvert. Le patronat va chercher à transférer les cotisations sociales vers l'impôt. Ces sujets ne seront pas abordés sans une mobilisation des salariés. Nous manquons de ce point de vue, au sein de la profession, de virulence dans nos revendications, notamment sur les questions de pénibilité. Nous sommes par ailleurs en capacité d'imposer un dispositif autre que celui qui nous a été imposé sur la réforme des retraites. Je suis en outre atterré du fait que certains camarades des US et des UR ignorent que des accidents du travail mortels se sont produits et ne réagissent pas à ce sujet. Nous devons nous mobiliser et alerter la presse si des faits de cette nature se produisent.

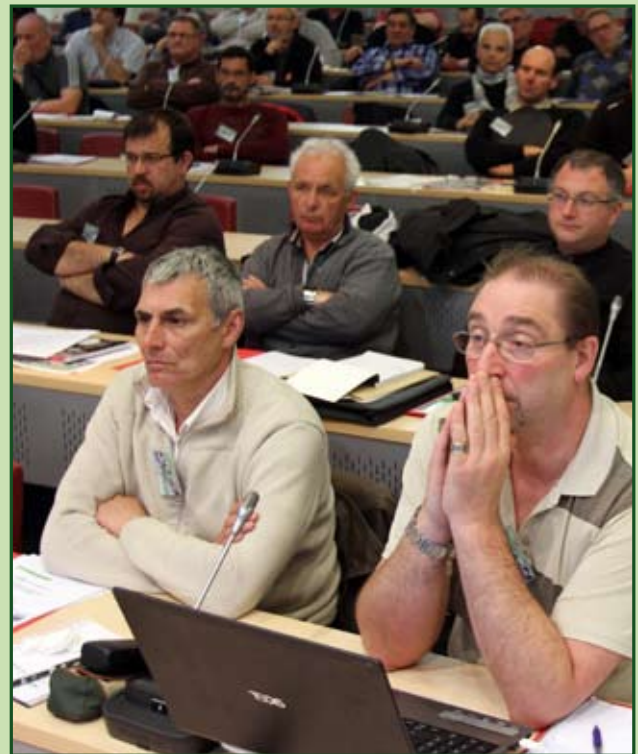
Notre secteur a été porteur d'emploi depuis sept ans. Il a chuté l'année dernière et risque de suivre la même tendance en 2013. Allons-nous rester à compter les cadavres ? Il faut se battre pour maintenir l'emploi, y compris celui des intérimaires, dans nos entreprises.

La directive relative au détachement va se discuter dans les prochains mois au niveau européen. Nous avons pointé la situation des salariés concernés, comme l'a expliqué **Jean-Pascal FRANCOIS** pour FLAMANVILLE. La situation de ces salariés étrangers est pire encore sur le chantier de la centrale thermique de PORCHEVILLE. Ces conditions de travail conduisent à des accidents du travail, dont

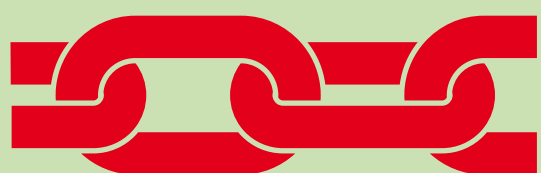
40 % n'étaient pas déclarés à FLAMANVILLE. Nous devons mener ce travail et être vindicatifs, notamment sur les cahiers de revendication.

Nous devons discuter de l'égalité des droits avec les salariés étrangers. Nous aurons, dans la prochaine période, besoin d'appeler les salariés à se mobiliser sous différentes formes. Notre secteur doit faire partie de la mobilisation. Nous devons notamment faire signer la pétition sur les accords de compétitivité.

Tout le monde doit être conscient, après ce débat sur l'actualité sociale, que nous avons besoin de mobilisation dans les prochains mois pour gagner sur nos revendications.







cooptation de Laurent TABBAGH à la CEF

BRUNO CORNET (CEF)

Nous devons procéder à un vote pour lequel pourront se prononcer les membres de la Commission Exécutive Fédérale, de l'UFR, les Secrétaires Généraux des US et UR des branches professionnelles. Je propose tout d'abord à **Laurent TABBAGH** de se présenter.

LAURENT TABBAGH (CONSEILLER FÉDÉRAL FNCSBA)

J'ai 53 ans, je travaille depuis 33 ans. J'ai travaillé dans la sous-traitance durant la plus grande partie de ma carrière professionnelle.

J'ai d'abord été embauché à SHELL pendant 4 ans. J'ai démissionné et j'ai été depuis dans des entreprises sous-traitantes d'électricité travaillant sur les sites sidérurgiques, pétrochimiques ou autres.

J'ai été dernièrement employé de la SNEF. J'ai tenté d'y faire reconnaître une unité économique et sociale. J'ai été condamné, à la suite de ce combat qui n'a pas abouti, à rester dans une petite filiale de 50 salariés. J'ai quitté cette entreprise en août 2011. En octobre, la Fédération m'a proposé de prendre en charge les branches connexes qui regroupent les architectes,

La cooptation de Laurent TABBAGH à la Commission Exécutive Fédérale, soumise au vote à main levée, est approuvée à l'unanimité.

géomètres, économistes de la construction, urbanistes et promoteurs immobiliers. J'ai accepté cette mission que je mène depuis le 1^{er} décembre 2011. J'occupe par ailleurs un poste au sein du Conseil d'Administration à l'OPCA PACA-Corse. Je suis aussi membre de la CCPEFP en PACA. Je travaille enfin au sein de l'USC 13.

ERIC AUBIN (SECRÉTAIRE GÉNÉRAL FNCSBA)

Nos statuts prévoient que le CNF puisse coopter de nouveaux membres pour la Commission Exécutive Fédérale, sans attendre le prochain Congrès.

Nous proposons à ceux qui vont voter, de coopter **Laurent TABBAGH** à la CEF, jusqu'à la fin du mandat, en l'occurrence jusqu'au prochain Congrès Fédéral qui se déroulera en juin 2013.

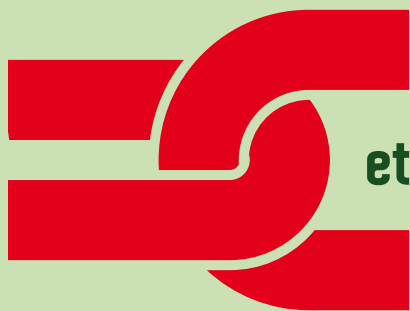




PHILIPPE CHRISTMANN

CNF





Point sur le 50^e Congrès Confédéral, et sur la création de la nouvelle Fédération

LAURENT ORLICH (CEF)

Le 50^e Congrès se tiendra en mars 2013. Un premier CCN sur le sujet a eu lieu au début du mois de février. 1 000 délégués devront se rendre à ce Congrès. Ils seront nommés proportionnellement à la base des FNI de 2011.

Trois critères ont été définis. **Le premier** concerne le mandatement des délégués qui doivent travailler avec les UD. Les mandatements feront donc l'objet d'une coopération entre l'UD et la Fédération. **Le second critère** concerne la parité hommes/femmes. Celle-ci doit être établie en fonction des forces vives en présence. **Le dernier critère** concerne la présence de retraités et de jeunes, en l'occurrence, pour ces derniers, des personnes de moins de 35 ans.

Nous devons trouver une trentaine de délégués, dont 4 ou 5 femmes et 2 retraités. Les premières réunions ont commencé dans les UD, en Centre/Pays-de-Loire, Aquitaine et Poitou-Charentes. 90 départements sont concernés, nous n'aurons donc pas un délégué pour chacun d'entre eux. Il est nécessaire de désigner des mandatés représentatifs des différents départements. D'autres réunions doivent organiser des réunions, notamment en Normandie, Franche-Comté, Rhône-Alpes, Midi-Pyrénées et Ile-de-France. Je vous invite à vous questionner sur ces futurs mandatés rapidement, afin qu'ils soient désignés pour la fin juin.

Le travail important restant à faire consiste à aller vers les différents syndicats pour mener le travail d'échange dédié à la préparation du Congrès.

BRUNO CORNET (CEF)

Je laisse la parole à **Philippe CHRISTMANN** pour un point relatif à la création de la nouvelle Fédération.

PHILIPPE CHRISTMANN (ADMINISTRATEUR FNCSBA)

Un groupe de travail, réunissant trois camarades de la Fédération Verre et Céramique et trois camarades de notre Fédération Construction, Bois et Ameublement a été mis en place. Le Bureau Fédéral et la Commission Exécutive valide un certain nombre de points.

Nous avons décidé d'aborder différents points, parmi lesquels la date et le lieu du Congrès, ainsi que les Commissions Mandats et votes et Statut et Candidatures nécessaires. Nous avons porté une première réflexion dédiée à la politique des cadres. Nous avons effectué un premier état des lieux des membres du Bureau et de la Commission Exécutive. ...



... Nous avons opté pour un Congrès de rapprochement, avec une motion reprenant quelques orientations. Celui-ci se tiendra les **17, 18 et 19 juin 2013 à Clermont-Ferrand**, juste après le Congrès Confédéral. Ce site a été choisi pour rendre hommage à nos camarades des US et UR. Il offre des facilités d'accès et propose des possibilités d'hébergement à un coût négocié.

L'organisation sur deux jours et demi ou trois jours n'est pas encore totalement arrêtée. 400 à 500 délégués seraient présents. Je vous invite à réfléchir à la question des moyens, dans une volonté d'équité avec les camarades de la **Fédération Verre et Céramique**.

Notre Congrès devrait notamment travailler sur la dissolution de la Fédération Construction, Bois et Ameublement, de la Fédération de la Construction, de la Fédération du Bois et de l'Ameublement, ainsi que de la dissolution de la Fédération Verre et Céramique. A l'issue de ces dissolutions, nous pourrions procéder au rapprochement.

Nous avons commencé à travailler à la mise en place d'une Commission des Statuts composée de trois camarades de la Fédération Verre et Céramique ainsi que de trois camarades de la Fédération de l'Ameublement. Nous serons accompagnés d'un avocat, les aspects juridiques et de fiscalité liés aux dissolutions devant notamment être affinés.

Nous reviendrons rapidement vers vous au sujet de la Commission Mandats et Votes.

Nous réfléchissons également à la mise en place d'une Commission Exécutive comportant jusqu'à 50 membres et d'un Bureau Fédéral comportant jusqu'à 12 membres.

MARCEL SCHMITLIN (RETRAITÉ-CFC)

Tu n'as fait aucune allusion au nombre de membres de la CFC. Seront-ils 5 ou 7 ?

BRUNO CORNET (CEF)

Des discussions sont en cours à ce sujet. Nous aurons à nous prononcer plus officiellement à ce sujet avant la tenue du prochain congrès.





Écouter



Conseiller



Gérer



Accompagner



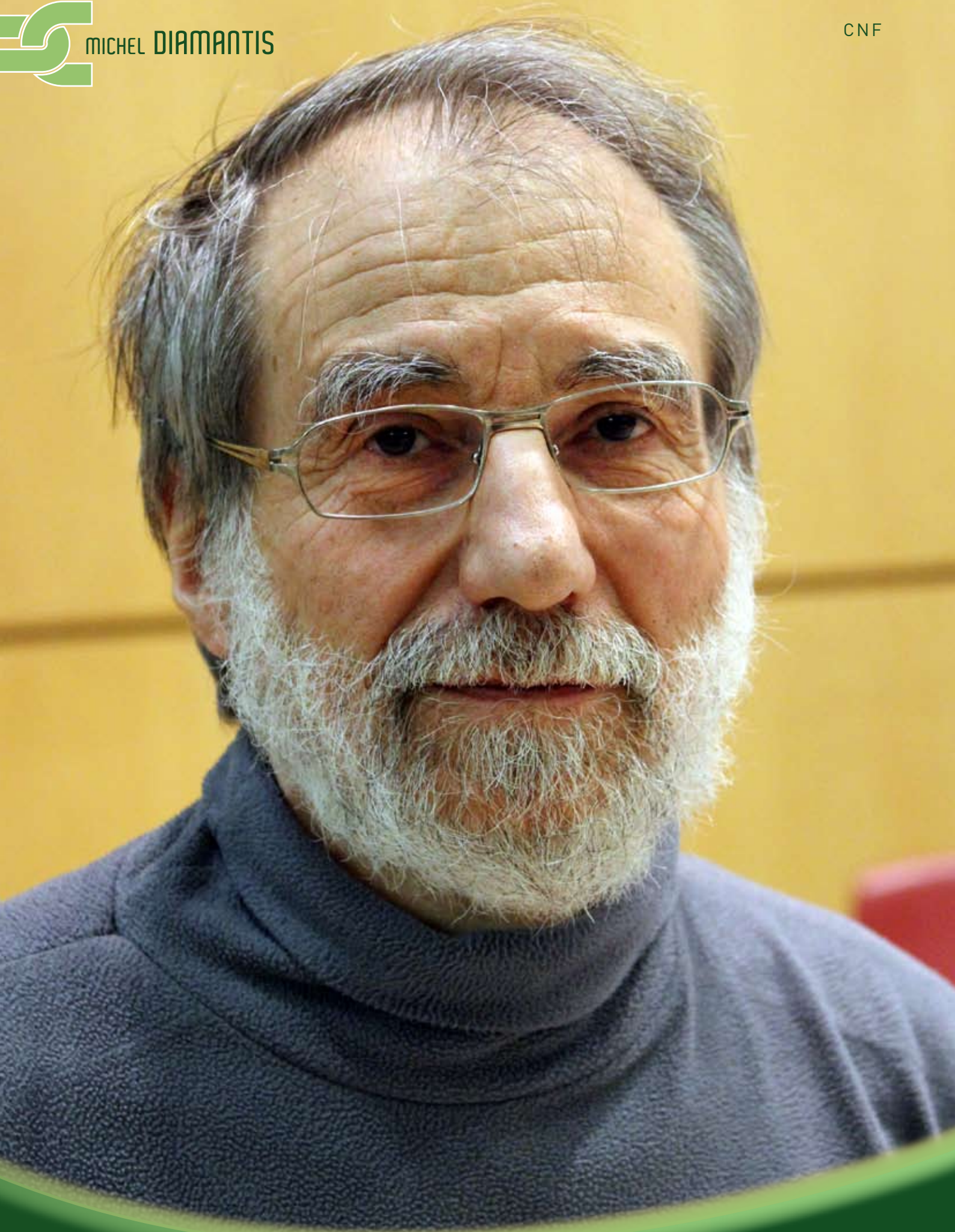
PRO BTP, carrément proche !

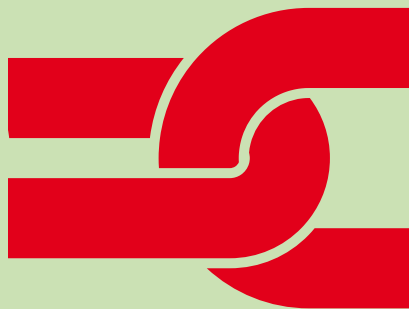
RETRAITE PRÉVOYANCE SANTÉ ASSURANCES ÉPARGNE ACTION SOCIALE VACANCES

www.probtp.com



L'assurance d'un avenir solide





Point sur les CFA à l'occasion des 40 ans de la création des CFA du BTP



**NELLY
GREGOR (CEF)**

Nous allons vous proposer une présentation dédiée à la formation initiale dans le BTP, au rôle de la CGT dans ce domaine ainsi qu'à la création du syndicat des CFA. Celui-ci fêtera ses **40 ans d'existence** en novembre 2012.

Le Comité de Concertation et de Coordination de l'Apprentissage (CCCA), organisme de formation professionnelle du BTP, a été réformé par un accord paritaire en septembre 2006, que la CGT n'a pas signé. La réforme de 2006 porte sur la régionalisation des CFA et des associations paritaires gestionnaires. Elle sera obligatoirement mise en place en janvier 2013.

La Fédération désigne les administrateurs siégeant dans ces associations gestionnaires. Certains sont présents aujourd'hui dans la salle.

Je vais donner la parole à **Michel DIAMANTIS** et **Pierre LEPAGE**, qui sont nos retraités actifs du syndicat des CFA. Ils ont élaboré une présentation de la formation initiale, de la création du syndicat et du rôle que la Fédération a joué ces dernières années.

MICHEL DIAMANTIS

→ 1. La CGT et l'apprentissage

→ Confédération et Fédération de la Construction

La Fédération de la Construction et la Confédération avaient, à la Libération, une vision assez différente de l'apprentissage. Pour la CGT, la formation relevait uniquement du service public.

Pour notre Fédération, l'apprentissage était aussi :

→ une situation souvent plus subie que choisie pour nombre de jeunes qui se trouvaient formés sur le tas ;

→ une solution de dernière chance qui ne pouvait laisser la CGT indifférente. Celle-ci s'est engagée dans un système paritaire de développement de l'apprentissage, contrairement à ce que souhaitait la Fédération ;

→ une voie de formation que nous pensions passagère et qui est devenue, par nos efforts, une voie de formation de qualité.

Il nous est toujours apparu essentiel que les apprentis étaient des jeunes en formation et qu'il importait de les accompagner. ...





PIERRE LEPAGE (RETRAITÉ-UFR)

Notre Fédération au CCCA

La CGT considère que le CCCA, créé en 1942 et « épuré » en 1945, a réellement vu le jour en 1949.

En 1942, la formation professionnelle du Bâtiment était confiée, par le régime de Vichy, au Comité d'organisation du BTP, ancêtre de l'actuelle FFB. Le CCCA a été créé à l'époque dans le cadre de l'application d'une loi de 1937 rendant obligatoire la scolarité jusqu'à 14 ans. Des Centres de Formation Professionnelle, placés sous la domination patronale, ont été créés en même temps que le CCCA.

En 1945, ces centres intègrent l'Éducation Nationale et deviennent les CET eux-mêmes, devenus plus tard les LEP puis les LP. De 1945 à 1949, le CCCA collecte des ressources destinées à aider les apprentis sur les chantiers.

En 1949 est créé le CFA CCCA qui a perduré jusqu'en 2006, époque à laquelle se sont tenues des négociations débouchant sur un accord paritaire que la CGT n'a pas signé. Celui-ci institue l'organisation des CFA par région.

MICHEL DIAMANTIS

Jean ELOI et **André TANTY** ont joué, dans les années 60 un rôle majeur dans la mise en place du paritarisme au CCCA et dans le passage des ateliers-écoles aux CFA. Le CCCA se décline dès lors par régions en ERL générales (*échelons de liaison*). Chaque département héberge lui-même des groupements départementaux d'apprentissage, certains n'ayant pas de CFA à gérer, d'autres accueillant des associations gérant un ou plusieurs CFA.

En 1970, **André TANTY** et le secteur Emploi-Formation Fédéral ont travaillé à la création d'un

statut du personnel. La loi de 1971 a créé le cadre légal de la formation dispensée au sein des CFA.

→ 2. La CGT et l'apprentissage

→ Création par la Fédération

La Fédération ne pouvait rester indifférente aux CFA puisque l'on est passé en quelques années à 70 CFA, puis à 74 et 75. C'est pourquoi, **André TANTY** et nos quatre administrateurs, dont **Aloïse CANSELL**, ont suscité, à l'intérieur des CFA, la création d'un syndicat il y a 40 ans. Ils ont soutenu son action pour obtenir un véritable statut pour le personnel.

En 1972, une trentaine de militants isolés venant des chantiers ont été rassemblés au sein d'un syndicat.

PIERRE LEPAGE

André TANTY, notre ancien Secrétaire Général, a fait évoluer au CCCA les règles du paritarisme par sa combativité et son acharnement à vouloir offrir une formation de qualité au sein des CFA.

MICHEL DIAMANTIS

→ Luttes passées

L'ensemble du secteur de la Construction a mené certains combats, dont les CFA ont fait partie. En 1973, deux années de luttes appuyées par la Fédération aboutissent à un premier statut du personnel imposé aux patrons. De 1973 à 1980, on assiste à une période de renforcement du syndicat. Nous comptons à cette époque plus de 400 militants sur un personnel de moins de 2 000 salariés. Les années 80 sont marquées à la fois par la victoire de la gauche et la crise du Bâtiment. Celle-ci a frappé durement notre Fédération, touchée par une baisse importante de ses effectifs. La lutte pour le passage aux 35 heures s'est traduite, pour nous, par des accords que la CGT n'a pas signés. Les années qui ont suivi ont toutefois permis la reconnaissance de l'en-

semble des accords prenant force de Convention Collective. La régionalisation, confirmée par un accord paritaire de 2006 non signé par la CGT, modifie l'organisation du CCCA et des CFA. Une seule association désormais gère l'ensemble des CFA de sa région. Les échelons intermédiaires sont supprimés, de façon à mieux collecter l'argent provenant des régions.

→ **État des lieux**

Aujourd'hui, 68 000 apprentis sont formés dans 75 CFA. Les 54 associations gestionnaires départementales cèdent désormais la place à 20 associations régionales. Les camarades administrateurs au nom de la CGT au sein de l'une de ces associations ont la responsabilité d'une entité financièrement et humainement importante. Ils sont par conséquent tenus à une grande vigilance. L'appui apporté par le syndicat des CFA fonctionne sur l'ancien modèle, dans la mesure où ses bases sont implantées dans les CFA et non dans les régions. Un lien efficace doit être créé entre nos camarades et les futurs administrateurs. La formation dispensée dans les CFA a acquis une grande qualité, sous l'impulsion constante de la CGT. Les administrateurs vont devoir être formés en tenant compte des nouvelles dimensions de la structure, certaines associations gérant jusqu'à 7 CFA. Ces derniers accueillent des jeunes qui se comptent quelquefois par milliers. Aujourd'hui, les instances fédérales accueillent à des niveaux différents des militants des CFA. Toutefois, le syndicat du personnel est inégalement réparti. Il est notamment très peu implanté dans la région PACA. Les camarades qui siègent devront donc faire face à une importante nécessité de renforcement.

→ **Combats à venir**

Notre syndicat est en ordre de bataille depuis notre dernier Congrès de juin 2010.

Nous sommes désormais plus de 240 militants UGICT sur 3 300 salariés. Nos journées d'études annuelles donnent lieu à la publication de documents qui sont à votre disposition. Notre secrétariat est composé aux trois-quarts de femmes, dont Nelly GREGOR, notre Secrétaire Générale. Nous allons former, à la demande de la Fédération, les futurs administrateurs CGT de la région Rhône-Alpes notamment. La rentrée 2012 sera marquée par la préparation des élections dans les TPE. Un important travail doit être mené avec l'articulation des nouvelles structures régionales avec les propres structures du CFA.

Pour ces combats à venir, nous devons :

- renforcer la présence fédérale dans les nouvelles associations ;
 - développer un collectif emploi-formation fort ;
 - entretenir un lien constant entre les administrateurs CGT des 20 associations régionales, la Fédération et le syndicat du personnel.
- Le blog de la CGT des CFA et la lettre de diffusion associée sont à la disposition du collectif emploi-formation et des administrateurs CGT des CFA.

→ **Au centre de tout : les apprentis du BTP**

Les 68 000 apprentis se situent au centre de nos préoccupations. Ils sont à 80 % accueillis dans des TPE. Jeannot FAURY disait : « *les apprentis sont notre jardin syndical, sachons le cultiver* ». Ils seront effectivement demain dans cette salle. L'action de la Fédération et celle du syndicat du personnel ont permis d'obtenir de meilleures conditions de formation. Ce combat continue !

Je vous remercie de votre attention et je vous souhaite de bonnes luttes !

La séance est levée à 17 h 55.







partenariat public/privé

FRANCIS ANTOINE (CEF)

Bonjour à tous. Nous allons débiter cette journée avec un exposé sur **les partenariats public/privé**, présenté par **Gilles LETORT** et **Yvan LAPLACE (SECAFI)**. **Bruno CORNET** abordera ensuite le thème de la protection sociale. Puis trois points d'information seront présentés. Le premier concerne CONSTRUCTYS, le second FORCLUM et, enfin, **Barbara GOMES** vous présentera une proposition de prise de parole qui pourra être faite à l'occasion du 1^{er} mai.

YVAN LAPLACE (SECAFI)

Introduction

Bonjour à tous. Le thème des **partenariats public/privé** est éminemment complexe. Il combine le droit des affaires et le droit public. **Il s'agit d'un sujet :**

- politique, puisqu'il interroge l'organisation des services publics ;
- économique, parce qu'il relève d'un choix promu par la Commission Européenne pour développer les infrastructures en Europe ;
- social, puisqu'il pose la question du statut des travailleurs occupés sur les infrastructures ou les ouvrages dédiés au service public.

La notion de partenariat public privé (PPP) couvre différents types d'arrangements contractuels de moyen ou long terme entre un opérateur privé (*ou un consortium*) et la puissance publique (*collectivités locales ou État*), par lesquels est prévue la fourniture d'un service avec, généralement, des investissements associés.

Pour défendre le développement des PPP - au sens large - deux catégories d'arguments sont souvent avancées :

→ les PPP sont un moyen de relâcher la contrainte d'endettement de la puissance publique ;

→ les PPP sont un moyen d'améliorer l'efficacité productive des services rendus. Les PPP permettraient à la puissance publique de se concentrer sur le cœur de ses fonctions, l'ensemble des fonctions environnantes (infrastructures) étant géré par les opérateurs privés.

Ce type de relation a pris une forme nouvelle en France avec l'ordonnance du 17 juin 2004 qui permet à une administration (*État ou Établissement Public de l'État*) ou à une Collectivité Locale de confier à un seul et même opérateur privé une mission globale relative au financement, à la construction ainsi ...



... qu'à la maintenance et l'exploitation d'ouvrages ou d'équipements nécessaires au service public. Se sont ainsi développés des projets complexes d'un point de vue financier et juridique.

C'est sur cette forme de PPP développée depuis 2004 que notre présentation va porter.

Une actualité riche

Dans le domaine des PPP, l'actualité du moment est assez riche.

Lorsque nous sommes intervenus sur ce sujet en 2009, plusieurs grands projets étaient attendus, mais la crise financière a différé leur attribution.

Depuis, plusieurs projets ont abouti et couvrent un champ assez large :

→ LGV Tours / Bordeaux (7,8 Mds€), Le Mans / Rennes (3,3 Mds€), Ministère de la Défense (3,6 Mds€), ligne ferroviaire Nîmes / Montpellier (2 Mds€), Ministère de la Justice (1 Mds€), Seine Nord (fin 2012), etc. ;

→ Plan Campus (12 universités), prisons (24 000 places) ;

→ Affaires en région : Grand stade de Nice (445 M€), 3 lycées en Lorraine (245 M€), etc.

Aujourd'hui, 370 projets restent en attente d'attribution. Une grande part devrait aboutir ces prochaines années. Les ¾ concernent les Collectivités Locales (régions, départements, communes).

La presse se fait parallèlement l'écho de critiques plus vives depuis plusieurs mois sur les PPP. **Elles s'attachent, notamment, aux projets suivants :**

→ Bussy-Saint-Georges : cette petite commune très endettée a mis en place un équipement culturel et sportif dans le cadre de PPP. Ces partenariats étant considérés comme de la dette, cette commune ne peut plus recourir à l'emprunt ;

→ Hôpital Sud Francilien : l'ouverture de cette structure a été plusieurs fois repoussée, 8 000 réserves ayant été émises lors de la réception de l'ouvrage. Des débats ont tenté de définir si ces réserves relevaient de la responsabilité de l'opérateur privé. Pour autant, les loyers (rémunération de l'opérateur privé) ont été exigés alors même que l'ouvrage n'était pas mis en service.

Jean ARTHUIS (UMP) déclare lui-même que « le cumul de ces loyers à payer à très long terme pourrait asphyxier nos finances ». En effet, les loyers dus au titre des PPP sont des charges incompressibles de long terme dont la puissance publique ne peut décider de suspendre le paiement.

Présentation générale des PPP

→ Mécanique générale

La formule des PPP a été créée par l'ordonnance du 17 juin 2004. Le Partenariat Public Privé permet à une administration (État ou établissement public de l'État) ou à une collectivité locale de **confier à un seul et même opérateur privé une mission globale relative :**

→ au financement d'investissements immatériels, d'ouvrages ou d'équipements nécessaires au service public ;

→ à la construction ou transformation des ouvrages ou équipements ;

→ à leur entretien, leur maintenance, leur exploitation ou leur gestion ;

→ et, le cas échéant, à d'autres prestations de services concourant à l'exercice, par la personne publique, de la mission de service public dont elle est chargée.

L'opérateur privé est souvent une société créée pour l'occasion et associe un constructeur, un banquier ou un fonds d'investissements et des prestataires pour la maintenance.

→ Le cocontractant de la personne publique assure la maîtrise d'ouvrage des travaux à réaliser. Il peut se voir confier tout ou partie de la conception des ouvrages.

→ Le financement de cette société se fait principalement par endettement. La société qui réalise l'ensemble des travaux emprunte auprès de partenaires financiers : la dette publique est transférée vers le privé.

Dans un PPP, la rémunération du cocontractant fait l'objet d'un paiement (*loyer*) par la personne publique pendant toute la durée du contrat sous forme de loyer. Elle peut être liée à des objectifs de performance assignés au cocontractant.

Au terme du bail, la personne publique récupère la propriété de l'ouvrage en bon état.

En théorie, le PPP ne peut être utilisé que dans le cas d'un projet complexe et urgent. Depuis 2008, une analyse fine doit être menée sur ce type de contrat. Celle-ci vise à s'assurer que le PPP est bien avantageux pour la collectivité qui va y recourir.

Globalement, on peut donc caractériser le PPP en indiquant qu'il s'agit d'un engagement de long terme avec un opérateur privé unique qui réalise une mission globale contre un loyer.

→ Historique sur les contrats public / privé en France - Délégation de Service public : concessions - affermage

La puissance publique a recours au privé depuis longtemps déjà. C'était le cas avant la révolution, ce le fut également durant le XX^e siècle.

En 1992, le gouvernement réglemente, avec la loi SAPIN, la passation des contrats de délégation de service public. Il s'agit ici de délégation

au privé la fourniture de certains services publics en échange d'une redevance prélevée auprès de l'utilisateur.

→ La création des PPP : un nouveau dispositif en réponse à des freins budgétaires et conventionnels

Les PPP ont fait leur apparition dans un contexte général de libéralisation et de déréglementation en Europe, sous-tendu par l'idée que le privé peut mieux faire que le public.

Les PPP voient par ailleurs le jour dans un contexte budgétaire difficile (*critères de MAASTRICHT complexes à respecter*). Il s'accompagne de mouvements de décentralisation vers les collectivités locales.

Globalement, les puissances publiques territoriales ou nationales rencontrent des difficultés à disposer des fonds nécessaires à la mise en œuvre de leur politique. Dans le même temps, le besoin en infrastructures est important, dans les domaines de la santé, de la sécurité, du transport et de l'éducation.

Face à cet enjeu de financement, les PPP proposent deux formules :

→ L'investissement direct (loi MOP) : il s'agit de l'appel d'offres classique. Cette formule implique que l'État avance les fonds. La contrainte budgétaire est forte et constitue la limite de cette démarche ;

→ La Délégation de service public (DSP) : l'utilisateur rémunère l'opérateur privé. Cette formule n'est pas adaptée à certaines infrastructures pour lesquelles une quote-part significative du service public n'est pas payée par l'utilisateur. ...



... Les PPP sont des formules qui présentent un avantage que recherche la puissance publique : l'opérateur privé apporte le financement et la dépense publique est étalée sur la durée du contrat au travers des loyers.

→ Les PPP : une volonté forte impulsée par l'État et le législateur

Un cadre juridique a été développé pour encadrer ces opérations. Il vise à définir précisément qui porte le financement, les responsabilités contractuelles des parties et en quoi ces contrats diffèrent des contrats existants.

→ La Mission d'appui à la réalisation des contrats de partenariat (*MaPPP*)

La Mission d'Appui aux PPP (*MaPPP*) est une institution visant à faciliter le développement de ces partenariats. Elle réalise la promotion de ces dispositifs auprès des acteurs publics, elle en appuie la mise en œuvre sur le plan technique, aux étapes de préparation et de négociation. Elle peut être amenée à valider l'évaluation préalable du projet.

→ Principales caractéristiques des PPP

Le PPP est un contrat à long terme (10 à 35 ans) par lequel une personne publique attribue à une entreprise une « mission globale » de :

→ conception, réalisation ou transformation et financement d'ouvrage ou d'équipement ;

→ entretien/maintenance et/ou exploitation ou gestion de l'ouvrage.

Les modalités de paiement sont souples et étalées sur la durée des contrats. Des objectifs de performance y sont associés.

Le PPP se distingue de la DSP, introduite en 1992, dans la mesure où la puissance publique elle-même (*et non l'usager*) rémunère l'opérateur privé. Il se distingue des marchés pu-

blics parce qu'il permet de lisser le paiement sur la durée du contrat. Il s'inscrit dans le cadre d'un contrat global qui mêle construction et exploitation.

→ Critères restrictifs à la mise en place des PPP

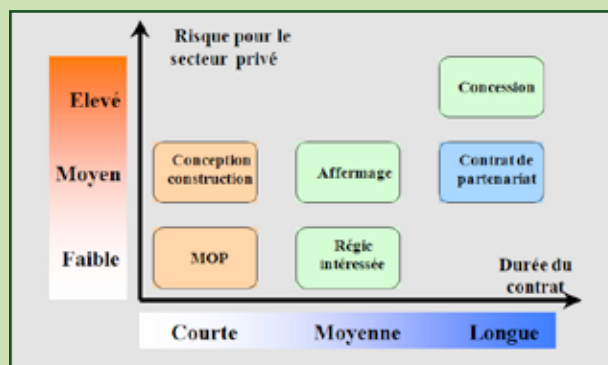
Tous les projets ne sont pas éligibles à ce type de contrat. **Ils doivent être justifiés par une évaluation préalable (validée par la MaPPP) visant à démontrer :**

→ l'urgence ou la complexité du dossier ;

→ les avantages du recours à ce type de partenariat par rapport aux autres modalités offertes à la personne publique, en termes de coûts, délais, performances et partage des risques (*est-ce économiquement avantageux ?*).

→ Les différents partenariats public-privé

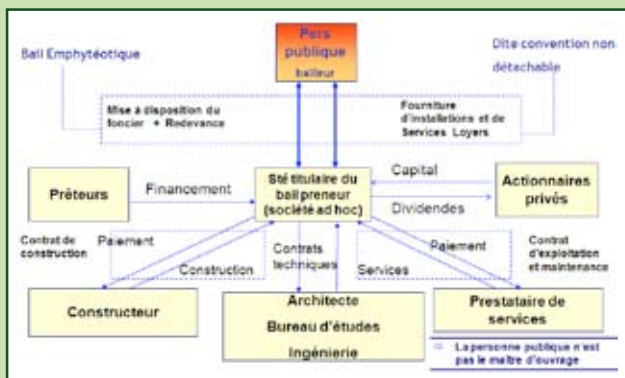
Les différents PPP impliquent des risques pour les parties qui sont schématisés de la manière suivante :



La rémunération de l'opérateur privé est plus sécurisée dans le cadre d'un PPP (*ou elle dépend de la puissance publique*) que dans le cadre d'une concession (*où elle dépend de l'usager*).

→ Les différents acteurs du PPP

Le schéma ci-dessous représente la complexité des PPP qui mobilisent de nombreux acteurs :



Ce schéma s'appuie sur un type de PPP particulier, qui associe un bail emphytéotique avec une convention dite non détachable.

La personne publique passe un contrat avec la société titulaire du bail. Cette dernière a différents partenaires en la personne des actionnaires, de partenaires financiers, d'un constructeur (*souvent du même groupe que les actionnaires*), d'un architecte, d'un bureau d'études et d'ingénierie ainsi que des prestataires de services.

Ce schéma permet de se représenter la difficulté à obtenir une bonne transparence des opérations, notamment du point de vue des citoyens.

Données chiffrées sur le PPP en France

→ Une croissance continue des PPP

On observe en France une croissance continue des PPP depuis la mise en place de ce dispositif.

Les années 2009 et 2010 accusent les effets de la crise et l'on constate que certains projets ont été différés.

On atteint en 2011 un niveau record de 43 projets attribués, parmi lesquels Le Mans / Rennes (3,3 Mds€ - EIFFAGE) et le Ministère de la Défense (3,6 Mds€ - BOUYGUES).



A la fin mars 2012, 140 projets ont été attribués, 370 sont en attente de l'être. Certains projets sont spectaculaires, à l'image du **Plan Campus** (12 universités), des **prisons** (24 000 places) et du **Canal Seine Nord**.

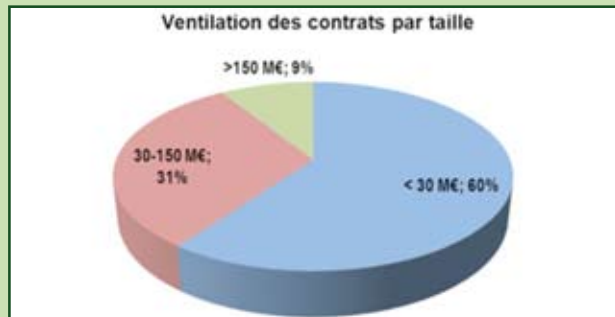
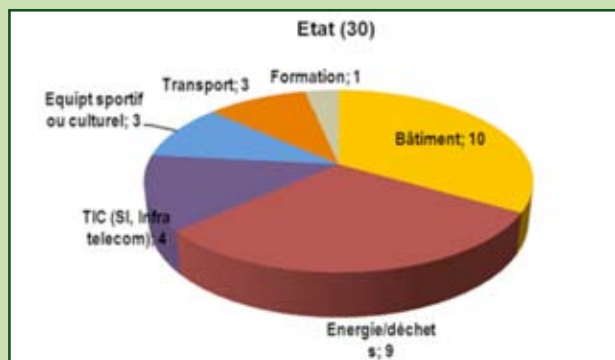
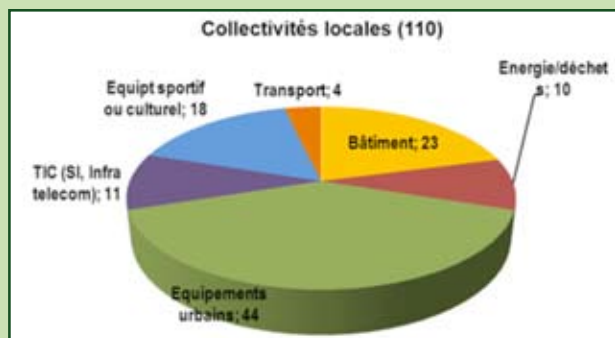
Les projets attribués d'ici à la fin 2020 représentent environ 60 Mds€. ...



→ Un vaste champ d'activités

Les PPP représentent des projets s'attachant à des champs d'activités variés.

Contrats attribués à fin mars 2012 :



Collectivités : 3/4 des projets

Etat : + des 3/4 des montants attribués

Les collectivités locales sont les principaux acteurs de ces partenariats. Elles sont à l'origine de 60 % des projets. Ceux-ci sont généralement inférieurs à 30 M€.

Les PPP soutenus par l'État ne représentent qu'un quart de la totalité mais sont plus importants financièrement et représentent plus des trois quarts de la valeur totale des projets.

Les PPP mis en œuvre par des Collectivités Locales concernent pour la moitié environ des équipements urbains.

L'État met en œuvre des PPP pour des projets dédiés à 60 % à l'énergie et au traitement de déchets et au Bâtiment.

Éléments de discussion autour des PPP

→ **Avantage apparent pour la croissance publique : le financement**

L'avantage recherché initialement par la puissance publique se situe bien dans la question du financement. Le fait que le privé préfinance les projets constitue à ce titre un atout important, dans un contexte budgétaire difficile. Ce dispositif permet par ailleurs d'engager des investissements en étalant les dépenses qui y sont associées.

Cependant, les PPP entraînent un coût financier supérieur à celui d'une opération financée par la puissance publique. En effet, le coût du financement est généralement plus élevé pour les opérateurs privés. Un État tel que la France est considéré comme étant plus solvable que la plupart des entreprises françaises et bénéficie de taux d'intérêt plus avantageux.

L'association de partenaires financiers sur les projets les plus importants tend à limiter les possibilités pour l'État de peser sur le coût et les conditions de crédit. En outre, ces financements sont sensibles aux variations des taux d'intérêt.

Par ailleurs, les loyers constituent une charge incompressible pour les collectivités et, par conséquent, pour les contribuables.

Ainsi, les loyers sont désormais assimilés à de la dette pour la puissance publique, depuis le 1^{er} janvier 2011 pour les Collectivités Locales et depuis le 1^{er} janvier 2012 pour l'État. De ce fait, la commune de BUSSY-SAINT-GEORGES, citée précédemment, ne peut plus recourir à l'emprunt.

→ Les économies attendues d'une offre globale

Théoriquement, l'offre globale doit apporter un certain nombre d'économies ou d'avantages. En effet, le traitement au sein d'une même procédure d'un certain nombre de contrats jusqu'alors envisagés séparément devrait permettre de générer certaines économies, en réduisant notamment les risques d'interface entre conception et réalisation et en générant un coût global plus avantageux.

La gestion privée des projets, dont la qualité est contractualisée et financièrement sanctionnée, devrait en outre amener à des gains de productivité.

Les partisans des PPP soulignent par ailleurs que ces dispositifs permettent la maîtrise des coûts de construction en comparaison d'appels d'offres classiques. Ici, le paiement à la livraison encourage l'opérateur privé à respecter ses délais et ses coûts. La MaPPP constate que 90 % des livraisons ont jusqu'à aujourd'hui été effectuées dans les délais.

Une partie de la rémunération de l'opérateur privé étant adossée à la performance, celui-ci devrait atteindre de meilleurs résultats en matière d'exploitation.

L'ensemble de ces avantages apparaît nécessaire pour compenser le surcoût financier des PPP. La rentabilité de l'opérateur privé vient s'ajouter aux coûts d'exploitation. Des marges de l'ordre de 5 % sont généralement observées pour les phases de construction. Des marges de 10 % affectent les phases de maintenance et d'exploitation.

Le projet Balard (*projet immobilier permettant le regroupement du Ministère de la Défense, de*

certaines de ses services et de divers États Majeurs des forces armées françaises) est exemplatif des situations où des coûts jugés importants sont associés à la mise en œuvre d'un PPP. Ce projet représente un loyer de 130 M€/an. Ce montant équivaut aux charges afférentes aux 14 emplacements qui seront désormais réunis au sein de ce que l'on appelle le « **Pentagone français** », avec, toutefois, 200 000 m² en moins.

→ Une analyse des coûts économiques complexes

On peut convenir que les PPP donnent lieu à un processus de dialogue compétitif qui place en concurrence différentes offres et permet d'apprécier les avantages et les bénéfices des projets. L'idée consiste à ne basculer dans ce type de contrat que si l'opportunité à le faire est clairement démontrée.

Toutefois, le coût de la dette est clairement supérieur et les marges de l'opérateur doivent être préservées. Ces surcoûts doivent être compensés par les économies générées par l'offre globale contractualisée. Cette comparaison sera opérée sur la base des données qui sont communiquées à la puissance publique par l'opérateur privé lui-même.

Les PPP donnent lieu à une multitude de prestations qui devront être exécutées sur une longue période. Les simulations financières sont par conséquent complexes à réaliser. De petits écarts sur ces simulations peuvent faire basculer un projet d'un intérêt avéré à une absence totale d'intérêt. En cela réside un enjeu d'expertise pour les acteurs. ...



... En outre, la durée du contrat fait peser certains risques. Il est évident qu'une évolution économique se produira dans les vingt ou trente années à venir.

En conséquence, comment ces contrats pourront-ils s'adapter de manière socialement satisfaisante ? Par ailleurs, si des évolutions techniques génèrent des gains de productivité, les économies y afférant seront-elles conservées par l'opérateur privé ou redistribuées à la puissance publique dans le cadre d'une amélioration de la qualité du service au contribuable ? Amèneront-elles à une révision à la baisse du loyer ? En cas d'écart par rapport au contrat initial, qui est considéré comme responsable ?

Pour exemple, dans le cas de l'hôpital Sud Francilien livré avec un important retard, l'opérateur privé exige le paiement des loyers, considérant que les délais de remise du projet ne sont pas de son fait mais imputables à des défauts de qualification technique dont la puissance publique serait responsable.

Il apparaît clairement que ce type de contrat expose la puissance publique à des difficultés aujourd'hui ressenties au stade de la construction et qui concerneront demain les phases d'exploitation et de maintenance.

→ Une redéfinition du fonctionnement des services publics

Les partisans des PPP soulignent que ces dispositifs vont permettre à la puissance publique de se concentrer sur ses véritables missions, la construction des infrastructures publiques n'étant pas de son ressort. En revanche, le service à délivrer la concerne au premier chef.

Ce mouvement ne constitue-t-il cependant pas une remise en cause des services publics ?

Il représente en effet pour certains une amplification de la logique d'externalisation des services publics, notamment dans leur rôle de préservation de la cohésion et de la promotion d'un modèle social républicain.

Ce débat rejoint la question de la mercantilisation du domaine public. Les Stades et les Musées vont bientôt être gérés par les opérateurs privés. En outre, il n'est pas possible d'ignorer les risques liés aux objectifs de rentabilité du concessionnaire au détriment du service public.

Les sommes en jeu, la complexité financière des projets, la largeur du champ des expertises techniques amènent à ce qu'un petit nombre d'acteurs seulement soit concerné par les PPP. Or, l'expérience fait état de risques d'entente (*pour les phases de financement et de réalisation des ouvrages*) entre ces opérateurs soucieux de rentabiliser au maximum leurs opérations.

→ Complexité et opacité

La complexité des montages tend à créer un écran entre le donneur d'ordre public et le constructeur et l'exploitant d'une part, entre l'élu local décideur et l'ensemble des travailleurs au service des exploitants d'autre part.

Un autre facteur de complexité est lié à l'association de nombreux acteurs au sein de montages financiers et juridiques touffus. La société créée pour porter le PPP est financée à plus de 90 % par l'endettement. Chacun des acteurs tente de détenir une part influente du capital sans être toutefois dominant, de façon à ne pas devoir consolider une éventuelle dette.

Un schéma complexe se met en place, avec notamment le Fonds Commun de Titrisation. Ce fonds est d'origine publique et permet de dématérialiser la dette qui sera portée pour partie par les différents acteurs. La puissance publique participe ainsi elle-même aux mécanismes de garantie, favorisant le montage de l'opération. Il s'agit de faciliter le transfert de la dette entre la phase de construction (*dette portée par les banques*) et la mise en œuvre et exploitation vers des investisseurs de long terme.

Les enjeux liés aux PPP ouvrent un débat citoyen sur la question de la responsabilité : l'usager/citoyen/contribuable qui se rend au Musée ou fait usage d'infrastructures publiques ignore qui est responsable de quoi. La transparence des procédures vis-à-vis des citoyens mériterait d'être affinée. En outre, les PPP donnent lieu à une fragmentation totale des collectifs de travail qui dépendaient auparavant d'une administration principale et dépendent désormais de différentes entreprises.

→ Enjeux pour le BTP

L'enjeu est considérable pour les entreprises du BTP. Les grosses structures détiennent les expertises nécessaires, notamment en matière d'ingénierie, d'études ou dans le domaine juridique. Afin de favoriser la concurrence, la puissance publique a toutefois introduit la possibilité d'une indemnisation dans le cadre du dialogue compétitif.

Quoi qu'il en soit, les grosses entreprises sont les seules à pouvoir élaborer des contrats sur plusieurs années et en gérer les dimensions financière, juridique et technique.

80 % des principaux projets (*lignes à grande vitesse, hôpitaux, etc.*) ont été répartis entre les trois grands opérateurs que sont VINCI, EIFFAGE et BOUYGUES. Dans le domaine de l'énergie, GDF SUEZ, EDF et VEOLIA sont en bonne place. Ces projets représentent plus des trois quarts des 60 Mds€ annoncés à l'horizon 2020.

Certains groupes de taille moyenne se positionnent et s'associent parfois, notamment sur les marchés locaux.

L'enjeu pour le secteur du BTP est évident. Le volume d'affaires est en effet substantiel (*au niveau national et dans les territoires*) et d'importants résultats sont associés.

La condition pour obtenir les PPP est de démontrer que l'opérateur privé va faire mieux que la puissance publique, du fait de la présentation d'une offre globale générant des gains de productivité de nature à compenser le surcoût financier. Dès lors, quelles conditions sociales vont être mises en place pour répondre aux niveaux de productivité attendus ?

Les PPP supposent que des partenariats et des compétences soient développés dans le secteur du BTP. Sodexo, notamment, se positionne clairement sur les PPP. En outre, une compétence qui apparaît désormais essentielle est celle de l'ingénierie financière.

En conclusion

Les PPP représentent des projets importants permettant à l'État de mettre en œuvre certaines de ses politiques sans s'endetter, du moins en première lecture. L'Europe promeut clairement les PPP, en tant qu'outil de relance de l'économie.

Les PPP sont des engagements de long terme dont l'économie n'a pas encore été démontrée. La hauteur des coûts de ces dispositifs pour la collectivité est régulièrement dénoncée.

Ce mouvement constitue une opportunité de développement important pour les entreprises du BTP, en premier lieu les majors.

Je vous remercie de votre attention.





GILLES LETORT (CEF)

Les enjeux actuels de l'élection présidentielle et des législatives soulèvent la question du modèle de financement que nous souhaitons promouvoir pour demain. Sur le plan confédéral, un groupe de travail sur les grands chantiers a été mis en œuvre. Sa dernière réunion portait hier sur la question des PPP.

Nous avons eu l'occasion de réfléchir sur ce thème déjà en 2009, lors d'un CNF à Arras. Il s'agissait à l'époque de sensibiliser notre Fédération sur l'un des enjeux de notre économie. Celui-ci affecte principalement l'activité des grands groupes et s'inscrit dans le développement de nos sociétés.

Les PPP concernent des chantiers extrêmement nombreux et importants. Il s'agit pour nous de champs d'intervention essentiels qui interrogent les représentants du personnel. Ils impactent les comptes de nos entreprises, notamment chez EIFFAGE où le poids de la dette est considérable, du fait des concessions autoroutières, alors que la prospérité du groupe est sans commune mesure avec celle du passé.

Nous nous interrogeons légitimement sur la raison pour laquelle le choix se porte aujourd'hui sur les PPP.

Les chantiers concernés par ces montages sont le **Canal Seine Nord**, la **LGV Sud-Europe Atlantique**, l'**aéroport Notre-Dame-des-Landes**, le **contournement de Nîmes-Montpellier**, la **rénovation de la ligne Paris/Normandie**, celle de **Lyon/Turin** demain. Il s'agit également des futurs **stades de la Coupe d'Europe de football**.

Ces chantiers feront l'objet de financements privés et emploieront des milliers de travailleurs de nos industries et de celles de nombreux autres secteurs. L'enjeu syndical lié à ces projets est extrêmement important. Nous devons nous interroger sur la façon d'aller à la rencontre de ces travailleurs.

La crise, l'absence de ressources des Collectivités Locales et le manque de financement public contraignent aujourd'hui les Collectivités Locales à opter pour les PPP, si elles veulent réaliser les infrastructures nécessaires à leurs territoires.

L'activité de ces grands chantiers va nécessiter une mobilisation de notre Fédération. Une véritable transversalité doit également s'opérer dans les régions et les départements. Nous devons en outre mener une bataille sur la labellisation des grands chantiers. Celle-ci nous permettra d'assurer notre présence sur ces opérations.

Aujourd'hui, le PPP s'exporte vers différents pays d'Europe. Le monde de l'économie libre s'imprègne de ce modèle comme d'une solution miracle. Cette discussion est dès lors très importante pour nous. Elle doit nous permettre de tisser quelques orientations et quelques idées forces pour ce débat.

José ALVAREZ (USC - PARIS)

Les PPP ne constituent pas de l'activité pour le secteur de la Construction uniquement. Nous avons souligné hier la nécessité de remettre de la conscience et du politique dans le regard que nous portons sur le travail. Je tiens à souligner à ce titre que les PPP constituent de la dette. Certains Etats envisagent d'ailleurs de renoncer à ces montages parce qu'ils craignent de ne pouvoir faire face à l'endettement qu'ils génèrent. Je crois personnellement que les PPP constituent une spoliation. La charge financière est portée par l'usager, comme on l'observe sur le réseau autoroutier. Je m'interroge par ailleurs sur la façon dont la Fédération se positionne à l'égard des PPP.

Sommes-nous en faveur de ces opérations ? Je considère que la Fédération fait indirectement du lobbying pour le développement des PPP.

En effet, l'Institut de la gestion déléguée, dont **Gilles LETORT** est administrateur, a envoyé un courrier à Manuel BARROSO, demandant à ce dernier de prendre en compte la réflexion de cet Institut pour faire en sorte que les PPP se mettent en place. On demande en outre à l'Europe de prévoir une ligne de financement pour les groupes.

On parlait du coût du financement pour les entreprises. Avec la mise en place du projet EURO-BOND, on va faire appel à la puissance publique européenne et lever des fonds pour permettre à ces entreprises de se financer à moindre coût à l'échelon européen.

Certaines choses sont insupportables pour le citoyen et le contribuable. La construction du nouveau site du Ministère de la Défense va revenir à BOUYGUES, de même que les phases de gestion et d'exploitation. La défense, la justice, la santé reviennent à BOUYGUES ! Je considère que la dette à laquelle nous devons faire face sera, à terme, pire que celle que nous connaissons aujourd'hui. J'estime que l'avantage que les salariés de la Construction retireront de ces grands chantiers est extrêmement minime, puisque les groupes inscrivent leur partenariat en dette.

L'organisation syndicale a une responsabilité politique sur la manière dont elle apprécie la société dans laquelle nous évoluons. Je suis inquiet quant à la manière dont notre organisation fabrique son avenir. ...



MILLOUD HAKIMI (VINCI)

Chez VINCI, la dette liée aux concessions pour les autoroutes représente 17 Mds€. Cependant, cette dette sera à la charge du repreneur, lorsque la concession viendra à expiration, dans 33 ans. Par ailleurs, à Toulon, VINCI a obtenu, en échange de la construction du tunnel qui traverse la ville à hauteur de 286 M€, la prolongation de sa concession sur une période de 8 ans, au lieu de la période de 4 ans initialement prévue. Cette opération génèrera à terme pour VINCI 1 Md€ de bénéfice, en contrepartie des 286 M€ investis au départ.

Les sociétés bénéficient par ailleurs de certains intérêts à participer à des PPP. Elles lancent tout d'abord des emprunts obligataires. VINCI a ainsi récupéré sur le marché 1,5 M€ à 2,5 %. Ce groupe prend en outre à sa charge les études, les travaux et la maintenance. Sur la LGV Tours/Bordeaux, il a en effet créé deux sociétés. La première, SEA, va exécuter les travaux sur la base d'un financement garanti par l'État et assuré à 80 % par VINCI, les banques et les assurances. Sur cette opération, VINCI réalise un gain de 5 %. La seconde société créée par le groupe assurera, quant à elle, la maintenance. Cependant, les pertes éventuelles ne seront pas supportées par SEA mais par les entreprises en charge des travaux.

L'autre intérêt des PPP pour les grands groupes réside dans le fait que le coût à leur charge reste forfaitaire. Tout surcoût éventuel lié à des travaux supplémentaires est assuré par les entreprises réalisantes.

Nous devons être attentifs, sur le plan syndical, au fait que, dans ce type de montage, tous les travaux sont réalisés en SET. Cela a un impact direct sur l'intéressement et la participation des sociétés qui font partie de la SET.

Yvan LAPLACE a souligné que l'on pouvait se demander pour qui les PPP sont porteuses d'intérêt. L'opérateur est certain, quoi qu'il advienne, de rentrer dans ses fonds. Les entreprises qui réalisent les prestations assument quant à elles tous les risques.

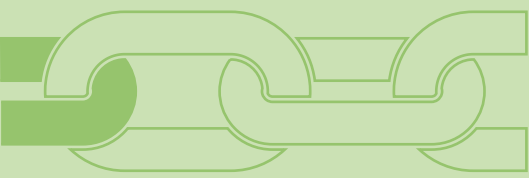
Je souligne par ailleurs que les anciens PPP garantissaient que les économies ou les pertes réalisées sur la durée de l'opération étaient au bénéfice ou à la charge de l'opérateur.

J'attire en outre votre attention sur le fait que, sur **le Canal Seine Nord**, VINCI avait négocié avec EIFFAGE et BOUYGUES afin que chacun d'entre eux soit intégralement payé à hauteur de 200 M€ pour les études réalisées, en cas de non-réalisation du projet.

Enfin, je souligne qu'il existe une différence fondamentale entre le Stade de France et les autres infrastructures de cette nature. Dans le premier cas, les opérateurs avaient convenu avec l'État que les pertes seraient, en fin d'exercice, à la charge de celui-ci. A contrario, pour les stades actuellement en cours de construction, VINCI, notamment, engage des travaux importants en s'exposant à certains risques financiers. Si ces réalisations ne génèrent pas, à terme, de rentrées importantes grâce au bon classement des équipes qu'elles hébergent, les opérateurs, qui ont en charge la maintenance, seront contraints d'y organiser des événements extra-sportifs pour générer des revenus complémentaires.

La demande des actionnaires - parmi lesquels les Qataris détenant 8 % du capital de VINCI - est aujourd'hui très forte sur les PPP. Ces derniers ont demandé, au cours du dernier CA, que la part des PPP à l'intérieur du chiffre d'affaires du groupe remonte de 18 % à 30, voire 40 % à l'horizon 2020.

VINCI a récemment créé trois holdings dont la première, VINCI Drive, est dédiée aux travaux sur le réseau ferré, la seconde s'attache aux travaux des stades et la dernière se concentre sur les travaux dédiés aux aéroports. Il s'agit pour ce groupe de se doter d'une fusée à trois étages. Le premier - dédié aux travaux - génère du cash rapidement. Le second, qui fournit de la maintenance multi-services et entre directement en concurrence avec des sociétés telles que SODEXO présente un rendement à moyen terme.



débat

Le dernier étage est constitué des concessions sur les autoroutes. Je vous rappelle que, chaque fois que vous payez 1 € à VINCI, 0,58 € reviennent au groupe et 0,27 € aux actionnaires.

JEAN LOUIS LAURENT (CEF)

Les PPP constituent un véritable transfert de savoir-faire et de maîtrise d'ouvrage du service public vers les grands groupes du BTP.

Par ailleurs, je considère que les coûts associés à ces projets sont problématiques pour le citoyen. On assiste en effet au transfert d'une dette financière bancaire vers une dette de loyer. Ce système, s'il fonctionne correctement sur le court et le moyen terme, représente une véritable catastrophe sur le long terme.

Les PPP génèrent un transfert de responsabilité : en effet, les entreprises du BTP sont le donneur d'ordre, en lieu et place du maître d'ouvrage. L'employeur des salariés est donc doté d'une double fonction de constructeur et de donneur d'ordre. On assiste par ailleurs, dans ce montage, à une aggravation du phénomène de la sous-traitance décuplé par l'accumulation des entreprises.

Les équipements sont aujourd'hui concernés par les PPP. Demain, les grands groupes du BTP s'empareront également du logement. Ils manifestent déjà leur volonté de s'attaquer à cette part du marché. Les bailleurs sociaux des sociétés d'HLM sont en effet aujourd'hui en difficulté, notamment en regard du financement du logement social.

Je m'interroge sur ce que fait la CGT sur ce sujet, alors que les groupes du BTP mettent en place une véritable stratégie qui fait peser sur

les salariés les conséquences de l'augmentation des coûts et de la dégradation des conditions de travail.

Quelle stratégie la CGT propose-t-elle en réponse à cette attaque violente ? Cette question doit traverser l'ensemble de la CGT et notre Fédération doit émettre rapidement une contre-proposition aux PPP.





SERGE PLECHOT (CEF)

Nous entendons aujourd'hui parler, dans le débat politique, de la mise en place d'une banque publique. Celle-ci pourrait-elle être le pourvoyeur de fonds pour le financement des entreprises du BTP ? La décentralisation a joué un rôle dans la mise en place des PPP. Qu'en sera-t-il à l'avenir ?



Que veut dire la productivité dans les PPP ? S'agit-il de saigner les salariés de nos professions pour assurer les bénéfices des grands groupes ? Quel sort est réservé à la sous-traitance ?

Nous ne déciderons pas seuls, au sein de la Fédération si nous sommes pour ou contre les PPP. Ces dispositifs donnent du travail à nos professions mais d'autres modes de financement des collectivités existent et permettraient d'éviter d'y avoir recours.

LAURENT TABBAGH (CEF)

Je considère que la présentation qui vient d'être faite est effrayante. Elle nous interroge sur la société vers laquelle nous nous dirigeons. On nous dit qu'il n'y a plus d'argent. S'il manque, c'est parce que les Etats ont mené des politiques qui ont permis aux grands groupes de s'enrichir. Il faut se demander qui va rester propriétaire du bien public. Qui va être propriétaire des services ? Les PPP posent le problème de fond de la société que nous voulons construire pour demain. Le bien public doit-il générer des dividendes ?

Nous devons nous positionner en tant que salariés mais aussi en tant que citoyens. Nous sommes salariés de grands groupes qui nous font travailler. Nous sommes aussi des citoyens qui devront payer notre patron pour des prestations qu'il va nous vendre.

Nous devons nous positionner syndicalement fortement sur ces sujets.

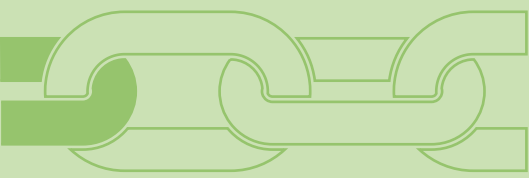
RENÉ DE FROMENT (CEF)

Nous n'avons jamais été, à ma connaissance, dans un régime socialiste. Le fondement du capitalisme repose sur le fait de réaliser du profit. Il doit, pour ce faire, exploiter les salariés et, ce faisant, se priver des moyens de son développement. En effet, les salariés n'achètent pas si on ne les paie pas. S'ils n'achètent pas, le capitalisme ne vend pas.

Historiquement, les crises ont été résolues par des guerres, dont la première et la seconde guerres mondiales. Ces crises donnent lieu au développement du fascisme qui constitue une des manières pour les capitalistes de répondre à la crise. Les patrons ont été fortement discrédités à l'issue de la guerre de 39-45. Un compromis a été trouvé sur la base du programme de la Résistance.

Depuis, l'État a développé des infrastructures. Les constructeurs privés se sont néanmoins toujours développés. Les années 70 ont donné lieu à un virage dans le capitalisme international. Le développement devait passer par l'accroissement du pouvoir d'achat. Toutefois, la tendance du capitalisme à réaliser des profits a donné lieu à des exigences plus fortes. Les taux de rentabilité attendus aujourd'hui en sont la preuve.

Les années 80 ont donné lieu à la baisse du salaire dans la valeur ajoutée de 10 points et à l'augmentation des profits. Dans le même temps, les impôts ont été revus à la baisse et, notamment, les impôts affectant les plus riches.



débat

La crise des subprimes a trouvé son origine dans le fait que l'on ait prêté de l'argent à des personnes qui n'étaient pas en mesure de rembourser. La dette à laquelle nous sommes confrontés aujourd'hui est directement liée aux baisses d'impôts qui ont été accordées.

Aujourd'hui, les PPP sont présentés comme une solution face aux difficultés de financement des Collectivités Locales. Cependant, ces montages sont une manière pour le capitalisme de gagner davantage d'argent.



Je considère que ni la Fédération, ni la Confédération ne peuvent être d'accord avec le principe des PPP. Il en va de notre vision sociale et politique de la société. Les grands chantiers peuvent exister sans pour autant être l'objet de PPP. Le syndicalisme est la réponse des salariés pour défendre leurs intérêts.

Notre tâche est de le développer.

Le PPP crée des structures multiples, à l'image de ce que fait VINCI avec VINCI Facilities. Ce nouveau modèle déstructure celui auquel nous étions confrontés jusqu'ici, où les salariés travaillaient au sein d'une même entreprise sous un statut social identique. Je crains que, demain, les salariés d'un même lieu de travail

ne soient sous la responsabilité d'employeurs différents et sous des Conventions Collectives différentes.

JORGE MOURAO COSTA (COLAS)

La puissance publique avait auparavant la possibilité de financer les projets d'infrastructures. Elle en est dépourvue aujourd'hui parce que nous nous sommes interdits d'avancer des fonds au profit des projets d'utilité publique dont les grands groupes se sont emparés. Nous devrions revenir à nos principes de base et à la défense de l'intérêt commun.

LAURENT MARZAT

Les PPP sont le résultat du désengagement de l'État. Nicolas SARKOZY a récemment annoncé la nécessité de « *dégraissier* » dans les Collectivités Territoriales. Une réduction du personnel au sein de ces collectivités implique que les appels d'offres seront moins bien traités. C'est dommageable parce que les collectivités ont l'occasion de poser des choix lorsqu'elles répondent aux appels d'offres, alors qu'elles ne maîtrisent rien lorsque des délégations sont accordées aux grands groupes. Je crains que ces derniers aient fait du lobbying auprès de l'État pour appuyer ces changements. Ce sujet apparaît clairement lorsque SARKOZY déclare qu'il ira travailler chez BOUYGUES en cas d'échec aux élections présidentielles. ...





JEAN-PASCAL FRANCOIS (CEF)

René DE FROMENT nous a interrogés sur la position de la Fédération à l'égard des PPP. Nous ne nous sommes jamais prononcés en faveur du libéralisme économique. Les PPP sont des éléments d'une société économique ultralibérale. Les pays anglo-saxons eux-mêmes prennent conscience de la nocivité des PPP. La France fait preuve d'un certain retard à ce sujet.

En Suède, les PPP concernent le domaine de la santé mais aussi la gestion des maisons de retraite. Certains petits groupes sont impliqués dans ces montages. Ils s'intéressent également aux fonctions régaliennes. Ainsi, certaines écoles suédoises sont gérées par le biais de PPP.

BOUYGUES est un exemple de la pratique d'une économie ultralibérale. **Le Pentagone de Ballard** serait un cadeau de SARKOZY à BOUYGUES pour le remercier des risques financiers qu'il a engagés sur l'**EPR de FLAMANVILLE**. Nous assistons là à un arrangement entre amis et affairistes. **La ligne TGV Le Mans / Rennes** donne lieu, quant à elle, à un accord de sous-traitance entre EIFFAGE et COLAS. Le premier a remporté l'appel d'offres et le second va réaliser les travaux ferroviaires.

BRUNO BOTHUA (SYNDICAT LILLE EUROPE - UD DU MORBIHAN)

En 2008, les PPP devaient représenter un intérêt économique pour la collectivité. Cependant, l'intérêt d'une collectivité de petite taille et celui d'une grande agglomération diffèrent. Le prix de l'eau subit une hausse de 15 à 36 % à la charge de l'utilisateur, lorsque sa distribution est gérée par un opérateur privé.

Dans le cadre de la filière bois, je citerai l'exemple d'une commune ayant mis en place une chaudière bois en partenariat avec un office privé d'habitat social. 5 bâtiments communaux et 580 logements sociaux ont été reliés à cette chaudière. COFELY, filiale d'EDF, a remporté le

marché. Les locataires ont subi une hausse de leur facture de chauffage, alors qu'une baisse de 17 % était envisagée. Une taxe de 960 € de surloyer est désormais à leur charge. Auparavant, les locataires recevaient, via le CCAS, une aide du Fonds Social Energie pour régler leur facture de chauffage. Cette aide ne leur est plus accordée du fait de la délégation de service public. Les 580 logements présentent désormais 70 % d'impayés.

Les PPP présentent des avantages pour les collectivités mais ont des incidences dommageables pour l'utilisateur.

La responsabilité d'une collectivité est d'offrir aux citoyens, notamment, les équipements nécessaires à une pratique du sport au quotidien. Doit-elle financer des infrastructures accueillant des footballeurs professionnels payés des milliers d'euros ? Ces choix favorisent-ils l'intérêt public ? Celui-ci serait préservé si le Comité Technique Paritaire était partie prenante des choix d'investissements des collectivités. Il le serait, de même, si les CE et les CHSCT étaient consultés lors des réponses aux appels d'offres.

Les PPP ne participent pas à l'intérêt public, ni à l'intérêt de l'utilisateur ou celui des collectivités. Nous devons nous interroger sur la manière de gérer cette situation au niveau syndical. Le point de vue des syndicalistes anglais et canadiens sur ce sujet est intéressant également.

JOËL ELLEN (USC BOUCHES DU RHÔNE)

Je suis surpris par les débats. Il faut nous recentrer sur les grandes lignes et ne pas nous disperser. Les PPP traitent du financement des projets publics pour le service public. Il s'agit de définir la façon dont la CGT se situe au sujet de cette marchandisation du bien commun. Je ne suis pas personnellement opposé au profit. La question réside dans l'utilisation que l'on en fait.



débat

La gestion des pouvoirs publics est à ce titre différente de celle d'un opérateur privé qui redistribue ses marges aux actionnaires. Comment le secteur privé peut-il rentabiliser le service public tout en payant ses actionnaires ? Les Etats européens sont dépossédés de leur bien commun au profit du capitalisme. Quelle politique d'Etat voulons-nous ? Nous devons nous opposer au fait que les citoyens se font déposséder de leur bien commun. Les PPP constituent à ce titre un enjeu majeur de changement de cap à l'encontre duquel nous devons nous exprimer.

Je souligne que nous n'avons pas de choix à exprimer à l'égard des PPP qui font l'objet de directives européennes notamment. Les Collectivités Territoriales elles-mêmes doivent assumer des missions nouvelles sans contrepartie financière et sont contraintes d'opter pour des PPP. J'estime par ailleurs que les PPP permettent d'appliquer la politique de l'État consistant à réduire le nombre de salariés. C'est le cas actuellement au sein du groupe ADOMA dont je suis salarié. Ces montages visent à mettre en œuvre les objectifs de compétitivité et de flexibilité. Je considère que nous sommes à la fois des citoyens et des syndicalistes. Nous pouvons faire avancer nos combats à ces deux titres.

MAMADOU SALL (CEF)



MILLOUD HAKIMI

Je souligne que le rachat de CEGELEC par VINCI a été réalisé par échange d'actions entre VINCI et les Qataris. VINCI Holding a, dans un second temps, vendu CEGELEC pour 1 Md€ à VINCI Energie. VINCI Facilities, pôle dédié à la maintenance et aux activités de service, est en cours de création par la cession partielle ou totale de sociétés, entre sociétés du groupe VINCI.

En Allemagne, les écoles sont gérées par le biais de PPP depuis des années. Xavier HUILLARD, PDG de VINCI, a recommandé aux pouvoirs publics français de refuser la mise en place sur le territoire des PPP tels qu'ils sont développés en 2012 en Grande-Bretagne. Leur juxtaposition avec les groupes français les mettrait en danger. ...





... Chez VINCI, la privatisation des autoroutes a entraîné la suppression de 1 000 postes, entre 2006 et 2012. Aujourd'hui, la République Tchèque est le seul pays européen rétif à la mise en œuvre des PPP.

FRÉDÉRIC MAU (CEF)

J'assiste quotidiennement, en tant que salarié de VINCI, à la financiarisation des fonctions régaliennes de l'État. Je précise que les PPP peuvent être conclus pour des périodes allant jusqu'à 50 ans. Le basculement des autoroutes et du ferroviaire dans le privé aurait pu créer une levée de boucliers de la part des usagers clients. Cependant, 80 % du trafic autoroutier et ferroviaire est réalisé au profit de déplacements professionnels. Les usagers, qui obtiennent le remboursement d'une partie de leurs trajets par leur employeur, subissent les hausses de tarif de façon atténuée.



Les PPP exercent une incidence forte sur le statut du travailleur. Nous nous orientons en effet vers une société de total libre-échange où le statut des salariés au service des missions régaliennes est détruit. Ainsi, la flexi-sécurité en application chez VINCI depuis quelques années prend aujourd'hui la forme des accords de compétitivité. Le service devient systématiquement payant. La solidarité tend à disparaître. Le salariat devient corvéable. Sur ces sujets, la balle est dans notre camp. Nous devons nous mobiliser politiquement et dans le champ de l'action syndicale.



LAETITIA ANGELI (USCBA 31)

Les PPP sont un mode de gestion capitaliste de la main d'œuvre. Le nerf de la guerre se situe dans la mobilisation. Celle-ci ne peut se réaliser qu'au moyen de troupes suffisantes que nous devons

recruter par la syndicalisation. Nous devons nous rendre sur les grands chantiers, accueillir les travailleurs des petites sociétés et agences d'intérim au sein de nos permanences. Nous venons, à Toulouse, de faire intervenir l'Inspection du Travail à l'encontre d'une Société d'Intérim Portugaise, MPP, qui travaille au profit d'un Groupe Espagnol qui rayonne sur l'ensemble du territoire. Nous devons échanger ce type d'informations entre camarades, mutualiser nos moyens, monter des collectifs de travail pour nous coordonner avec ceux qui siègent au sein des municipalités, conseils généraux et auraient connaissance des appels d'offres. Nous devons mobiliser nos forces entre Fédérations et encourager la syndicalisation en vue des combats à venir.

GILLES LETORT (CEF)

C'est bien parce que des politiques d'austérité ont été menées, parce qu'il existe une volonté de casser le service public et de confier au privé ce que géraient les services publics que tout cela se met en place. Aujourd'hui, les opérateurs privés vont encaisser durant 20 ou 30 ans des loyers sur les infrastructures publiques. L'enjeu des PPP se situe bien dans la construction mais aussi dans la gestion de ces infrastructures. Il s'agit d'un choix politique. Je tiens à préciser que je siège au sein du Conseil d'Administration de l'Institut de la Gestion Déléguée (IGD)

parce nous avons fait le choix d'être présents au sein de centres de réflexion dans lesquels travaillent des entreprises et des Ministères, afin de recueillir l'information à sa source. Il ne s'agit pas de porter les PPP. La CGT s'est abondamment exprimée sur ce mode de gestion qui remet en cause le service public en direction des populations et non des plus riches. Je ne suis pas personnellement engagé par les textes qui sont publiés au sein de l'IGD. J'y siége en tant que secrétaire du CE européen d'EIF-FAGE, en accord avec la Fédération. J'ai effectivement rédigé, au profit de l'IGD, avec Antoine LYON-CAEN, un rapport sur les modes de gestion du service public et la situation du personnel, notamment dans le cadre de la réversibilité des services publics. En effet, le fait de réattribuer la gestion des services aux collectivités pose un problème pour les salariés qui ne sont pas d'origine française et ne peuvent intégrer la fonction publique territoriale. Je souhaite ne plus être remis en cause sur ce sujet, sur lequel j'exprime une position claire.

Nous sommes aujourd'hui face à de grands chantiers liés à la politique de privatisation. Les Collectivités Locales n'ont plus les moyens de financer ces opérations. Nous devons être en position pour intervenir dans ce domaine.

Le chantier d'ITER à Cadarache, enclave au sein du territoire français où des centaines de salariés du monde entier construisent la ville nucléaire de demain, est un immense projet qui doit nous occuper. Il ne s'agit pas d'un PPP mais ce chantier doit participer de notre réflexion sur cette question.

Par ailleurs, la construction de **l'aéroport de Notre-Dame-des-Landes à Nantes** suppose que nous menions une réflexion sur le tissu économique et sur l'implication pour nos orga-

nisations. Les opérateurs low-cost ont besoin de l'offre secondaire et ces opérateurs vont fleurir sur le territoire. Nous devons réfléchir sur ce mode de PPP qui va gérer ces infrastructures pendant 30 ans.

La première difficulté pour nos entreprises, comme l'a souligné **Miloud HAKIMI**, est celle de la création de sociétés de participation en interne, qui nivellent par le bas les droits des travailleurs et, notamment, la question des rémunérations et du retour sur investissements. Nous sommes là face à un mode de financement auquel nous devons réfléchir. **Bruno BOUTHUA** a souligné que les Collectivités Locales ne doivent pas nécessairement s'équiper en réponse aux besoins de manifestations internationales. Par ailleurs, les fonctions nécessaires à la population doivent rester aux mains des opérateurs publics.

Notre Fédération doit se mettre en ordre de marche parce que de grosses structures, telles que VINCI, vont porter de grands projets en ayant recours de façon importante à la sous-traitance. Il s'agit pour nous d'un champ d'intervention qui ne se limite pas au secteur de la Construction mais impacte des camarades d'autres entreprises. Nous avons besoin de profiter de ces opérations pour mener une démarche fédérale conséquente.

FRANCIS ANTOINE (CEF)

Je remercie **Yvan LAPLACE de SECAFI** d'avoir présenté ce sujet et je vous propose de passer aux informations.





Point d'information CONSTRUCTYS et FORCLUM

RENÉ DE FROMENT (CEF)

Nous sommes confrontés simultanément à deux procès.

→ **Le premier est un procès que nous intentons.** Il concerne la fusion entre l'OPCA du Bâtiment, l'OPCA TP, le GFC et le FAFSAB, qui a généré un nouvel OPCA nommé **CONSTRUCTYS**.

Les salariés de ces différentes entités ont été fusionnés. La CGT considère que cette fusion présente toutes les caractéristiques d'une Unité Economique et Sociale (UES). Les membres de la Commission Exécutive sont invités à donner mandat à son secrétaire pour agir en justice devant les juridictions civiles afin d'obtenir la reconnaissance de cette unité.

→ **Le second procès, dont nous n'avons pas pris l'initiative,** concerne **FORCLUM**. La CGT avait obtenu la reconnaissance d'une unité économique et sociale chez FORCLUM. Les syndicats CGT FORCLUM Rhône-Alpes - qui s'appelle encore CGT ! -, SUD EIFFAGE IDF et l'Union Syndicale Solidaires Industrie ont saisi la justice pour demander la dissolution de cette unité. Ces syndicats réunis ont assigné la Confédération Générale du Travail, alors que la Fédération a signé l'accord de reconnaissance de l'unité sociale et économique. Nous souhaitons cependant être partie prenante de ces débats.

Nous demandons aux membres de la Commission Exécutive de donner mandat à son secrétaire pour agir dans le cadre d'une action principale et/ou en intervention volontaire, afin d'obtenir le maintien de l'unité sociale et économique EIFFAGE Energie.

JOËL ELLEN (USC BOUCHES-DU-RHÔNE)

Je me demande si la CGT est seule à demander la reconnaissance d'une unité économique et sociale dans le cas de CONSTRUCTYS. Au sujet du second procès qui nous occupe, je crois qu'il faut être attentif à la manière dont le groupe EIFFAGE est constitué. Il faudrait établir une cartographie claire de la représentativité au sein des multiples structures de ce groupe. ...



FREDERIC MAU (CEF)

Je crois qu'il est pertinent de se mobiliser pour la reconnaissance d'une unité économique et sociale. Je constate que nous nous prononçons en parallèle pour davantage de proximité. A ce titre, l'UES constitue un recul. Les rangs des militants peuvent être divisés par deux ou trois. Le fait de tendre vers les UES peut ainsi se faire au prix des IRP locales. Nous devons être clairs sur ce sujet qui reste confus pour moi.

JOSÉ ALVAREZ (USC - PARIS)

Je suis favorable à la demande de reconnaissance d'une UES pour CONSTRUCTYS. Je souhaite cependant que nous ne laissions pas de côté le fait syndical : la CFTC a déjà distribué un tract indiquant aux salariés que leurs droits seraient défendus grâce à elle. Si nous nous battons pour l'UES, il faut parallèlement mener une campagne syndicale pour être en mesure de présenter une liste.

ERIC AUBIN (SECRÉTAIRE GÉNÉRAL FNCSBA)

La reconnaissance de l'UES pour CONSTRUCTYS a été demandée par les salariés. La direction de cette entité tente aujourd'hui d'éviter de rendre des comptes sur la question de l'emploi en son sein. L'UES peut nous permettre d'être consultés sur ce sujet et de nous emparer des risques de destruction d'emplois.

Le conflit qui nous occupe pour FORCLUM vise, pour les syndicats réunis à l'initiative de cette action, à demander la disparition de l'UES. Celle-ci a été remportée devant les tribunaux il y a 25 ans. Les camarades qui se battent aujourd'hui pour cette disparition estiment que l'UES réduit le nombre de représentants des salariés au CE. Nous devons toutefois nous questionner sur notre efficacité dans les instances représenta-

tives, au-delà du nombre de nos représentants. Chez FORCLUM, l'UES garantit cette efficacité, alors même que le groupe est éclaté. Je ne suis pas favorable au fait de contester aujourd'hui cette UES.

Nous nous sommes toujours prononcés en faveur de la reconnaissance d'une UES, partout où cela est possible. Je ne crois que cela soit en cause aujourd'hui. Nous devons peut-être relancer le débat à ce sujet au cours d'un congrès ou d'un prochain CNF. N'oublions pas que la proximité, dans le cas d'une UES, est garantie par les délégués du personnel et les CHSCT qui agissent sur des périmètres plus restreints.

FRANCIS ANTOINE (CEF)

Je confirme que le débat sera relancé lors d'un prochain CNF ou d'un Congrès.



PASCAL PARAPEL (CEF)

Je crois que la création d'une UES est nécessairement bénéfique pour les salariés. Nous avons obtenu chez CEGELEC, à l'issue d'une longue bataille juridique dans les années 90, la reconnaissance d'une UES nationale. La direction a argué qu'il ne pouvait, dès lors, pas y avoir trois niveaux de représentation. Les CE d'agences ont disparu au profit des CE de filiales.

La poursuite de notre bataille a permis le maintien d'un CCE au niveau national et le retour à nos 38 CE d'agences. La création de ce CCE a été un outil formidable de cohésion sociale, de connaissance et de travail en commun. Il est à ce sujet très regrettable que notre intégration au sein du groupe VINCI ait pour première conséquence la disparition de ce CCE.

Nous avons intérêt à mener une réflexion sur la création d'UES dans les pôles ainsi qu'au sein de VINCI Énergie.



ROBERT ELTRUDIS (DS LAFARGE)

Nous avons réussi à mettre en place une UES avec le soutien de la Fédération en 2008. Elle a permis une harmonisation par le haut, notamment pour la prime vacances et les montants accordés aux œuvres sociales. Les représentants du personnel sont moins nombreux mais l'UES constitue incontestablement une forte avancée sociale.

RENÉ DE FROMENT (CEF)

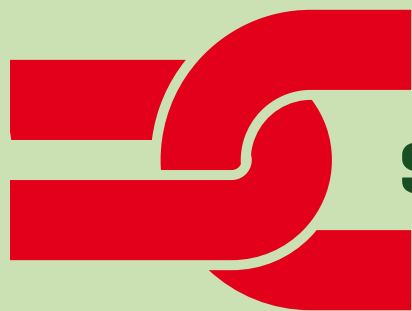
Il est légitime de se demander quelle structuration et représentation des salariés sont les plus efficaces. Nous devons toutefois mener une réflexion collective et les salariés des groupes doivent également y réfléchir. Les décisions relatives à FORCLUM Énergie doivent être prises de façon collective également, chaque syndicat n'opérant pas comme il le souhaite. Créer des divisions donne au patronat l'occasion de s'y engouffrer et nous déforce.

SERGE PLECHOT (CEF)

Je précise que la Fédération a écrit aux autres organisations syndicales pour leur indiquer son souhait de lancer, pour CONSTRUCTYS, une procédure de reconnaissance d'une UES. Aucune réponse ne nous est parvenue suite à ce courrier. Il faut ajouter que le protocole préélectoral en cours chez CONSTRUCTYS n'a été signé par aucune OS. Si la CFTC souhaite la reconnaissance d'une UES, elle ne lance toutefois aucune procédure en ce sens. Le représentant de FO, favorable également à cette reconnaissance, a été démenti par sa Fédération. La CFE-CGC poursuit désormais la négociation pour FO. La reconnaissance d'une UES est jugée indispensable par la CGT, notamment pour la préservation des acquis et avantages des salariés de l'ancien FAFSAB.







Point d'information sur le projet d'intervention dans le cadre du 1^{er} mai

BARBARA GOMES

(Chargée d'Etude à la Fédération de la Construction - Doctorante, chargée d'enseignement en Droit du Travail - Institut de Recherche Juridique sur l'Entreprise et les Relations Professionnelles (I.R.E.R.P.))

Bonjour à tous. Je suis chargée d'étude à la Fédération de la Construction et doctorante en Droit du Travail. Je suis contente d'être la première à travailler dans ce cadre à la Fédération. Parmi les missions qui m'ont été confiées, je vais devoir réaliser des fiches techniques afin d'aider les camarades dans les usines et sur les chantiers.

Parmi ces outils, la Fédération a décidé de réaliser une prise de parole qui constitue un support pour vos interventions du 1^{er} mai, que vous pourrez vous approprier. Je vous le lis. Il sera en ligne à votre disposition :

« Bonjour à toutes et à tous,

Merci d'être présents en ce 1^{er} mai 2012, date symbolique pour tous les travailleurs, moment charnière dans ce contexte politique pour tous nos concitoyens.

En ces temps de crise et de casse sociale, dans cette atmosphère nauséabonde où les étrangers, les syndicats, les minorités et ceux qui luttent pour l'égalité et la fraternité sont montrés du doigt et accusés d'être la cause

de tous les maux présents et à venir, ce jour emblématique du 1^{er} mai doit être l'occasion de rappeler ce que jamais nous ne devrions oublier.

Depuis 1889, chaque 1^{er} mai est une journée de manifestation pour l'amélioration des conditions de vie et de travail de cette classe laborieuse dont nous faisons partie. A l'époque, les travailleurs se battaient pour la limitation à 8 heures de la journée de travail, c'est-à-dire pour l'obtention de la semaine de 48 heures. On les traitait de fous, on les accusait de vouloir la ruine des industries, on prétendait qu'ils feraient celle de la France.

Ce type de discours, les classes dirigeantes continuent d'en relayer.

A chaque fois que nous, travailleurs, essayons d'améliorer notre sort, à chaque fois que nous luttons pour avoir les quelques miettes du gâteau qu'ils se partagent, à chaque fois que nous nous battons pour exiger plus de justice sociale, nous entendons les voix de ceux que cela menace s'élever et tenter de couvrir les nôtres.

Mais nous sommes plus nombreux et plus forts : si nous décidons de nous faire entendre, ils seront obligés de nous écouter, et de répondre à nos attentes. Plus que jamais, il est temps pour nous tous de nous mobiliser. ...



Depuis des années, nous sommes malheureusement spectateurs de la casse sociale, de la perte considérable de droits conquis à force de lutte et de courage par nos camarades. On en vient à entendre des propos presque insultants pour la condition salariale.

Comment en effet peut-on entendre de la part de certains hommes politiques et des organisations patronales qu'il faut faciliter les licenciements en période de crise alors que c'est précisément là qu'il faut protéger les salariés ? Qu'est-ce que cela signifie ? Que c'est lorsque l'on ne licencie pas, que l'économie est au beau fixe et que les salariés peuvent facilement retrouver un emploi, qu'il faut renforcer leurs protections contre les risques de cette perte d'emploi ? C'est un non-sens. Lorsque tout va bien, que les sociétés font des bénéfices, que les actionnaires s'enrichissent, on ne répartit pas ces richesses au sein de la collectivité de travail. En revanche, lorsque les employeurs réalisent des marges plus faibles, qu'ils gagnent un peu moins, alors on demande aux salariés de faire des sacrifices.

On leur demande de travailler plus pour gagner, au mieux, autant. Oui parce que le « *travailler plus pour gagner plus* » non seulement est un mensonge, mais il est outrageant. D'abord, il s'agit souvent de travailler plus pour gagner moins à la fin du mois, de sorte qu'en travaillant plus, on gagne moins. Ensuite, en disant que pour gagner plus il faut travailler plus, on essaie de faire croire aux salariés qu'ils sont coupables de leur situation de précarité. Que s'ils ne gagnent pas beaucoup, c'est qu'ils ne travaillent pas assez. C'est faux. Pour preuve : notre première place en termes de productivité. On les

licencie pour faire des économies de bouts de chandelle sans penser que ces travailleurs ont des familles à nourrir et des crédits à payer. Il ne faut surtout pas que ceux qui détiennent les richesses soient freinés dans leur volonté vorace d'en avoir toujours plus.

Le vrai problème, c'est que les richesses sont concentrées entre les mêmes mains. Il n'y a pas de partage. Pour preuve, il n'y a jamais eu autant de millionnaires : 10,9 millions ! Les rémunérations des patrons du CAC

40 vont de 1,2 à 4,5 millions d'euros pour 2010 soit une moyenne de 2,5 millions, ce qui correspond à 150 SMIC ! Et pourtant cela ne leur suffit pas.

Pour continuer à voir leurs fortunes et leurs pouvoirs s'accroître, ils continuent de presser la masse des travailleurs, peu importe qu'ils soient usés, fatigués et dans des situations financières difficiles. Il faut la museler, la rendre plus précaire encore, car plus elle a peur, pensent-ils, plus elle sera docile. Ceux qui participent à cela, parmi le gouvernement, parmi les employeurs, parmi les

actionnaires, ne considèrent pas les travailleurs comme des êtres humains, mais comme des pions devant leur permettre d'accumuler plus de richesses.

Ne nous laissons pas faire et comprenons que l'heure est grave. Actuellement, un règlement européen risque d'entrer en vigueur. Notez qu'il ne peut entrer en vigueur que si la France l'accepte. Ce règlement instaure la primauté des libertés économiques sur les droits sociaux, au premier rang desquels figure le droit fondamental de faire grève. Si ce règlement entre en vigueur, un employeur qui estimerait que la grève



lui porte préjudice pourrait demander à ce qu'un tribunal y mette un terme. C'est la fin du droit de grève. Or le droit de grève, c'est le droit essentiel de la lutte des travailleurs, il est l'image suprême de l'Union des travailleurs contre l'injustice et l'arbitraire. Sans lui, nous sommes à la merci des dirigeants qui peuvent tout nous imposer sans que nous n'ayons aucune capacité de résistance. Sans lui, nous sommes sans défense. Sans lui, nous ne pouvons rien. Il nous faut refuser avec la fermeté la plus obstinée cette atteinte insupportable à notre droit collectif le plus essentiel.

Ce n'est pas tout. Sachez qu'actuellement, des négociations se tiennent au niveau national, des négociations où les organisations patronales demandent à ce que soit permis la possibilité pour ceux qu'elles représentent de baisser les salaires de leurs salariés et de modifier la durée de leur travail sans que ces derniers puissent s'y opposer, contrairement à ce qui est actuellement le cas. En cas de refus, ils pourraient être licenciés, sans même que l'employeur ait à justifier de difficultés économiques. Plus d'application du droit de licenciement ! Il suffit simplement que l'employeur se soit assigné un objectif de maintien de l'emploi, sans même qu'il soit sanctionné s'il ne l'a pas rempli. On soumet le contrat de travail aux aléas économiques, on fait baisser les salaires des salariés pour que soient maintenus ceux des dirigeants et des actionnaires. On partage les risques mais jamais les profits.

Il s'agit en outre d'une vision économique à court terme complètement faussée par les préoccupations des classes dominantes : protéger leurs propres intérêts. N'ont-ils pas compris que ce sont les salariés qui, par leur travail,

produisent les richesses, et que la précarité et la misère économique de ces salariés ne peuvent conduire, à terme, qu'à plus de récession ? Nous, travailleurs, sommes ceux qui faisons tourner l'économie de la Nation. Créer les conditions de la précarité et de la misère économique des travailleurs, ce n'est pas créer les conditions de la sortie de la crise, mais simplement faire se perpétuer la reproduction des inégalités. Alors ne vous laissez pas duper par ces discours conservateurs que l'on entend partout en Europe sur la rigueur. N'oubliez pas qui en est à l'origine, et quels intérêts ils servent !

Encore et toujours, c'est aux mêmes que l'on demande des efforts. Encore et toujours, ce sont aux travailleurs, aux plus précaires, aux plus fragiles de faire des sacrifices. Et pourquoi cela ? Pour que ceux qui possèdent l'argent et le pouvoir les conservent et en aient encore davantage.

C'est pourquoi, nous, à la Fédération de la Construction, du Bois et de l'Ameublement CGT, nous revendiquons le SMIC à 1 700 euros brut. Comment vivre décemment avec moins que cela ? Nos gouvernants, comme ils le font depuis des siècles, nous accusent d'être déraisonnables, pire, irréalistes ! Ils nous disent que cela n'est pas possible, qu'il n'y a pas d'argent. Pourtant, vous l'avez vu, de l'argent, il y en a. Nous, nous savons où aller le chercher. S'ils ne font rien pour nous, c'est parce que cela ne les intéresse pas. Eux, ils n'ont pas de problèmes d'argent, eux, ils ne se demandent pas si à la fin du mois, après avoir réglé les différentes factures et les crédits, il en restera encore assez pour se nourrir. ...



Eux, ils ne se demandent pas s'ils vont avoir assez d'argent pour partir en vacances cette année, alors même qu'ils ne sont certainement pas ceux qui en ont le plus besoin.

Alors que Nicolas SARKOZY multiplie son salaire de 140 % pour qu'il atteigne 21 000 euros, il refuse d'accorder aux travailleurs le salaire qui leur permettrait de vivre dignement. Pourtant, lui, il dispose d'un logement de fonction à l'Élysée, d'une voiture avec chauffeur, de plusieurs résidences secondaires, d'avions privés dont il se sert à des fins personnelles, et de toute une série d'autres avantages.

Il n'y a pas qu'en matière de salaire que le gouvernement peut être cynique. L'écart d'espérance de vie entre un ouvrier et un cadre est de 7 ans. Cet écart passe à 10 ans lorsque l'on parle d'espérance de vie sans incapacité. Dans le secteur de la Construction, l'âge moyen d'incapacité est de 52 ans. Port de charges lourdes, exécution de travaux pénibles et salissants, expositions à de fortes chaleurs ou à des températures glaciales, à des matières dangereuses, explosion des troubles musculo-squelettiques dus aux mouvements répétés, etc. Nos dirigeants devraient venir avec nous travailler sur les chantiers ou dans nos usines, juste une journée, pour qu'ils comprennent de quoi nous parlons, pour qu'ils vivent l'espace d'un instant ce que nous endurons toute notre vie. Là, peut-être qu'ils accepteraient que les salariés ayant de tels métiers usants, pénibles, puissent avoir le droit de partir dignement à la retraite. Car oui, il s'agit d'un droit à la dignité !

Les classes dirigeantes nous disent toujours, lorsqu'elles veulent justifier l'injuste réforme des retraites, que l'espérance de vie a augmenté, et que par conséquent, il nous faut travailler plus longtemps. Sans même mentionner le fait que depuis la création du système de retraite, nous produisons plus de richesses et que pour financer nos retraites, il suffirait de taxer leurs profits, encore faut-il être en état de le faire. Et sur ce point, nous savons très bien que les travailleurs et les classes dirigeantes ne jouent pas dans la même catégorie.

C'est le moment d'affirmer avec vigueur que nous, citoyens, travailleurs salariés, nous sommes ceux qui faisons vivre ce pays, c'est nous qui en sommes la richesse. Nous avons le pouvoir de changer les choses, nous avons le pouvoir d'agir sur notre avenir. En cette période si particulière, il nous faut le rappeler avec force à ceux qui prétendent vouloir nous représenter.

Les classes dirigeantes veulent nous diviser, diviser les citoyens entre eux et les monter les uns contre les autres. Ils veulent briser le syndicalisme qui nous fédère et fait de nous ce bloc qu'ils savent dangereux. Ils nous craignent et ils ont raison, il est tant de le leur prouver.

Nous appelons les salariés à s'unir pour résister et se battre. Que ceux qui sont avec nous continuent la lutte avec ardeur et que les autres les rejoignent. Faisons entendre notre voix, montrons au prochain Président qu'il devra compter avec nous ! Nous ne lâcherons rien ! »

Merci.





PIERRE LEPAGE

Je propose que, dans la phrase d'attaque qui fait référence au 1^{er} mai, on rappelle que ce jour a été marqué par des meurtres de travailleurs américains, tués par la police au service du patronat et du gouvernement de leur pays.

Je crois qu'il faut le rappeler et établir un parallèle avec la provocation de SARKOZY qui invite à une manifestation au Champ de Mars.

MAMADOU SALL

Dans la phrase « *on leur demande de travailler plus pour gagner, au mieux, autant* », je considère que le terme « *autant* » porte à confusion et qu'il doit être remplacé.

JORGE MOURAO COSTA

Barbara GOMES a parlé de répression. Je vous rappelle que celle-ci a déjà commencé.

En Espagne, le Ministre de l'Intérieur vient de proposer que le simple fait de faire circuler par le biais des réseaux sociaux des invitations à se réunir sera considéré comme un complot contre l'État.

Les opposants vont être ciblés et je crois que c'est le cas en France également.

JEAN-PASCAL FRANCOIS

Je tiens à féliciter Barbara pour le travail qu'elle a réalisé. Son texte constitue une bonne base que nous pouvons modifier en fonction de nos situations respectives. La Fédération devrait envoyer un exemplaire de celui-ci dès demain aux boîtes mail de tous les syndicats, pour que nous l'ayons à disposition pour la fin de semaine.

ROLAND BRUN

Je souhaite savoir si la version qui nous sera communiquée sera modifiable.

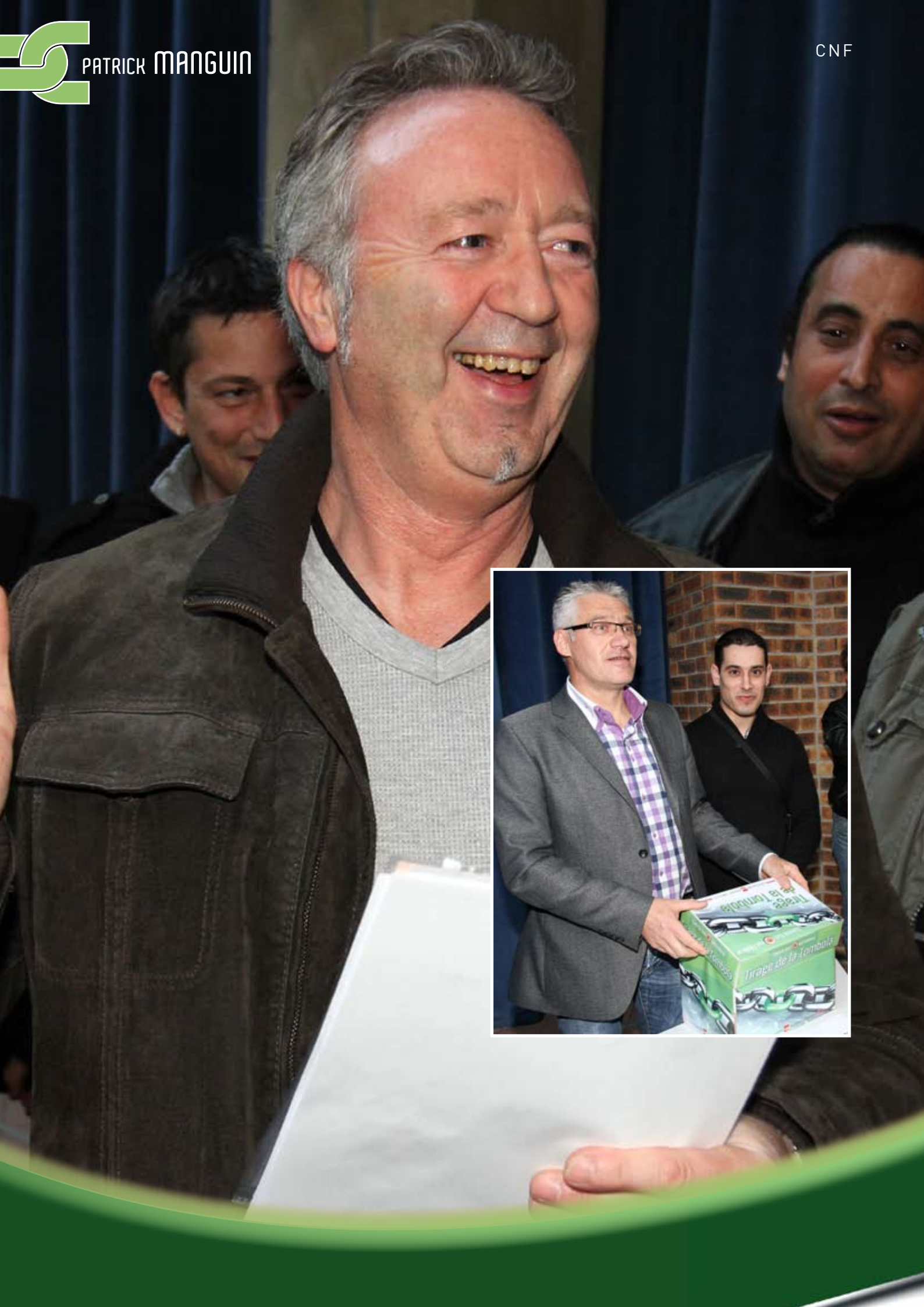
BARBARA GOMES

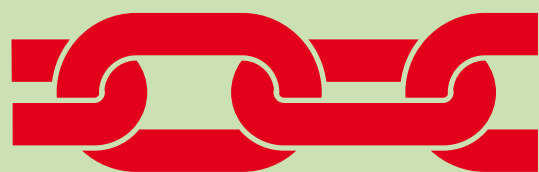
Merci pour vos remarques et l'attention que vous m'avez accordée. Je souligne que la phrase « *travailler plus pour gagner autant* » fait référence à la présentation faite par les employeurs. Ce texte constitue une base de travail et vous pouvez le modifier selon votre appréciation.

FRANCIS ANTOINE

Nous remercions Barbara du travail qu'elle a réalisé sur ce projet d'intervention. Patrick va rappeler les résultats de la tombola d'hier.







résultat de la Tombola

PATRICK MANGUIN (CFC)

Je vous remercie de votre participation à cette tombola, qui représente un geste de solidarité à hauteur de 8 000 euros environ. La tombola finance 50 à 70 % de l'action de soutien aux déplacements pour ce Meeting.

10 lots sont attribués.

→ Du 10^e au 6^e,

les gagnants reçoivent un tee-shirt et un stylo à l'effigie de la CGT.

→ Le 10^e lot est attribué au n° **3431**,

→ le 9^e au n° **00750**,

→ le 8^e au n° **02301**,

→ le 7^e au n° **12204**,

→ le 6^e au n° **01470**.

→ Les 5^e et 4^e lots sont composés d'un tee-shirt à l'effigie de la CGT, d'un stylo, d'une écharpe et d'un drapeau. Ils sont attribués aux n° **4914** et **2818**.

→ Le 3^e lot est attribué au n° **5697** et est composé d'un appareil photo Samsung.

→ Le 2^e lot est attribué au n° **5106**. Il est composé d'un écran de 107 cm. Ces deux lots seront envoyés au domicile des camarades gagnants.

→ Le 1^{er} lot est un séjour de 7 jours hors période scolaire dans un des centres PRO-BTP. Il est attribué au n° **04800**.

Merci de votre participation.

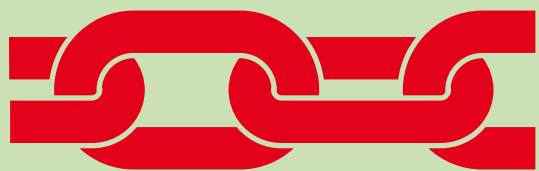
FRANCIS ANTOINE (CEF)

Les résultats de la tombola seront publiés sur le site de la Fédération.

La séance est suspendue de 12 h 25 à 14 h.







protection sociale

BRUNO CORNET (CEF)

Camarades,

Avant tout, afin de ne pas oublier nos prochains rendez-vous, je vous suggère d'inscrire sans attendre sur vos agendas, la date du 1^{er} mai, fête du travail, du 6 mai, fête du départ de Sarko, du 20 juin, date de la journée d'étude sur la sous-traitance.

Ces formalités étant actées, nous allons donc débattre - peut-être aurais-je dû dire s'attaquer - à la protection sociale, ne serait-ce que pour rester dans l'actualité.

En effet, gouvernement et patronat ne cessent de casser et démanteler la Sécurité Sociale préconisant de recentrer l'assurance maladie sur les gros risques et transférer les autres vers les organismes complémentaires ou le privé.

Lors de la création de la Sécurité Sociale, il était question de « *cotiser selon ses moyens et se soigner selon ses besoins* ». Aujourd'hui, avec les attaques successives de la sécu, pour n'en citer que quelques-unes : mise en place de la retraite à 62 ans, allongement de la liste des médicaments non remboursés, gel des prestations familiales, en passant par les mesures contre la fraude, non pas sur le travail dissimulé mais sur les arrêts de travail soi-disant abusifs, il est notoire qu'il faut avoir une complémentaire santé de qualité.

Qualité rime malheureusement avec quantité, d'ailleurs les gouvernement et patronat suggèrent de « *connaître ses besoins et choisir selon ses moyens* ».

C'est une remise en cause fondamentale de la Sécurité Sociale telle que l'avait préconisée le CNR, le Conseil National de la Résistance.

Les remises en cause sans cesse sur les indemnités journalières et autres prestations versées par la Sécurité Sociale, n'ont d'autres conséquences que d'augmenter les complémentaires santé, telle la taxation des organismes complémentaires de 0 à 7 % imposée en 1 an par le gouvernement SARKOZY, faisant en sorte de dégrader l'accès aux soins de 38 millions de Français.

La santé est un vrai marché lucratif ou plutôt un vrai marché populaire. On déambule dans les rayons, on choisit et surtout, on paie, pas uniquement de l'optique, du dentaire ou des soins hospitaliers, mais aussi, de la retraite, de l'épargne surtout de l'épargne, de la prévoyance, les assurances multirisques, habitation, véhicules, etc.

Et oui, elle est bien loin la bonne vieille déclaration des droits de l'homme... où il était question que :

→ Toute personne a droit à la « *Sécurité Sociale* ». ...



→ Toute personne a droit au travail, au libre choix de son travail, à des conditions équitables et satisfaisantes de travail et à la protection contre le chômage.

→ Tous ont droit à un salaire égal pour un travail égal.

→ Quiconque travaille a droit à une rémunération équitable et satisfaisante lui assurant ainsi qu'à sa famille une existence conforme à la dignité humaine et complétée, s'il y a lieu, par tout autre moyen de protection sociale.

Personnellement, je préconise de la remettre à jour, car elle a pris quelques rides, et surtout, les inégalités existent et elles n'ont peut-être jamais été aussi flagrantes.

10 % de la population mondiale détient toujours 90 % de la richesse planétaire, les autres se partageant le reste. En France, c'est du pareil au même. D'ailleurs, le luxe ne connaît pas la crise, il est et reste le secteur le plus profitable.

Pour s'offrir toutes ces marchandises luxueuses, il faut avoir un salaire indécent. Pour cela, pas besoin d'être à la tête d'une entreprise du CAC 40, on peut très bien aussi être à la tête d'une association à but non lucratif, comme par exemple une institution de prévoyance ou mutuelle. Certains directeurs, en effet, peuvent se voir offrir des rémunérations de plusieurs milliers d'euros par an sur le dos des adhérents.

A contrario, en France, 8,2 millions de personnes vivent en dessous du seuil de pauvreté avec moins de 954 euros par mois, celles-ci travaillent peut-être à temps partiel...

Quand on sait que pauvreté et mauvaise santé vont de pair et qu'aujourd'hui, un grand nombre de salariés n'a plus accès au minimum vital, aux soins, à 3 repas quotidiens, un toit et un travail, c'est inquiétant.

A côté de cela, les personnes les plus aisées peuvent offrir, n'en déplaise à Brigitte BARDOT, des soins ou prestations de luxe pour leurs animaux domestiques. Savez-vous qu'aujourd'hui, il existe des hôtels pour ani-

maux de plusieurs centaines d'euros la nuitée, mais également des instituts de beauté, des hôpitaux dernière génération avec scanner et tutti quanti, pour que ces vétérinaires, devrais-je dire ces chirurgiens/plasticiens, procèdent à des actes allant jusqu'à des opérations d'esthétique, pour que les petits chiens-chiens de ces personnes se sentent bien ? Savez-vous qu'il existe aujourd'hui des mutuelles pour animaux et que cela se banalise, alors même que certaines personnes sont en train de mourir de faim et n'ont droit à aucun soin ?

Comme je l'ai dit hier, à ce rythme, d'ici peu, nous serons contraints de faire comme cet Américain qui a décidé de braquer une banque pour 1 euro afin d'aller en prison et ainsi bénéficier de soins gratuits pour se soigner.

Oui, la pauvreté engendre la mauvaise santé et la mauvaise santé entretient la pauvreté.

Il est temps que cela change et que les riches milliardaires deviennent radicalement moins riches, les très pauvres moins pauvres et que les classes moyennes retrouvent un pouvoir d'achat.

On dit que l'argent ne fait pas le bonheur, c'est vrai, mais il y contribue et surtout, il permet de pouvoir accéder à des soins de qualité, bien que la finalité soit identique.

Sur notre site, dans nos publications, ce que nous revendiquons, c'est le droit à une protection sociale solidaire, généralisée et de haut niveau tout au long de la vie pour tous, de l'ouvrier au cadre ou plutôt de l'apprenti au retraité, en passant par le demandeur d'emploi.

En deux mots : la Sécurité Sociale.

Mais plutôt qu'un grand discours, je vous propose de visionner un film de quelques minutes élaboré par la Confédération. Celui-ci ne reste qu'un projet qui va évoluer très certainement. D'ailleurs, vous pouvez et avez tout loisir de nous faire part de vos critiques.

Projection d'un film sur le thème de la protection sociale, sa genèse, sa dégradation et son avenir.



santé - prévoyance - épargne - retraite

Chaque salarié a droit au bénéfice d'une protection sociale performante. Malakoff Médéric le prouve chaque jour aux branches professionnelles qui lui font confiance. Nous leur proposons :

- un accompagnement personnalisé par une équipe dédiée,
- l'appui et la solidarité financière du 1^{er} groupe paritaire de protection sociale français,
- la garantie d'un dialogue social réussi.

Votre contact : **Martial VIDET** au 01 56 03 44 61 - mvidet@malakoffmederic.com



malakoff médéric

PRÉSENTS POUR VOTRE AVENIR



JORGE MOURAO COSTA (BOUYGUES)

J'adresse mes félicitations à ceux qui ont décidé de la réalisation de ce film que nous attendions depuis un moment. Je rappelle que l'on nous a raconté des mensonges à propos de la Sécurité Sociale, au moment où nous avons organisé des manifestations pour la défense de ce système. On nous a dit que la France n'a plus les moyens de financer les droits de l'ensemble des salariés. Je rappelle que l'entreprise France dégage 2 000 Mds €/an. Le social représente 18 % seulement de ce montant.

MICHEL ROQUES (CEF)

Je pense que ce film présente un véritable intérêt. Il démontre comment notre système est mis à mal et pourquoi nous devons le préserver. J'espère que nous pourrions le diffuser.

DOMINIQUE BESSON (SCREG SUD OUEST)

Ce film me plaît. Il fait écho à des revendications que la CGT a portées haut et fort, comme l'a fait le candidat du Front de gauche. Je crois qu'il est possible de garantir la retraite à 60

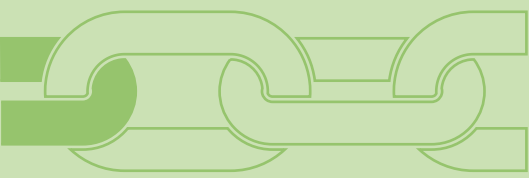


ans ainsi que la pérennité de notre protection sociale. Il est faux de prétendre que la Sécurité Sociale est déficitaire. Le gouvernement doit de l'argent à la Sécurité Sociale qui devrait aujourd'hui être en excédent de 9 M€ si les taxes sur le tabac et l'alcool l'alimen-

taient comme elles doivent le faire. Je souhaite en outre que la défiscalisation des heures supplémentaires soit supprimée. On nous demande d'effectuer une quantité importante d'heures supplémentaires et rien n'est pris en compte à ce sujet au niveau de la Sécurité sociale. Je considère que si la loi du Conseil National de la Résistance était réellement appliquée, nous n'aurions pas besoin de cotiser à des mutuelles pour compenser la réduction des prestations sociales. Le groupe COLAS nous impose aujourd'hui des accords de groupe avec des spécialistes dentaires ou optiques chez lesquels nous sommes contraints de nous rendre si nous voulons bénéficier du tiers payant. Je trouve qu'il s'agit de pratiques scandaleuses. Or, nous payons des cotisations et je considère que PROBTP nous appartient. Cependant, BOUYGUES et COLAS ont négocié des accords avec PROBTP. De plus, je crois que le groupe COLAS réalise des bénéfices sur nos cotisations.

DOMINIQUE GUIMONET (EUROVIA)

Je félicite les camarades qui ont réalisé ce petit film qui retrace bien la situation. Vous savez que nous avons dans toutes nos entreprises le fameux « Louis d'or ». Ce système représente une catastrophe. Il crée une culpabilisation chez les salariés contraints de déclarer un accident du travail. Ils craignent en effet de perdre, ce faisant, le bénéfice de la prime d'intéressement et du Louis d'or. Je crois qu'il faut dénoncer ce système et le combattre. Je crois qu'il faut faire de la pédagogie à ce sujet et faire prendre conscience qu'il est inadmissible que l'on puisse perdre son emploi lorsque l'on est déclaré inapte. Je vous rappelle que nous avons réalisé des fiches au sein du Collectif Santé au travail, avec **Laurent ORLICH**. Elles reviennent notamment sur la manière de déclarer une maladie professionnelle ou un accident du travail. Des fiches de ce type ont été distribuées aux journées des CHSCT. Je vous encourage à les distribuer à tous vos salariés.



débat

ROLAND CAUA (PROBTP)

Je vous rappelle que PROBTP est un organisme paritaire au sein duquel siègent 5 syndicats, dont 4 sont parties prenantes de l'employeur. PROBTP ne nous appartient pas davantage que la Sécurité Sociale. Nous avons effectivement perdu nos acquis au fil du temps. La considération dont bénéficiait la profession se perd elle aussi au profit du rendement et de la rentabilité. Le Directeur Général de notre caisse de retraite n'a en tête que les 7,5 % de taux de gestion. Ce taux est obtenu en réduisant le personnel et augmentant le stress au travail au détriment de la qualité du service rendu.

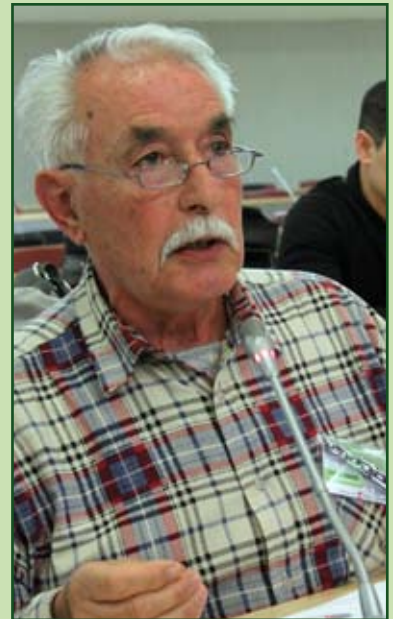
Nous avions auparavant des centaines d'appartements mis à disposition des retraités du BTP. Ceux-ci doivent être vendus et le bénéfice de la vente doit être reversé à l'ARRCO. Les maisons de retraite elles-mêmes doivent être rentables ! Ces institutions étaient auparavant regroupées au sein d'une seule entité qui garantissait une entraide entre les structures. Dorénavant, chaque maison est hébergée au sein d'une SCI. Leur rentabilité est assurée par une réduction du service, des soins et du personnel.

ANTOINE MIGNEMI (RETRAITÉ)

Je me félicite que ce film ait été réalisé et je souhaite que nous puissions le diffuser dans les départements et les entreprises.

Nous menons depuis 5 ans, au sein de l'Union Fédérale des Retraités, une réflexion sur la Sécurité Sociale, la nécessité de la santé pour tous et les suites apportées au Conseil National de la Résistance.

Un des slogans de la Fédération indiquait que « *rien ne doit passer avant la vie et la santé des travailleurs* ». Il devrait être promu aujourd'hui, alors que nous sommes confrontés à un changement de société où la solidarité passe par la Sécurité Sociale solidaire pour tous.



Nous devons nous battre pour cela et pour l'application du principe de 1945 où « *chacun contribue selon ses moyens et se soigne selon ses besoins* ».

Ayons en tête la responsabilité de chacun, notamment de SARKOZY et de son gouvernement. Le fait de dénoncer un trou de 16 M€ de déséquilibre constitue un mensonge d'Etat. Une partie des taxes sur le tabac, sur l'alcool, sur la circulation automobile, sur l'industrie polluante, la TVA, etc., destinées à la Sécurité Sociale, n'est pas reversée. Le rapport des comptes sur la Sécurité Sociale fait état de 20 M€ faisant défaut à son financement, alors que le trou est estimé à 11 M€. Un excédent de 9 M€ devrait apparaître. Le prétendu déficit de la Sécurité Sociale a permis d'appliquer des mesures telles que le forfait hospitalier, la diminution du remboursement des médicaments, les franchises, la restriction des arrêts de travail. ...





Le gouvernement a décidé du racket des mutuelles en prélevant 3,5 % du montant des cotisations complémentaires santé.

Au final 13,27 % sont prélevés sur les cotisations mutualistes. Le gouvernement a par ailleurs décidé de conserver une structure d'accès aux soins par département, en fermant des services de chirurgie et de maternité. Les laboratoires d'analyse médicale subissent une évolution similaire. Nous devons remettre en œuvre le programme du Conseil National de la Résistance.

La CGT a proposé différentes pistes de financement de la Sécurité Sociale. Je crois que l'argent existe puisque les employeurs le prélèvent. Il suffirait de le transférer vers la Sécurité Sociale et faire en sorte que tout le monde bénéficie d'un remboursement à 100 %.

MARCEL SCHMITLIN (RETRAITÉ)

Je suis né en 1946, en même temps que la Sécurité Sociale, ce dont je suis fier. Je voudrais attirer votre attention sur le fait que certaines entreprises obligent, par le biais du contrat de travail, à souscrire à la mutuelle qu'elles choisissent. Ce procédé est totalement illégal. Je souhaite rappeler également qu'un membre de la famille SARKOZY s'est enrichi personnellement au travers de son activité au sein d'une mutuelle.

Je me félicite que l'argent de la Sécurité Sociale soit utilisé pour venir en aide à certaines personnes lourdement handicapées et qui en ont un besoin crucial. Je suis heureux d'avoir cotisé pour cela. Je suis, par contre, écœuré que certaines opérations de confort soient prises en charge par ce système, notamment en matière esthétique. Je voudrais dénoncer la pression des médias sur les jeunes générations pour qu'elles souscrivent à des assurances maladie, alors que ces prestations s'ajoutent à celles que la Sécurité Sociale devrait offrir. Je souhaite par ailleurs savoir à qui seront vendus les appartements de PROBTP.

ROLAND BRUN (FNCSBA)

Je rappelle que l'instauration de mutuelles complémentaires obligatoires dans les grands groupes a été autorisée par une loi du gouvernement de SARKOZY. J'estime que la Sécurité Sociale devrait prendre les prestations santé en charge à 100 %. Je considère par ailleurs qu'il existe une injustice dans le principe même de participation à ces mutuelles : les cotisations dues par les salariés sont forfaitaires, alors qu'elles devraient être calculées au prorata du salaire, comme le sont les cotisations de Sécurité Sociale.

HADJ HADJERY (COFELY)

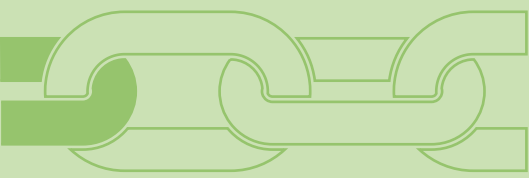
Je trouve que le film qui vient de nous être présenté est très bien réalisé. Les entreprises sont exonérées de certaines cotisations sociales pour les salaires allant jusqu'à 1,5 SMIC. La Sécurité Sociale est privée de ces ressources et l'évolution des salaires en est affectée. La CGT et les autres OS devraient se prononcer en faveur de la suppression de ces exonérations et du rétablissement des taxes qui participent à son financement.

BRUNO CORNET (CEF)

Je tiens à remercier pour sa présence **Robert SCUTTENAIRE**, qui assume des responsabilités confédérales et est administrateur à l'ARRCO et à MALAKOFF MÉDÉRIC. Robert a participé à l'élaboration du film et je salue sa présence.

Je précise que les appartements de PROBTP ne sont pas encore vendus. Nous avons les moyens d'inverser la tendance et nous devons nous mobiliser à ce sujet pour faire pression vis-à-vis de la direction et des autres OS.

En tant qu'administrateurs à PROBTP, nous n'avons aucun droit de regard sur les contrats de groupe spécifiques négociés dans toutes les grandes entreprises.



débat

Par contre, les camarades qui négocient dans leurs entreprises au titre de l'organisation syndicale en ont connaissance et pourraient nous faire remonter les éléments relatifs à ces accords. Il est utile de préciser que ceux-ci sont conclus pour tirer les prix vers le bas et tenter de proposer les meilleures prestations. Une étude de 2009 du Comité Technique des Institutions de Prévoyance (CTIP) stipule que 9 salariés sur 10 bénéficiant d'une complémentaire santé obligatoire préfèrent la conserver plutôt que de devoir contribuer par le biais de leur salaire. Ce chiffre prouve que nous voulons préserver un système de Sécurité Sociale solidaire pour tous.

LIONEL CLAUSSE (CEF)

Je considère que le film que nous venons de voir est très bien fait et constitue un bon outil de communication. Il nous rappelle d'où nous venons et nous devons mener ce genre de débats avec les salariés parce qu'il est nécessaire de rappeler ces éléments pour savoir où nous allons. Les salariés ne connaissent pas nécessairement l'histoire de la Sécurité Sociale et méritent de comprendre comment fonctionne ce système, alors que les cotisations sont aujourd'hui assimilées à des charges.

BRUNO BOTHUA (CEF)

Je crois que la formation syndicale sur la protection sociale est nécessaire pour les militants. Il est indispensable de différencier les cotisations des charges.



Je trouve que le film qui nous a été projeté est un support exceptionnel, au même titre que celui qui a été réalisé par la Fédération des Finances sur la dette et la crise. Je considère toutefois que le terme de dépendance utilisé dans le film devrait être retiré au profit du concept de perte d'autonomie. La dépendance désigne plutôt les personnes âgées, tandis que la perte d'autonomie affecte indépendamment de l'âge.

A défaut d'une Sécurité Sociale qui rembourse tout à 100 %, je suis favorable à ce que l'on impose des mutuelles payées à 100 % par l'employeur. Nous nous sommes battus pour cela au sein de mon entreprise et ce système a été mis en place sans entraîner aucune réduction de salaire. Notre responsabilité réside aussi dans le fait d'apporter ce type de solutions, afin d'améliorer les conditions de vie des salariés.

...





JOËL ELLEN (CEF)

Je crois que le corps militant a besoin de formation sur le thème de la protection sociale. Nous devons nous recentrer sur le positionnement de la CGT. Sur le volet de la complémentaire santé, je considère que les mutuelles n'existent plus. Les institutions de prévoyance ne sont pas des mutuelles, comme l'a été la mutuelle des travailleurs.

Nous devrions intégrer l'ensemble des arguments contenus dans le film que nous venons de voir avant d'aller à la rencontre des salariés débattre sur le thème de la protection sociale. La solidarité ne concerne pas seulement les personnes malades. Il s'agit également de solidarité intergénérationnelle et en regard du quotient familial. Ces thèmes ne sont pas acquis, y compris dans nos rangs. Au sein du groupe SPIE dont je fais partie, je constate un manque de repères à ce sujet.

Je crois que nous devons revenir à des fondamentaux au sein de la CGT. Je souligne que PROBTP est une instance de prévoyance mais n'est pas une mutuelle. Le vrai mouvement mutualiste constituait le seul véritable rempart contre la marchandisation du système de protection sociale.

J'incite à ce que notre Fédération organise, comme elle l'a déjà fait, de vraies journées d'étude et de formation sur ces thèmes, pour que nous puissions transmettre les bons repères auprès des salariés. Nous ne pouvons pas négocier une complémentaire santé en ne nous

basant que sur le service rendu. La revendication de la CGT est plus vaste et nous devons revenir aux fondements de la solidarité.

ERIC AUBIN (SECRÉTAIRE GÉNÉRAL FNCSBA)

La CGT a décidé de lancer une grande campagne sur la protection sociale. Nous reviendrons donc sur ce sujet dans les prochains mois. Nous savons que la protection sociale est attaquée, notamment par les arguments du MEDEF qui dit que le coût du travail est trop élevé et que l'amélioration de la compétitivité des entreprises passe par la baisse des charges sociales. Nous nous battons contre cette idée et il est important que nous engagions le débat sur ces questions, y compris au sein de ce CNF.

Le film qui vous a été présenté n'est pas terminé. Il sera prochainement à disposition des organisations parce qu'il constitue un bon support pour des débats sur le thème.

Après les élections présidentielles, en cas de victoire de la gauche, le thème de la retraite va être abordé au cours de la conférence sociale. Le dossier sur la perte d'autonomie doit être abordé également. Ce problème reste entier. La CGT doit émettre des propositions sur ce sujet, notamment en termes de financement.

La protection sociale ne rencontre pas un problème de prestations mais de recettes. Nous constatons que certains revenus ne sont pas soumis à cotisation, comme l'intéressement, les stock-options, les bonus. La politique d'exonération sur les salaires jusqu'à 1,6 fois le SMIC, qui est en œuvre depuis plusieurs années, pénalise le financement de notre protection sociale. Il en va de même pour les exonérations accordées au titre de l'embauche des jeunes, des seniors, des personnes handicapées.

Je déplore également la politique qui crée des discriminations entre les salariés. La mise en œuvre de l'égalité salariale entre les femmes et les hommes créerait 5 M€ de recettes pour la protection sociale. SARKOZY et son gouvernement n'ont rien entrepris pour le respect de cette égalité.



débat

Nous devons veiller à ne pas utiliser le langage patronal qui qualifie les cotisations de charges patronales. Les cotisations sociales constituent du salaire socialisé. Il s'agit là d'une garantie de pérennité de notre système de protection sociale et de l'amélioration des prestations.

La CGT a émis des propositions de financement avec l'élargissement de l'assiette de cotisation. Tous les revenus devraient être soumis à cotisation, y compris la participation et l'intéressement. Il s'agit également de favoriser l'emploi et de soumettre à contribution les revenus financiers des entreprises. 100 Mds€ reviennent chaque année aux actionnaires. Ces montants devraient revenir aux salariés et permettre le financement d'une protection sociale de qualité.

Ce débat doit être mené dans nos structures et au sein de nos entreprises avec les salariés.



LAURENT TABBAGH (CEF)

Les rémunérations non soumises à cotisation, telles que l'intéressement et la participation, pénalisent effectivement tout notre système de protection sociale. Nous devons être forts face à la propagande médiatique et assumer notre responsabilité d'information vis-à-vis des salariés. Le film que nous venons de voir est un bon outil didactique que je recommande de diffuser auprès des salariés.

PATRICK ANCIAUX (INEO)

Je souhaite m'exprimer au nom de tous les sous-traitants des sites nucléaires de France. EDF nous impose depuis quelques mois le port de sur-lunettes obligatoires dans tous les travaux industriels. Les salariés qui portent déjà des lunettes correctrices doivent consentir à un investissement supplémentaire que l'employeur ne prend pas en compte. Les lunettes de protection coûtent entre 400 et 500 € et sont prises en charge par la mutuelle du salarié. En conséquence, le remboursement de simples lunettes correctrices n'est plus assuré.

Je souhaite connaître la position de la CGT sur ce problème.

RENÉ DE FROMENT (CEF)

Je suis d'accord avec beaucoup d'intervenants qui ont parlé de la Sécurité Sociale à 100 %. Ceci ne constitue pas une revendication de la CGT. Nous devons réfléchir collectivement sur ce sujet. Un système de marché s'est développé avec les mutuelles. ...





La règle de base de la Sécurité Sociale n'est plus respectée. Les retraités, qui présentent plus de risques que les salariés actifs, ne sont plus pris en charge correctement. Un retour à la règle fondamentale voulant que « *chacun paie selon ses moyens et touche selon ses besoins* » nécessite que l'on réfléchisse à nouveau au principe d'une Sécurité Sociale à 100 %.

Je souhaite rappeler que Denis KESSLER, ancien n° 2 du MEDEF, a déclaré que « *le paritarisme, c'est nous plus un traître* ».

GILLES LETORT (CEF)

Je rappelle que certaines mutuelles existaient avant l'instauration de la Sécurité Sociale. Il en existera forcément au-delà, même si la Sécurité Sociale est l'organisme de protection de référence.

Je crois que le film que nous venons de voir peut, une fois finalisé, être mis à disposition sur le site et servir de support. Il pourrait notamment être exploité à l'appui d'un débat qui intervient de manière récurrente dans les IRP sur le thème des frais professionnels. Le fait de les exonérer représente un manque à gagner en termes de cotisations. Ce thème devient un sujet de débat, y compris entre nos militants. La question réside dans le fait de gagner de suite ou d'investir pour l'avenir. Le film devrait à ce titre permettre de resituer quelques vérités et affirmer notamment que nous ne travaillons pas pour l'immédiat mais pour garantir le futur.

Nous allons fêter l'année prochaine le 5^e anniversaire des mutuelles d'entreprise. Il s'agit d'un système fragile de solidarité intergénérationnelle. Je crois que nous avons besoin de mutuelles qui nous apportent une protection complémentaire, notamment lorsque le handicap ou la dépendance surviennent.

FRANCIS ANTOINE (CEF)

Je vous informe que vous trouverez sur le nouveau site de la Fédération toutes les in-



formations dont vous aurez besoin, notamment sur le thème de la protection sociale. Vous pourrez transmettre à **Jean-Pascal FRANÇOIS**, responsable de la communication, vos remarques sur cet outil.

DOMINIQUE BESSON (SCREG SUD OUEST)

Nous avons demandé en CCE que SCREG continue à payer la part patronale des cotisations pour les salariés qui partent en retraite. Cela nous a été refusé. Nous manquons d'informations à ce sujet, mais il faut savoir qu'une amicale a été créée dans les SCREG afin de prendre en charge la part patronale des cotisations de mutuelle pour les retraités, en contrepartie du versement de droits d'adhésion. Je trouve honnête qu'il faille payer pour bénéficier de la prise en charge de la part patronale. Les instances nationales ne peuvent-elles pas garantir cette prise en charge ?

Je souhaite que **Bruno CORNET** se renseigne sur la manière dont le groupe COLAS a négocié avec PROBTP dans le cadre de l'accord relatif aux mutuelles.

ROBERT SCUTTENNAIRE

(ADMINISTRATEUR-ARRCO/MALAKOFF MEDERIC)

Merci de votre invitation qui nous permet de mieux appréhender vos problèmes.

Je n'ai peut-être pas été suffisamment attentif mais il me semble que le film n'aborde pas la question de la retraite à 60 ans, ni le départ anticipé des personnes ayant effectué des travaux pénibles. Il s'agit de thèmes importants qu'il faut rappeler.

On se plaint partout du fait que l'action sociale ne remplit pas le rôle qui lui est assigné.



Je rappelle que, chaque année, les réserves des caisses du fonds social des fédérations AGIRC et ARRCO continuent de progresser. Nous aurions intérêt à émettre une position unanime dans les caisses pour dénoncer la position du MEDEF qui veut réduire l'action sociale.

Les autres centrales syndicales sont souvent en accord avec cette volonté. Pour exemple, la

vente des centres de vacances AGIRC ARRCO a été acceptée par tous, à notre exception. Ce sera le cas demain des maisons de retraite. Le système des prêts d'honneur a lui aussi été mis à mal.

J'ai participé, comme d'autres, à une négociation sur les retraites complémentaires. A une demande d'amélioration de la dotation d'action sociale, le président du MEDEF nous a invectivés, en pleine négociation, en disant : « *avant de demander, dépensez déjà ce que vous avez* ».

Nous avons intérêt à nous coordonner pour défendre un point de vue commun sur ces sujets. Des réserves de financements existent et, dans le même temps, les droits particuliers sont démantelés.

Je suis administrateur de MALAKOFF MÉDÉRIC. Quand il a fallu nommer le Délégué général, Guillaume SARKOZY, nous avons obtenu l'accord de notre Confédération. Notre position n'était pas facile à ce titre et je tenais à être clair sur ce sujet.

Le groupe MALAKOFF MÉDÉRIC, comme les autres, propose des prestations de retraite complémentaire et met ainsi en cause le principe de la répartition. Nous nous sommes opposés à ces mesures et nous avons été les seuls à le faire. Il n'est pas simple d'arriver à faire valoir nos points de vue. J'en veux pour preuve le fait que la CGT est systématiquement écartée de tous les postes à responsabilité dans le groupe. Il s'agit là d'une décision prise par les autres OS, en accord avec le MEDEF. La CGT a, de même, été écartée des discussions sur la rémunération du Délégué Général. Ce dernier perçoit 380 000 €/an, sans compter les autres avantages dont il bénéficie.





Je souhaite que les administrateurs des différents groupes se rassemblent plus souvent pour adopter des positions communes sur ces sujets, afin que les actifs et les retraités soient au courant et que les salariés des groupes le soient également.

Nous déclarons que nous sommes opposés à la fusion des caisses de retraite complémentaire qui n'a d'autre but que de constituer un groupe puissant qui domine le marché et réduit les personnels. Nous avons intérêt à nous rencontrer régulièrement pour adopter des positions communes sur ces sujets et nous battre pour les défendre.

Nous sommes en train de nous battre pour faire admettre dans nos caisses de retraite, au niveau de la prévoyance, que la portabilité des droits soit supérieure à ce qu'elle est aujourd'hui. En effet, une personne licenciée ou inapte ne bénéficie du maintien de ses garanties, en termes de prévoyance, que pendant une durée de 9 mois. Nous devons nous battre pour améliorer ce dispositif.

CLAUDE FERNANDEZ (USCBA 94)

Je souhaite préciser qu'**Ambroise CROISAT** n'était pas Ministre de la Santé mais Ministre du Travail du Général DE GAULLE. Il a créé la Sécurité Sociale et les Comités d'Entreprise. Il n'est toutefois entré dans le dictionnaire qu'en 2011.

Dans les années 70, les cotisations salariales sur les salaires étaient d'environ 15 % et il n'était pas nécessaire de cotiser à une mutuelle pour être correctement remboursé. Elles sont aujourd'hui à hauteur de 25 % et le recours à une mutuelle est devenu indispensable. Cherchez l'erreur. Celle-ci se situe dans les cotisations que les employeurs ne paient pas.

Je suis favorable à une Sécurité Sociale à 100 %, sans recours aux mutuelles - qui sont toutes des organismes privés - et je considère que cela serait possible si toutes les cotisations étaient reversées à la Sécurité Sociale.

J'insiste sur le fait que nous ne devons pas donner un chèque en blanc au prochain gouvernement et lutter pour récupérer ce qui nous a été pris.

GEORGES MOSSET (USCBA 44)

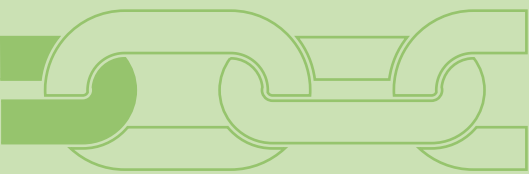
Je trouve que le film est réussi. Il retrace bien l'esprit du Conseil National de la Résistance. Cet esprit doit être préservé. Le transfert de compétences de santé vers le privé et la mise en place d'assurances complémentaires santé mercantiles dans les entreprises nous amènent vers une situation équivalente à celle vécue aux États-Unis où la perte d'emploi entraîne la perte de couverture sociale. Nous devons préserver notre système de couverture, cela me semble primordial.

JORGE MOURAO COSTA (COLAS)

Je suis chagriné que nous soyons en train de nous battre pour nous partager des miettes qui nous appartiennent. La France produit l'équivalent de 2 000 Mds€/an. Les dépenses sociales quant à elles représentent 360 Mds€/an. Il est donc possible de préserver nos acquis, parmi lesquels la retraite à 60 ans. Le maintien de nos droits dans 40 ans coûtera le double. Cependant, la production de richesses aura également doublé à cette échéance. Il est indispensable que nous ayons connaissance des vrais chiffres sur ces sujets.

PHILIPPE CHRISTMANN (ADMINISTRATEUR FNSCBA)

René DE FROMENT indique qu'il faut revenir à une Sécurité Sociale à 100 %. J'adhère à cette proposition. Après la douche froide que représente le 1^{er} tour, je crois qu'il est indispensable que nous allions à la reconquête du terrain. Que recouvre le terme de protection sociale ?



débat

Nous devons nous recentrer à ce sujet sur les notions d'**emploi, salaire, retraite et pénibilité**.

J'ai entendu que nos débats sur la protection sociale traitaient beaucoup de PROBTP. Il ne s'agit là que d'un pan de la protection sociale, même s'il s'agit d'une machinerie importante.

Je crois que nous avons tout intérêt à nous retrouver au sein de journées d'étude, afin d'être en mesure de transmettre nos idées sur le sujet sur le terrain. Nous devons produire des fiches sur ce thème, afin de ne pas nous disperser dans de trop nombreuses directions.



BRUNO CORNET (CEF)

La Sécurité Sociale est malade du fait de ses recettes et non de ses dépenses. Les recettes proviennent des cotisations sociales. Il est indispensable d'en revoir l'assiette et que les entreprises cotisent sur la base de l'ensemble des salaires indirects de tous les salariés.

Les entreprises devraient également cotiser en fonction des résultats calculés sur la masse salariale. En effet, certaines sociétés dégagent des résultats considérables avec une masse salariale très faible, et inversement. L'assiette des cotisations devrait être revue en fonction de ces critères.

Je crois qu'il est nécessaire de nous revoir pour travailler sur ce thème de la protection sociale. Nous avons constaté qu'il soulève de nombreuses interrogations et que vous êtes demandeurs à ce sujet. Les positions de chacun doivent être clarifiées. Les fondamentaux doivent être rappelés, au sein même de notre corps militant.

Ambroise CROISAT, seul véritable Ministre des travailleurs, était à l'origine de ces fondamentaux.

J'ai entendu que l'on souhaitait m'accoler l'étiquette de « *Professeur CORNET* », au sein de la Fédération de la Construction, afin que je vous délivre une ordonnance de soins sur les thèmes **de l'emploi, du salaire, de la retraite, de la pénibilité**. Je ne suis pas à la hauteur de ces espérances. Les meilleurs docteurs, ce sont vous, avec les salariés. Tous ensemble, vous pouvez guérir la Sécurité Sociale. Il faut pour cela se mobiliser le 1^{er} et le 6 mai. Il faudra continuer à le faire après.

Je vous remercie.

FRANCIS ANTOINE (CEF)

Je vous rappelle qu'**une Journée d'Etude se tiendra demain sur les TPE et les activités connexes**. Je souhaite un bon retour à tous.

A demain.

La séance est levée à 15 h 55.





LE GROUPE DE PROTECTION SOCIALE
DU BÂTIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS

SIÈGE SOCIAL



action devant le siège de PRO BTP

BRUNO CORNET (CEF)

Mesdames, Messieurs, Chers collègues mais surtout et avant tout, Camarades.

La Fédération a organisé au siège de PRO-BTP cette rencontre de militants CGT afin d'exprimer notre mécontentement vis-à-vis de l'institution de prévoyance professionnelle.

Nous en avons assez des réunionites qui n'aboutissent à rien.

Nous en avons assez d'être noyés sous des tonnes de paperasse.

Nous en avons assez de cette technostructure omni présente, qui dans ses choix, ne propose que la peste ou le cholera.

Nous en avons assez et avons souhaité dénoncer les orientations prises par PRO-BTP.

Nous n'allons pas remonter trop loin et vous rappeler que nous condamnons le versement de toutes sommes mal utilisées et croyez moi il y en a beaucoup, comme la plus significative, l'octroi du prêt de 400 millions d'euros fait aux Fédérations Patronales qui aurait pu être attribué pour financer un dispositif ouvrant droit à un départ anticipé au titre de la pénibilité.

Depuis le 1^{ER} janvier 2012, les cotisations des frais médicaux de PRO-BTP ont augmenté de

6,5 % pour les Ouvriers et ETAM et de 5 % pour les Cadres et Retraités. Ceux n'ayant pas les moyens de payer l'augmentation se verront offrir une baisse des prestations. Mais cela durera combien de temps ?

Par ailleurs, une fois arrivés à l'option la plus basse, qu'advient-il des contrats si les personnes ne peuvent plus faire face aux augmentations ?

Aujourd'hui, certaines personnes âgées renoncent à l'achat de nouvelles lunettes, d'un appareil auditif ou dentaire mieux adaptés, à un simple déplacement pour se rendre chez le médecin ?

A cela, PRO-BTP rétorquera qu'elle n'est pas responsable de la taxation des organismes complémentaires de 0 à 7 % imposé en 1 an par le gouvernement SARKOZY, qui a fait en sorte, de dégrader l'accès aux soins de 38 millions de Français.

Elle dira également, qu'elle n'est pas responsable, de l'évolution des dépenses de santé qui ont augmenté en 8 ans de 50% dans le budget des familles.

PRO-BTP se veut exemplaire, cette grande Institution de Prévoyance, 1^{ère} au niveau national, avec un actif de plus de 10 milliards d'euros et le plus important budget d'action sociale soit 96 millions d'euros par an, qu'elle dit mettre aux services de ses adhérents. ...



L'année dernière, PRO-BTP a reçu le prix de la « *responsabilité sociétale* » et le prix « *spécial jury* » par l'argus de l'innovation mutualiste et paritaire, pour le caractère solidaire intergénérationnel développé dans l'institution. Quel exploit !

Les hommes naissent libres et égaux en droits, cela étant, c'est après que cela se gâte surtout lorsque l'on intègre la filière du BTP et son institution de prévoyance.

Cela prendrait trop de temps de détailler la totalité des inégalités de traitement qu'il y a au travers les 49 combinaisons d'options proposés dans le contrat de santé et tout autant dans les contrats de prévoyance, retraite, action sociale, vacances, assurances, épargnes...

Cela étant, il faut bien en citer quelques unes, sinon à quoi bon vous avoir fait venir !

Prenons par exemple, le régime de prévoyance de base des salariés du BTP :

→ Premièrement, pourquoi la vie d'un Ouvrier vaut moins que celle d'un Cadre, pourquoi la veuve d'un Ouvrier perçoit moins de 18 000 euros alors que la veuve d'un Cadre moyen du Bâtiment ou des TP reçoit plus de 100 000 euros ?

→ Dans le même ordre, pourquoi les Etam ou les Cadres peuvent prétendre à percevoir 3,2% du plafond de la Sécurité Sociale pour une adoption, alors que les Ouvriers n'ont le droit à rien ? peut-être considère-t-il que les ouvriers, n'ont pas les capacités intellectuelles requises pour prétendre à adopter ?

→ Pourquoi, les Etam ou les Cadres sont remboursés 100% des frais réels suite à une hospitalisation allant jusqu'à percevoir 11 euros par jour pour le lit d'un accompagnant pour un enfant malade de moins de 12 ans, alors que les Ouvriers n'ont le droit à rien ?

→ Pourquoi, les Ouvriers qui sont classés en invalidité à la suite d'une maladie reconnue en 2^e ou 3^e catégorie ne perçoivent que 10 % de leur salaire alors que les Etam perçoivent 80 % et les Cadres jusqu'à 85 % en 3^e catégorie ?



→ Les anomalies ne vont pas que dans un sens, il y en a beaucoup entre toutes les catégories socioprofessionnelles et les cadres sont aussi touchés, lorsqu'ils sont malades + 90 jours, ils ne touchent que 70 % de leur salaire alors que les ouvriers perçoivent 75 % et les ETAM 85%.

La politique du diviser pour mieux régner est également de mise au sein de notre institution. Par ailleurs, les textes sont flous, confus, même un expert chevronné y perdrait son latin, au même titre qu'une banque ou qu'un assureur, si vous ne lisez pas entre ligne, vous avez vite fait de voir rejeter votre demande, exemple :

→ Un Cadre peut prétendre à percevoir une bourse pour les études supérieures de ses enfants alors que pour les Etam et les Ouvriers il faut que leur enfant fasse des études « *exclusivement* » dans le BTP.

→ Les indemnités de départ à la retraite ne sont pas dues lorsque le salarié a retravaillé ne serait-ce que quelques mois en intérim alors qu'il a travaillé toute sa carrière dans le BTP.



Sur notre site, dans nos publications, ce que nous revendiquons, c'est le droit à une protection sociale solidaire, généralisée et de haut niveau tout au long de la vie, pour tous, de l'ouvrier au cadre, de l'apprenti au retraité.

A côté de cela, les annonces et les communications de PRO-BTP sont exemplaires, surtout sur l'épargne, les assurances ou sur le logement, comme, lorsqu'elle stipule dans les publications 2012 :

→ Vouloir « *Rénover et valoriser le patrimoine immobilier du Groupe, en particulier les Résidences Médico-sociales* ».

→ Ou lorsqu'elle écrit « *Vous avez consacré toute votre vie active à bâtir. Notre volonté est de vous permettre de profiter de logements de qualité une fois à la retraite, à un prix compatible avec vos revenus ... / ... Les*

immeubles à taille humaine, sont en général situés dans des quartiers calmes de villes moyennes. Les transports en commun vous permettent de vous rendre facilement en centre-ville. Vous jouissez ainsi d'un environnement agréable, de la proximité des commerces et des services publics et médicaux », fin de citation !

Mais son exemplarité s'arrête ici, car elle est sur le point de vendre les 1 827 logements dédiés pour les personnes du BTP de plus de 55 ans, qui ont des difficultés pour se loger. Ce parc immobilier est détenu par l'institution depuis bientôt ½ siècle.

La raison de ce désengagement ? on voudrait nous faire croire qu'il n'y a plus d'autre alternative que la vente de ce parc, devenu soit disant, en un seul tour de main, obsolète, inadapté, voir inoccupé et que les nouvelles normes du Grenelle de l'Environnement nécessiteraient d'important travaux. A noter, que tous les ans, nous avons voté des budgets conséquents pour entretenir ce parc immobilier, posant même quelques fois des questions sur le coût élevé de ces entretiens, attribués toujours au moins disant...moins disant « *social* » devrais-je ajouter. D'ailleurs, pas plus tard que jeudi dernier, les administrateurs de PRO-BTP ont, sous l'insistance de la technostructure, validé l'attribution d'un marché à une entreprise en redressement judiciaire, jusque là pas de soucis, si ce n'est que cette entreprise n'est pas à jour des cotisations sociales vis-à-vis de notre institution !

Y aurait-il eu autant d'insistance, si cette entreprise avait été classée en seconde ou en troisième position dans le cadre de l'appel d'offre ? ...



On tachera d'y veiller la prochaine fois car nous exigeons impérativement de définir des critères dit « *mieux disant sociales* » pour l'attribution des marchés.

En tout état de cause, PRO-BTP souhaite se débarrasser de ce parc immobilier et pour cela elle est prête à tout, comme confier l'étude à un cabinet dit spécialisé dans les questions de l'habitat des personnes âgées. Ce dernier fait état d'une situation inquiétante, souligne qu'un désengagement sélectif ne servirait à rien et que seule la vente en bloc serait judicieuse.

Bien entendu, cette étude est financée par et pour le vendeur, financé par PRO-BTP pour PRO-BTP, autant dire « *lorsque l'on veut tuer son chien on dit qu'il a la rage* » ! Ce ne sont pas des logements dont il faut se séparer mais de cette politique !

Notre association à but non lucratif est en train de virer de bord, pour dégager toujours et encore plus de profits ... son objectif : rivaliser avec les assureurs, les banques. D'ailleurs, ceux qui ont mis les pieds dernièrement dans les Agences Conseils de PRO-BTP, n'en ressortent pas sans s'être vu proposer, une assurance (*voiture ou immobilière*) ou un placement financier quelconque.

Les ressources des salariés ou retraités du BTP, ne permettent plus de pouvoir accéder aux prestations proposées par l'institution, ce n'est pas un problème, il régule en ouvrant les

portes. D'un côté pour vous faire sortir, et de l'autre côté pour faire entrer les personnes qui ont les moyens.

La dernière étude publique de 2009 précise que le renoncement aux soins aurait des motivations financières dans 15 % des cas, certaines études récentes menées par des associations portent même ce taux à 30 %.

A ce rythme, d'ici peu nous serons contraints de faire comme cet américain qui a décidé de braquer une banque pour aller en prison et ainsi bénéficier de soins gratuits pour se soigner.



Peut-être qu'un jour PRO-BTP virera comme cela se fait en Angleterre, nos résidents en pleine nuit, au simple fait, qu'ils ne sont pas à jour de leur cotisations.

La CGT dit « **STOP** », cela suffit et n'a que trop duré ... ! La protection sociale provient du travail au travers les cotisations sociales or depuis le début des années quatre-vingt dix, la part des cotisations sociales patronales a diminuée de 17 % dans le financement de la sécurité sociale, il est urgent d'arrêter l'hémorragie.

Les excédants de fonds propres doivent être investis dans la force de travail et non dans des allègements ou des recapitalisations de toutes sortes, comme les 96 millions d'euros qui viennent d'être injectés dans les SAF Vie.

D'ailleurs, notre position amène de la haine de nos opposants, certain, s' imagine même qu'on veut les voir disparaître ou licencier, c'est mal nous connaître. Ce que l'on veut c'est que notre institution, reprenne le chemin tracé par nos prédécesseurs et que le social redevienne notre fer de lance, bien avant le capital.

C'est pourquoi, la CGT exige de conserver l'intégralité de notre parc locatif actuel qui répond à une situation sociale difficile pour les ex-salariés du BTP et exige d'améliorer les conditions de travail et de vie, digne d'un 21^e siècle, pour les salariés du BTP de l'apprenti au retraité.

Je ne pourrais clore ce rapport, sans dire un mot, sur les prochaines échéances, non pas

sur celle ou plutôt celui qui succédera à Bernard THIBAUT, mais sur le 2^e tour des élections présidentielles, mais attention, il nous faut garder notre indépendance, c'est pourquoi, je ne citerai aucun nom.

Vous m'en excuserez car je n'ai pas l'habitude d'être injurieux, mais permettez moi de lui retourner ses propos, qu'il a tenu à l'occasion du salon de l'agriculture du 23 février 2008, « *Casse-toi, pauvre con !* » en étant certain que vous lui ferez payer le 06 mai prochain, du mal qu'il a pu faire durant tout ce quinquennat.

Dernier mot, s'il n'y a pas une réelle prise de conscience au sein de cette institution, s'il ne daigne admettre que nous ne sommes pas une annexe du MEDEF et qu'il faut faire du social plutôt que du capital. Dans ce cas, nous nous mobiliserions à nouveau avec cette fois nos adhérents et plus largement les salariés pour montrer de quel Bois et Ameublements se chauffent la Fédération Nationale des salariés de la CBA.

Merci pour votre venue, n'hésitez pas à interpellier les administrateurs CGT qui sont ici présents, en espérant ne pas vous dire à bientôt, du moins, au sein de PRO-BTP, encore merci et bon appétit.





PR

AU SERVICE
ET NON DU



O BTP

DE DU SOCIAL
CAPITAL !

